


BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
6
8 A
11

CONFERENCE
AVEC M. CLAUDE
MINISTRE DE CHARENTON, SUR LA MATIERE DE L'EGLISE.

Par Messire JACQUES BENIGNE BOSSUET, *Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le* DAUPHIN, *Premier Aumosnier de Madame la* DAUPHINE.

SECONDE EDITION.



A PARIS,
Chez la Veuve de SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY, Imprimeur du Roy, ruë Saint Jacques, aux Cicognes.

M. DC. LXXXVII.



JE n'avois pas deſſein de mettre au jour ette Conférence non lus que les Inſtru-tions dont elle fût ac-ompagnée. La Confé-ence & les Inſtructions voient pour objet la onverſion d'une per-onne particuliére ; & yant eû leur effet, rien obligeoit à en fai- davantage de bruit. Iais comme je n'affé-

ctois pas d'en publier le recit, je n'affectois pas non plus de le tenir caché. J'en donnay un éxemplaire à Mademoiselle de Duras qui le souhaita : il estoit juste. Je consentis sans peine qu'on le communiquast à quelques-uns de Messieurs de la Religion Prétenduë Réformée, qui desirérent de le voir, parce qu'on crut qu'il seroit utile à leur instruction. Ce mesme

notif m'a porté à le
ommuniquer à quel-
ues autres de ces Meſ-
eurs, ou par moy-meſ-
ne, ou par des amis in-
erpoſez. Ainſi il a paſ-
é en pluſieurs mains :
s'en eſt fait des copies
ans que je le ſceuſſe ; el-
es ſe ſont répanduës ;
lles ſe ſont altérées :
uelques-uns ont abré-
é le recit que j'avois
ait, ou l'ont tourné à
eur mode : enfin on
'a imprimé à Toulouze

ſur une mauvaiſe copie; & je ne puis plus m'empeſcher de le donner tel que je l'ay rédigé moy-meſme avec beaucoup de fidélité & de religion.

Au ſortir de la Conférence, je la racontay toute entiére à M. le Duc de Richelieu & à Madame la Ducheſſe ſa femme en préſence de M. l'Abbé Teſtu. Le zele particulier qu'ils avoient pour la converſion de Mademoiſelle

de Duras le leur fit ainsi
desirer. Je leur avois dé-
ja recité les conversa-
tions précédentes. Le
lendemain, je fis le mes-
me recit à quelques-uns
de mes amis particu-
liers, du nombre des-
quels estoit M. l'Evesf-
que de Mirepoix. J'es-
tois plein de la chose, &
je la racontay naturel-
lement. Tous ces Mes-
sieurs m'exhortérent à
la mettre par écrit pen-
dant que j'en avois la

mémoire fraiſche, & me firent voir par pluſieurs raiſons, que ce ſoin ne ſeroit pas inutile. Je les crus. On me vit écrire avec la rapidité qui paroiſt lors qu'on écrit des faits qu'on a préſens, ſans ſe mettre en peine du ſtile; & ces Meſſieurs remarquérent dans la narration écrite la meſme ſimplicité qu'ils avoient tous reſſentie dans le recit de vive voix. Mademoiſelle de

)uras reconnut dans
non discours la vérité
oute pure ; & j'espére
ue ceux qui le liront
ns prévention en au-
ont la mesme pensée.
Aprés que mon recit se
it répandu, comme je
ay dit, il en tomba une
opie entre les mains de
A. Claude, ainsi qu'il le
émoigne luy-mesme ;
il répandit de son cos-
é, avec une Réponse
ux Instructions que j'a-
ois données en parti-

culier à Mademoiselle de Duras, une Relation de nostre Conférence fort différente de celle-cy. A dire franchement ce que je pensé, cette Relation ne fait honneur ni à luy ni à moy : nous y tenons tour à tour de longs discours assez languissans, assez traisnans, assez peu suivis. Dans la Relation de M. Claude on revient souvent d'où on est parti, sans qu'on voye

par où on y rentre. Ce n'eſt pas ainſi que nous agiſmes, & noſtre diſpute fut ſuivie & aſſez ſerrée. Dans ces ſortes de diſputes, on s'échauffe naturellement comme dans une eſpéce de lutte : ainſi la ſuite eſt plus animée que ne ſont les commencemens. On ſe taſte, pour ainſi dire, l'un l'autre, dans les premiers coups qu'on ſe porte : quand on s'eſt un peu expliqué, quand on

croit avoir découvert où chacun met la difficulté, & avoir, pour ainsi parler, senti le foible ; tout ce qui suit est plus vif & plus pressant. Si tout cela se trouve aussi naturel dans le recit de M. Claude que dans le mien, le lecteur en jugera. De la maniére que le sien est tourné, plusieurs auront peine à croire qu'il n'ait pas esté du moins rajusté & racommodé sur la lecture du

mien. Mais je ne veux point m'arrester à ces réflexions. Tout le monde ne sçait pas sentir dans les discours, non plus que dans les tableaux, ce qu'il y a d'original, & pour ainsi dire de la premiére main. Je ne veux non plus employer icy le reproche odieux de mauvaise foy. On ne se souvient pas toûjours si éxactement ni des choses qui ont esté dites, ni de l'ordre dont elles l'ont

esté : souvent on confond dans son esprit ce qu'on a pensé depuis, avec ce qu'on a dit en effet dans la dispute ; & sans dessein de mentir il se trouve qu'on altére la vérité. Ce que je diray de M. Claude, il le pourra dire de moy. Nostre conversation s'est faite en particulier, & aucun de nous ne peut produire des témoins indifférens : ainsi chacun jugera de la vérité de nos recits

ſuivant ſes préventions. Je ne prétens point tirer avantage du ſuccés de la Conférence qui fut ſuivie de la converſion de Mademoiſelle de Duras : c'eſt l'œuvre de Dieu dont il faut luy rendre graces ; c'eſt un éxemple pour ceux qui ſe trouvent bien diſpoſez, mais ce n'eſt pas un argument pour des opiniaſtres. Les Catholiques regarderont ce changement d'une façon, & les Prétendus

Réformez d'une autre. Ainsi quand nous nous mettrons M. Claude & moy à soustenir chacun son récit, il n'en résultera qu'une dispute dont le public n'a que faire. Et qu'importe au fond, dira le lecteur, qui des deux ait eû l'avantage? La cause ne réside pas dans ces deux hommes qui se montreroient trop vains, & par là mesme trop peu croyables, s'ils vouloient que tout le

monde, & leurs amis aussi-bien que leurs adversaires, les en crussent également sur leur parole. Dans ces altercations, ce que le sage lecteur peut faire de mieux, c'est de s'attacher au fond des choses, & sans se soucier des faits personnels, considerer la doctrine que chacun avance.

La matiére qui est traitée dans tout ce recit est aussi claire qu'elle est im-

portante. C'est la matiére de l'Eglise. Nos adversaires font peu de cas de cette dispute, & on leur entend toûjours dire qu'il en faut venir au fond ; en laissant à part, comme une formalité peu nécessaire, tous les préjugez qu'on tire de l'autorité de l'Eglise : comme si ce n'estoit pas une partie essentielle du fond d'éxaminer par quelle autorité & par quel moyen JESUS-CHRIST a vou-

lu que les Chreſtiens ſe réſoluſſent ſur les diſputes qui devoient naiſtre dans ſon Egliſe. Les Catholiques prétendent que ce moyen, c'eſt d'écouter l'Egliſe meſme. Ils prétendent qu'un particulier ne ſe doit réſoudre qu'avec tout le corps, & qu'il hazarde tout quand il ſe réſout par une autre voye. Ils prétendent que pour ſçavoir en quelle Egliſe il faut demeurer, il ne faut que

ſçavoir quelle eſt celle qu'on ne peut jamais accuſer de s'eſtre formée en ſe ſéparant ; celle qu'on trouve avant toutes les ſéparations ; celle dont toutes les autres ſe ſont ſéparées. Sans ſortir de noſtre maiſon, nos parens meſmes nous montreront cette Egliſe. *Interrogez voſtre pere, & il vous le dira ; demandez à vos anceſtres, & ils vous l'annonceront.* Selon cette regle, quiconque

Deuteron. XXXII.

peut montrer à toute une Eglise, à toute une société de pasteurs & de peuple, le commencement de son estre, & un temps quel qu'il soit durant lequel elle n'estoit pas, l'a convaincuë dés-là de n'estre pas une Eglise vrayment Chrétienne. Voilà nostre prétention; & nous ne prétendons pas que dans cette question il s'agisse d'une simple formalité. Nous soustenons

qu'il s'agit d'un article fondamental contenu dans ces paroles du Symbole, *Je croy l'Eglise Catholique :* article d'ailleurs de telle importance, qu'il emporte la décision de tous les autres. Mais autant que ce point est décisif, autant est-il clair, & on n'en peut pas parler long-temps sans que le foible paroisse bientost de part ou d'autre. Disons mieux : lors qu'un Catholique

tant soit peu instruit entreprend un Protestant sur ce point, ce Protestant, quelque habile & quelque subtil qu'il soit, se trouvera infailliblement réduit, non pas toûjours à se taire, mais ce qui n'est pas moins fort que le silence, à ne dire quand il voudra parler que de visibles absurditez.

C'est ce qui est icy arrivé à M. Claude par le seul defaut de sa cause;

car on verra qu'il l'a défendue avec toute l'habileté possible, & si subtilement que je craignois pour ceux qui écoutoient ; car je sçay ce qu'écrit Saint Paul de tels discours. Mais enfin, il le faut dire à pleine bouche : la vérité a remporté une victoire manifeste. Ce que M. Claude avoüe ruine sa cause : les endroits où M. Claude est demeuré sans réponse, sont des endroits

endroits qui en effet n'en souffrent point,

Et afin qu'on ne dise pas que j'avance ce que je veux; ou que je veux maintenant, contre ce que je viens de déclarer, qu'on m'en croye sur ma parole: deux choses vont faire voir, quelque opinion qu'on veuille avoir de moy, qu'en ce point il faut me croire nécessairement.

La premiére, c'est qu'apuyé sur la force de la

vérité & sur la promesse
Luc. XXI. 15. de celuy qui dit, *qu'il nous donnera une bouche & une parole à laquelle nos adversaires ne pourront pas résister*, par tout où M. Claude dira qu'il n'a pas avoûé ce que je luy fais avoûër dans le recit de la Conférence, je m'engage dans une seconde Conférence à tirer encore de luy le mesme aveu; & par tout où il dira qu'il n'est pas demeuré sans réponse, je le for-

ay, ſans autre argu-
nt que ceux qu'il a
a oûïs, à des répon-
ſi viſiblement ab-
des, que tout hom-
de bon ſens avoûë-
qu'il valoit encore
eux ſe taire que de
n eſtre ſervi.
t de peur qu'on ne
e, car dans une affai-
où il s'agit du ſalut
ames il faut autant
on peut tout préve-
: de peur donc enco-
ne fois qu'on ne diſe

que M. Claude peut-es-
tre aura pris un mauvais
tour, par lequel il se se-
ra engagé dans ces in-
conveniens, je soustiens
au contraire que cét a-
vantage est tellement
dans nostre cause, que
tout Ministre, tout Do-
cteur, tout homme vi-
vant succombera de la
mesme sorte à de pareils
argumens.

Ceux qui voudront
faire cette épreuve, ver-
ront que ma promesse

n'est pas vaine. Que si on dit que je présume de mes forces ; maintenant que je m'éxamine moy-mesme devant Dieu, si cette présomption m'avoit fait parler, je desavoûërois tout ce que j'ay dit. Au lieu de me promettre aucun avantage, je me tiendrois pour vaincu en ne me fiant qu'en mon bras & en mes armes ; & loin de défier les forts, à l'éxemple de David, je me 1. Reg. XVII. 45.

rangerois avec ceux dont
Ps. 63. le mesme David a chanté, *que les fléches des enfans les ont percez, & que leur propre langue, trop foible pour les défendre, s'est enfin tournée contre eux-mesmes.*

L'instruction que j'offre en général aux Prétendus Réformez, je l'offre en particulier à ceux du Diocese de Meaux que je dois porter plus que tous les autres dans mes entrailles. Ceux qui refuseront cette instru-

ction chrestienne, pacifique, fraternelle & paternelle autant que concluante & décisive, je leur diray, comme Saint Paul, avec douleur & gémissement, car on ne se console pas de la perte de ses enfans & de ses freres, *Je suis net du sang d'eux tous.* Act. xx. 29.

Voilà la premiére chose qui fera voir que je n'impute rien à M. Claude pour me donner de l'avantage. La seconde,

c'est que M. Claude luy-mesme, au milieu de ce qu'il m'oppose, & parmi tous les tours qu'il donne à nostre dispute, avoûë encore au fond ce dont il s'agissoit entre nous, ou le tourne d'une maniére à faire voir qu'il ne peut pas entiérement le desavoûër. Mais tout cecy s'entendra mieux quand aprés les Instructions & la Conférence on lira encore les Réflexions que je feray

sur l'écrit de M. Claude.

Il faut de l'attention pour prendre toute la suite de ces Instructions: car quelque facilité qu'il ait plu à Dieu vous faire trouver dans une matiére où il montre aux plus ignorans comme aux plus habiles la voye du salut ouverte, il n'a voulu décharger personne de l'attention dont il est capable; & comme les entretiens qu'on va voir sont nez à l'occasion des

articles XIX. & XX. de mon Traité de l'*Expoſition*, la lecture de ces deux articles qui ne couſtera qu'un demi-quart d'heure, facilitera l'intelligence de tout cét ouvrage, quoy-que j'eſpére d'ailleurs qu'il ſe ſouſtiendra par luy meſme.

Au reſte cette lecture ne ſera pas inutile aux Catholiques: ordinairement ils négligent trop les livres de Controver-

ſe. Appuyez ſur la foy de l'Egliſe, ils ne ſont pas aſſez ſoigneux de s'inſtruire dans les ouvrages où leur foy ſeroit confirmée, & où ils trouveroient les moyens de ramener les Errans. On n'en uſoit pas ainſi dans les premiers ſiécles de l'Egliſe: les Traitez de Controverſe que faiſoient les Peres eſtoient recherchez par tous les Fideles. Comme la converſation eſt un des

moyens que le Saint Esprit nous propose pour attirer les Infidelles & ramener les Errans, chacun travailloit à rendre la sienne fructueuse & édifiante par cette lecture. La vérité s'insinuoit par un moyen si doux; & la conversation attiroit ceux qu'une dispute méditée n'auroit peut-estre fait qu'aigrir. Mais afin qu'on lise les ouvrages que nous faisons sur la Controverse comme on

liſoit ceux des Peres, taſchons comme les Peres de les remplir non ſeulement d'une doctrine éxacte & ſaine, mais encore de piété & de charité ; & autant que nous pourrons, corrigeons les ſéchéreſſes, pour ne point dire l'aigreur qu'on trouve trop ſouvent dans de tels livres.

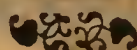




TABLE DES ARTICLES.

CONFERENCE.

RE'FLEXIONS.



CONFERENCE



CONFERENCE
AVEC M. CLAUDE
MINISTRE DE CHARENTON
ſur la matiére de l'Egliſe.

MADEMOISELLE de Duras ayant quelque doute ſur ſa Religion, m'avoit fait demander par diverſes perſonnes de qualité, ſi je voudrois bien conferer en ſa préſence avec M. Claude. Je répondis que

I. Préparation à la Conference, & inſtruction particuliére.

je le ferois de bon cœur, ſi je voyois que cette Conference fuſt néceſſaire à ſon ſalut. Enſuite elle ſe ſervit de l'entrepriſe de M. le Duc de Richelieu pour m'inviter à me rendre à Paris le mardi dernier Février 1678. & à entrer en conference le lendemain avec ce Miniſtre ſur la matiére dont elle me parleroit. C'eſtoit pour me l'indiquer qu'elle ſouhaita de me voir avant la Conference. Comme je me fus rendu chez elle au jour marqué, elle me fit connoiſtre que le point ſur lequel elle deſiroit s'éclaircir avec ſen Miniſtre eſtoit celuy de l'autorité de l'Egliſe

qui luy ſembloit renfermer toute la controverſe. Il me parut qu'elle n'eſtoit pas en eſtat de ſe réſoudre ſans cette Conference, ſi-bien que je la jugeay abſolument néceſſaire.

Je luy dis que ce n'eſtoit pas ſans raiſon qu'elle s'attachoit principalement, & meſme uniquement, à ce point qui renfermoit en effet la déciſion de tout le reſte, comme elle l'avoit remarqué; & ſur cela je taſchay de luy faire encore mieux entendre l'importance de cét article.

C'eſt une choſe, luy dis-je, aſſez ordinaire à vos Miniſtres, de ſe glorifier que

la créance des fondemens de la Foy ne leur peut estre contestée. Ils disent que nous croyons tout ce qu'ils croyent, mais qu'ils ne croyent pas tout ce que nous croyons. Ils veulent dire par là qu'ils ont retenu tous les fondemens de la Foy, & qu'ils n'ont rejetté que ce que nous y avons ajousté. Ils tirent de là un grand avantage, & prétendent que leur doctrine est seûre & incontestable. Mademoiselle de Duras se souvint fort bien de leur avoir souvent oûï tenir de tels discours. Je ne veux sur cela, poursuivis-je, leur faire qu'une remar-

que; c'eſt que loin de leur accorder qu'ils croyent tous les fondemens de la Foy, au contraire, nous leur faiſons voir qu'il y a un article du Symbole qu'ils ne croyent pas, & c'eſt celuy de l'Egliſe univerſelle. Il eſt vray qu'ils diſent de bouche, *Je croy l'Egliſe Catholique ou univerſelle*, comme les Ariens, les Macedoniens, & les Sociniens diſent de bouche, *Je croy en* JESUS-CHRIST, *& au Saint Eſprit*. Mais comme on a raiſon d'accuſer ceux-cy de ne croire pas ces articles, parce qu'ils ne les croyent pas comme il faut, ni ſelon leur véritable in-

telligence : si on montre aux Pretendus Réformez qu'ils ne croyent pas comme il faut l'article de l'Eglise Catholique, il sera vray qu'ils rejetteront en effet un article si important du Symbole.

Mademoiselle de Duras avoit leû mon Traité de l'*Exposition*, & me fit connoistre qu'elle se souvenoit d'y avoir veû quelque chose qui revenoit à peu prés à ce que je luy disois : mais j'ajoustay qu'en ce Traité j'avois voulu dire les choses fort briévement, & qu'il estoit à propos qu'elle les vist un peu plus au long.

Il faut donc sçavoir, luy

dis-je, ce qu'on entend par ce mot d'Egliſe Catholique ou Univerſelle ; & ſur cela je poſay pour fondement que dans le Symbole où il s'agiſſoit d'expoſer la Foy ſimplement, il falloit prendre ce terme de la maniére la plus propre, la plus naturelle & la plus uſitée parmi les Chrétiens. Or ce que tous les Chrétiens entendent par le nom d'Egliſe, c'eſt une ſociété qui fait profeſſion de croire la doctrine de JESUS-CHRIST, & de ſe gouverner par ſa parole. Si cette ſociété fait cette profeſſion, par conſéquent elle eſt viſible.

Que cette ſignification du

nom d'Eglise fust la propre & la naturelle signification de ce nom, celle en un mot qui estoit connuë de tout le monde & usitée dans le discours ordinaire, je n'en demandois pas d'autres témoins que les Prétendus Réformez eux-mesmes.

Quand ils parlent de leurs priéres Ecclési.stiques, de la discipline de l'Eglise, de la foy de l'Eglise, des Pasteurs & des Diacres de l'Eglise, ils n'entendent pas que ce soient les priéres des Prédestinez, ni leur discipline, ni leur foy; mais les priéres, la foy & la discipline de tous les Fideles assemblez dans la socié-

té extérieure du peuple de Dieu.

Quand ils diſent qu'un homme édifie l'Egliſe, ou qu'il ſcandaliſe l'Egliſe, ou qu'ils reçoivent quelqu'un dans l'Egliſe, ou qu'ils excluënt quelqu'un de l'Egliſe, tout cela s'entend ſans doute de la ſocieté extérieure du peuple de Dieu.

Ils l'expliquent ainſi dans la forme du Bapteſme lors qu'ils diſent qu'ils vont recevoir l'enfant *en la compagnie de l'Egliſe Chrétienne*, & pour cela qu'ils obligent *les parrains & marraines de l'inſtruire en la doctrine laquelle eſt receuë du peuple de Dieu, comme elle eſt*, diſent-

ils, *sommairement comprise en la Confession de Foy que nous avons tous :* & encore lors qu'ils demandent à Dieu dans leurs priéres Ecclesiastiques *de delivrer toutes ses Eglises de la gueule des loups ravissans ;* & encore plus expressément dans la Confession de Foy, Article xxv. quand ils disent *que l'Ordre de l'Eglise, qui a esté établi de l'autorité de* Jesus-Christ, *doit estre sacré, & pourtant que l'Eglise ne peut consister, sinon qu'il y ait des Pasteurs qui ayent la charge d'enseigner ;* & dans l'Article xxvi. *que nul ne se doit retirer à part, mais que tous ensemble doivent garder & entretenir l'u-*

nité de l'Egliſe, ſe ſoumettant à l'inſtruction commune ; & enfin dans l'Article XXVII. *qu'il faut diſcerner ſoigneuſement quelle eſt la vraye Egliſe, & que c'eſt la compagnie des Fideles qui s'accordent à ſuivre la parole de Dieu & la pure Religion qui en dépend.* D'où ils concluent, Article XXVIII. *qu'où la parole de Dieu n'eſt pas receuë, & qu'on ne fait nulle profeſſion de s'aſſujetir à icelle, & où il n'y a nul uſage des Sacremens, à parler proprement, on ne peut juger qu'il y ait aucune Egliſe.*

On voit par tous ces paſſages, & par l'uſage commun des Prétendus Réformez, que la ſignification du

mot d'Eglise propre, naturelle & usitée de tout le monde, est de la prendre pour la société extérieure du peuple de Dieu, parmi lequel, quoy-qu'il se trouve des *hypocrites & réprouvez, leur malice*, disent-ils, *ne peut effacer le titre d'Eglise*, Article XXVII. C'est à dire que les hypocrites meslez à la société extérieure du peuple de Dieu ne luy peuvent oster le titre de vraye Eglise, pourveû qu'elle soit toûjours revestuë de ces marques extérieures de faire profession de la parole de Dieu & de l'usage des Sacremens, comme porte l'Article XXVIII.

Voilà comme on prend l'Eglise lors qu'on en parle simplement, naturellement, proprement, sans contention ni dispute; & si c'est la maniére ordinaire de prendre ce mot, nous avons raison de dire que c'est celle que les Apostres ont employée dans leur Symbole où il falloit parler de la maniére la plus ordinaire & la plus simple, parce qu'il s'agissoit de renfermer en peu de paroles la confession des fondemens de la Foy.

En effet, il a passé dans le discours commun de tous les Chrétiens de prendre le mot d'Eglise pour cette société extérieure du peu-

ple de Dieu. Quand on veut entendre par le mot d'Eglise, la société des prédestinez, on l'exprime, & on dit l'Eglise des prédestinez. Quand on veut entendre par ce mot, *l'Assemblée & Eglise des premiers nez qui sont écrits dans le Ciel*, on l'exprime nommément comme fait Saint Paul. Il prend icy le mot d'Eglise dans une signification moins usitée, *pour la Cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste où sont plusieurs milliers d'Anges & les esprits des justes sanctifiez*, c'est à dire, pour le ciel où sont recueïllies les ames saintes. C'est pourquoy il ajouste un mot pour défi-

Heb. XII. 23.

gner cette Eglise ; c'est *l'Eglise des premiers nez* qui ont précedé leurs freres dans la gloire. Mais quand on employe simplement le mot d'Eglise sans rien ajouster, l'usage commun de tous les Chrétiens, sans en excepter les Prétendus Réformez, est de le prendre pour signifier l'assemblée, la société, la communion de ceux qui confessent la vraye doctrine de JESUS-CHRIST. Et d'où vient cét usage de tous les Chrétiens, sinon de l'Ecriture Sainte, où nous voyons en effet le mot d'Eglise pris communément en ce sens, en sorte qu'on ne peut nier que ce ne soit la

signification ordinaire & naturelle de ce mot.

Le mot d'Eglise dans son origine signifie Assemblée, & s'attribuoit principalement aux assemblées que tenoient autrefois les peuples pour entendre parler des affaires publiques. Et ce mot est employé en ce sens aux Actes XIX. lors que le peuple d'Ephese s'assembla en fureur contre Saint Paul :

Act. XIX. 32. *L'assemblée & l'Eglise estoit confuse*. Et encore : *Si vous*

Ibid. 39. *demandez quelque chose, cela se pourra conclure dans une assemblée ou Eglise deüement*

Ibid. 40. *convoquée*. Et enfin : *Quand il eût dit ces choses, il renvoya l'Eglise ou l'assemblée.*

Voilà l'uſage du mot d'Egliſe parmi les Grecs & dans la gentilité. Les Juifs & les Chrétiens ſe ſont depuis ſervi de ce mot pour ſignifier l'Aſſemblée, la Societé, la Communauté du peuple de Dieu qui fait profeſſion de le ſervir. Il n'y a perſonne qui ne connoiſſe cette fameuſe verſion des Septante qui ont traduit en Grec l'Ancien Teſtament quelques ſiécles avant JESUS-CHRIST : de plus de cinquante paſſages où ce terme ſe trouve employé dans leur verſion, il n'y en a pas un ſeul où il ne ſe prenne pour quelque aſſemblée viſible, & il n'y

en a que tres-peu où il ne se prenne pour la société exterieure du peuple de Dieu. C'est aussi le sens où l'employe Saint Estienne, lors qu'il dit, que *Moïse fut en l'Eglise ou dans l'Assemblée au desert avec l'Ange qui parloit à luy*, appellant du mot d'Eglise, selon l'usage receû par les Juifs, la société visible du peuple de Dieu.

Act. VII. 38.

Les Chrétiens ont pris ce mot des Juifs, & ils luy ont conservé la mesme signification, l'employant à signifier l'Assemblée de ceux qui confessoient JESUS-CHRIST, & faisoient profession de sa Doctrine.

Voilà ce qui s'appelle sim-

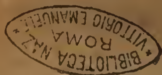
plement Eglise, ou l'Eglise de Dieu & de JESUS-CHRIST : & de plus de cent passages où ce mot est employé dans le Nouveau Testament, à peine y en a-t-il deux ou trois où cette signification luy soit contestée par les Ministres ; & mesme dans les endroits où ils la contestent, il est clair que c'est sans raison.

Par exemple, ils ne veulent pas que ce passage de Saint Paul où il est dit que JESUS-CHRIST s'est *fait une Eglise glorieuse qui n'a ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais qu'elle est sainte & sans tache* ; ils ne veulent, dis-je, pas que ce passage Eph V. 27.

puiſſe eſtre entendu de l'Egliſe viſible, ni meſme de l'Egliſe ſur la terre, parce que l'Egliſe ainſi regardée, loin d'eſtre ſans tache, a beſoin de dire tous les jours, *Pardonnez-nous nos péchez.* Et moy je dis au contraire, que c'eſt parler manifeſtement contre l'Apoſtre, que de dire que cette Egliſe glorieuſe & ſans tache ne ſoit pas l'Egliſe viſible. Car voyez de quelle Egliſe parle Saint Paul : c'eſt de *celle que* JESUS-CHRIST *a aimée, pour laquelle il s'eſt donné, afin de la ſanctifier, la purifiant dans l'eau où elle eſt lavée par la parole de vie.* Cette Egliſe lavée dans l'eau &

Ibid. 26.

purifiée par le Bapteſme, cette Egliſe ſanctifiée par la parole de vie, ſoit par celle de la prédication, ſoit par celle qui eſt employée dans les Sacremens, cette Egliſe eſt ſans doute l'Egliſe viſible. La ſainte ſocieté des prédeſtinez n'en eſt pas excluë, à Dieu ne plaiſe; ils en ſont la plus noble partie: mais ils ſont compris dans ce tout. Ils y ſont inſtruits par la parole, ils y ſont purifiez par la Bapteſme; &c. ſouvent meſme des réprouvez ſont employez à ces miniſtéres. Il les faut donc regarder dans ce paſſage, non comme faiſant un corps à part, mais com-



me faiſant la plus belle & la plus noble partie de cette ſocieté extérieure. C'eſt cette ſocieté que l'Apoſtre appelle l'Egliſe. JESUS-CHRIST l'aime ſans doute : car il luy a donné le Bapteſme ; il a répandu ſon ſang pour l'aſſembler ; il n'y a ni appellé, ni juſtifié, ni baptiſé dans cette Egliſe, qui ne ſoit appellé, juſtifié & baptiſé au nom & par les mérites de JESUS-CHRIST crucifié. Cette Egliſe eſt glorieuſe, parce qu'elle glorifie Dieu publiquement, parce qu'elle annonce à toute la terre la gloire de l'Evangile & de la Croix de JESUS-CHRIST.

Cette Egliſe eſt ſainte, parce qu'elle enſeigne toûjours conſtamment & ſans varier la ſainte doctrine qui enfante continuellement des Saints dans ſon unité. Cette Egliſe n'a ni tache ni ride, parce qu'elle n'a ni erreur, ni aucune mauvaiſe maxime ; & encore parce qu'elle inſtruit & contient en ſon ſein les Eleûs de Dieu, qui quoy-que pécheurs ſur la terre, trouvent dans ſa communion des moyens extérieurs de ſe purifier, en ſorte qu'ils viendront un jour en un eſtat trés-parfait devant JESUS-CHRIST.

Voilà peut-eſtre le ſeul

passage où l'on puisse dire avec quelque sorte d'apparence que le mot d'Eglise pris simplement, signifie autre chose que la société extérieure du peuple de Dieu; & vous voyez cependant combien il est clair qu'il se doit entendre comme tous les autres.

Mais quand ainsi seroit que ce passage & deux ou trois autres auroient une signification ou douteuse, ou mesme éloignée de celle-cy; tous les autres passages y sont conformes. Car qu'y a-t-il de plus frequent que les passages où il est dit, qu'il faut édifier l'Eglise, qu'on a persécuté l'Eglise,

qu'on loûë Dieu au milieu de l'Egliſe, qu'on la ſaluë, qu'on la viſite, qu'on y établit des Paſteurs & des Eveſques pour la regir, & autres ſemblables dont le nombre eſt infini ?

Ainſi on ne peut nier que cette ſignification du mot d'Egliſe ne ſoit la ſignification ordinaire, & celle par conſéquent qui devoit eſtre ſuivie dans une Confeſſion de Foy, auſſi ſimple qu'eſt le Symbole des Apoſtres.

C'eſt dans ce ſens que l'a priſe tout un grand Concile, le premier & le plus ſaint de tous les Conciles univerſels, lors que condamnant Arius, il prononce

Conc. Nic. post Symb.

ainsi : *Tous ceux qui disent que le Fils de Dieu a esté tiré du néant, la Sainte Eglise Catholique & Apostolique les anathematise.*

C'est JESUS-CHRIST luy-mesme qui nous a appris à croire l'Eglise en ce sens. Car pour fonder cette Eglise, il est sorti du sein invisible de son Pere, & s'est rendu visible aux hommes ; il a assemblé autour de luy une societé d'hommes qui le reconnoissoit pour maistre : voilà ce qu'il a appellé son Eglise. C'est à cette Eglise primitive que les Fideles qui ont cru depuis, se sont aggregez, & c'est delà qu'est née l'Egli-

se que le Symbole appelle Universelle.

JESUS-CHRIST a employé le mot d'Eglise pour signifier cette société visible, lors qu'il a dit luy-mesme qu'il falloit écouter l'Eglise: *Dites-le à l'Eglise;* & encore lors qu'il a dit: *Tu es Pierre, & sur cette Pierre je bastiray mon Eglise, & les portes d'Enfer n'auront point de force contre elle.*

Matt. XVIII. 17.

Matt. XVI. 18.

Pourquoy, disois-je, Mademoiselle, pourquoy ceux de vostre Religion ne veulent-ils pas entendre icy par le mot d'Eglise la société de ceux qui font profession de croire en JESUS-CHRIST & en l'Evangile, puis qu'il

eſt certain que cette ſocié-té eſt en effet la vraye Egliſe, contre laquelle l'Enfer n'a jamais eû de force, ni lors qu'il a employé les tyrans pour la perſécuter, ni lors qu'il a employé les faux docteurs pour la corrompre ?

L'Enfer ne prévaudra pas contre les prédeſtinez ; il eſt certain : car s'il n'a point de force contre cette ſocié-té extérieure, à plus forte raiſon n'en aura-t-il pas contre les éleûs de Dieu, qui ſont la partie la plus pure & la plus ſpirituelle de cette Egliſe. Mais par la meſme raiſon qu'il ne peut pas prévaloir contre

les éleûs, il ne peut pas prévaloir contre l'Eglise qui les enseigne, où ils confessent l'Evangile &, où ils reçoivent les Sacremens.

C'estoit cette société exterieure où les éleûs servent Dieu qu'il falloit entendre par le mot d'Eglise, & admirer en mesme temps la force invincible des promesses de JESUS-CHRIST, qui a tellement affermi la société de son peuple, quoyque foible à comparaison des infideles qui l'environnoient au dehors, quoyque dechirée par les héretiques qui la divisoient au dedans, qu'il n'y a pas eû un seul moment où cette

Eglise n'ait esté veüë par toute la terre.

Mais les Prétendus Réformez n'ont pas osé soustenir ce sens naturel de l'Evangile. Car ils ont esté forcez pour s'établir, de dire dans leur propre Confession de Foy, Article XXXI. *Que l'estat de l'Eglise a esté interrompu, & qu'il l'a fallu dresser de nouveau, parce qu'elle estoit en ruine & desolation.*

Et en effet, leur Eglise, quand elle s'est établie, n'est entrée en communion avec aucune autre Eglise qui fust alors sur la terre; mais s'est formée en rompant avec toutes les Eglises Chré-

tiennes qui estoient au monde.

Ils n'ont donc pas la consolation qu'ont les Catholiques de voir la promesse de JESUS-CHRIST s'accomplir visiblement, & se soustenir durant tant de siécles. Ils ne peuvent montrer une Eglise qui ait toûjours esté depuis que JESUS-CHRIST est venu pour la bastir sur la pierre; & pour sauver sa parole, ils sont obligez d'avoir recours à une Eglise des prédestinez, que ni eux ni personne ne peuvent montrer.

Or JESUS-CHRIST a voulu montrer quelque chose d'illustre & de clair, quand

il a dit que ſon Egliſe, malgré les Enfers, ſeroit toûjours invincible : il a, dis-je, voulu montrer quelque choſe de clair & d'éclatant qui puſt ſervir dans tous les ſiécles d'aſſeûrance ſenſible & palpable de la certitude immuable de ſes promeſſes.

Et en effet, regardons quand il a dit cette parole : *Tu es Pierre, & ſur cette Pierre je baſtiray mon Egliſe, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.* C'eſt lors qu'ayant demandé à ſes Apoſtres, *Qui dites-vous que je ſuis?* Pierre répondit au nom de tous, *Vous eſtes le Chriſt, le Fils du Dieu vivant.*

Matt. XVI. 18.

C'est sur cette illustre Confession de Foy que la chair & le sang n'avoit point dictée, mais que le Pere Celeste avoit révelée à Pierre ; c'est, dis-je, sur cette illustre Confession de Foy, qu'est fondée & la dignité de Saint Pierre & la fermeté inébranlable de l'Eglise. Cette Eglise qui confesse que JESUS-CHRIST est le vray Fils de Dieu, est celle contre qui l'Enfer n'aura jamais de force, qui subsistera sans interruption malgré les efforts & les artifices du diable.

Il paroist donc clairement que l'Eglise dont parle icy JESUS-CHRIST, est une

Eglise confessante, une Eglise qui publie la Foy, une Eglise par consequent extérieure & visible. Et voyez
Ibid. 19. aussi ce qu'il adjouste : *Et je te donneray les clefs du Royaume des Cieux ; & tout ce que tu auras lié dans la terre sera lié dans le Ciel, & ce que tu auras delié en terre sera délié aux Cieux.*

Quelque chose qu'il faille entendre par ces mots, soit la prédication, soit les censures Ecclésiastiques, ou le ministére des Prestres dans le Sacrement de Pénitence comme l'entendent les Catholiques, toûjours est-il asseûré que voilà un ministére extérieur donné à

cette Egliſe : c'eſt donc cette Egliſe qui confeſſe la Foy, & la confeſſe principalement par la bouche de Saint Pierre ; c'eſt cette Egliſe qui uſe du miniſtére des clefs ; c'eſt elle qui ſera toûjours ſur la terre, ſans que l'Enfer puiſſe jamais prévaloir contre elle.

Et parce que JESUS-CHRIST vouloit qu'elle fuſt toûjours viſiblement ſubſiſtante, il l'a revêtuë de marques ſenſibles qui doivent toûjours durer. Car voicy comme il envoye ſes Apoſtres, & ce qu'il leur dit en montant aux Cieux : *Allez, & enſeignez toutes les Nations, les baptiſant au nom-* Matt. XXVIII. 19. 20.

du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, & leur apprenant à garder tout ce que je vous ay commandé. Et voicy, je suis toûjours avec vous, jusqu'à la fin du monde: avec vous enseignant, avec vous baptisant, avec vous apprenant à mes Fideles à garder tout que que je vous ay commandé, avec vous par consequent éxerçant dans mon Eglise un ministére extérieur: c'est avec vous, c'est avec ceux qui vous succederont, c'est avec la société assemblée sous leur conduite que je seray dés maintenant jusqu'à ce que le monde finisse; toûjours; sans interruption: car il n'y au-

ra pas un ſeul moment où je vous delaiſſe, & quoyqu'abſent de corps, je ſeray toûjours préſent par mon Saint Eſprit.

En conſéquence de cette parole, Saint Paul nous dit auſſi que le miniſtére Ecléſiaſtique durera ſans diſcontinuer juſqu'à la réſurrection générale. *Celuy qui eſt deſcendu, c'eſt le meſme qui eſt monté audeſſus de tous les Cieux, afin qu'il rempliſt toutes choſes. Luy-meſme donc a établi les uns pour eſtre Apoſtres, les autres pour eſtre Prophétes, les autres pour eſtre Evangeliſtes, les autres pour eſtre Paſteurs & Docteurs, pour l'aſſemblage des Saints, pour l'œuvre du* Eph. IV. 11. &c.

ministére, pour l'édification du Corps de Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la Foy & de la connoissance du Fils de Dieu en homme parfait à la mesure de la parfaite stature de JESUS CHRIST; c'est à dire, jusqu'à ce que nous ayons atteint la perfection de JESUS-CHRIST glorifiez en corps & en ame: voilà le terme que Dieu a donné au ministére Ecclésiastique.

Les Prétendus Réformez ne veulent pas que l'Eglise visible soit celle qui s'appelle le Corps de JESUS-CHRIST; quel est donc

Rom. XII. 4. &c. ce corps *où Dieu a établi les*

uns Apoſtres, les autres Prophetes, les autres Paſteurs & Docteurs ? Quel eſt ce corps où Dieu a établi pluſieurs membres & diverſes graces, *la grace du miniſtére, la grace de la doctrine, la grace de l'exhortation & de la conſolation, la grace du gouvernement ?* Quel eſt, dis-je, ce corps, ſi ce n'eſt l'Egliſe viſible ?

Mais ce qui fait que les Prétendus Réformez ne veulent pas avoûër que ce Corps de JESUS-CHRIST tant recommandé dans l'Ecriture puiſſe eſtre l'Egliſe viſible, c'eſt qu'ils ſont contraints de dire que l'Egliſe viſible ceſſe quelquefois d'eſtre ſur

la terre; & ils ont horreur de dire que le Corps de Jesus-Christ ne ſoit pas toûjours, de peur de faire mourir Jesus-Christ encore une fois.

C'eſt donc ſans difficulté cette aſſemblée de Paſteurs & de peuples; c'eſt cette Egliſe compoſée de tant de membres divers, par leſquels s'éxercent extérieurement tant de ſaints miniſtéres; c'eſt celle-là qui eſt appellée le Corps de Jesus-Christ; c'eſt à ce corps aſſemblé ſous le miniſtére des Paſteurs, qu'il a dit en montant aux Cieux: *Voicy, je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſié-*

cles. Celuy donc qui eſt deſcendu, c'eſt le meſme qui eſt monté, afin qu'il rempliſt toutes choſes, le ciel par ſa perſonne & par ſa préſence viſible, la terre par ſon eſprit & par ſon aſſiſtance inviſible, l'un & l'autre par ſa vérité & par ſa parole. Et c'eſt pour continuer en montant aux Cieux cette aſſiſtance promiſe à ſon Egliſe, qu'il y a mis les uns Apoſtres, les autres Evangeliſtes, les autres Paſteurs & Docteurs : choſe qui doit durer juſqu'à ce que l'œuvre de Dieu ſoit entiérement accomplie, que nous ſoyons tous hommes parfaits, & que tout le corps

de l'Eglise soit arrivé à la plenitude & à la perfection de JESUS-CHRIST.

Ainsi l'ouvrage de JESUS-CHRIST est éternel sur la terre. L'Eglise fondée sur la confession de la Foy, sera toûjours, & confessera toûjours la Foy : son ministére sera éternel : elle liera & déliera jusqu'à la fin du monde, sans que l'Enfer l'en puisse empescher ; elle ne discontinuëra jamais d'enseigner les Nations : les Sacremens, c'est à dire, les livrées extérieures dont elle est revestuë dureront toûjours. *Enseignez, & baptisez les nations, & je seray toûjours avec vous. Toutes les fois que*

Matt. XXVIII. 19. 20.
1. Cor. XI. 26.

vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur juſqu'à ce qu'il vienne. Avec la Cene durera & la confeſſion de la Foy, & le miniſtére Eccléſiaſtique, & la Communion extérieure & intérieure des Fideles avec JESUS-CHRIST & des Fideles entre eux, juſqu'à ce que JESUS-CHRIST vienne. La durée de l'Egliſe & du miniſtére Eccléſiaſtique n'a point d'autres bornes.

Ce n'eſt donc pas ſeulement la ſocieté des prédeſtinez qui ſubſiſtera à jamais, c'eſt le corps viſible où ſont renfermez les prédeſtinez ;

qui les presche, qui les enseigne, qui les régénére par le Baptesme, qui les nourrit par l'Eucharistie, qui leur administre les clefs, qui les gouverne & les tient unis sous la discipline, qui forme en eux JESUS-CHRIST : c'est ce corps visible qui subsistera éternellement.

Et c'est pourquoy dans le Symbole des Apostres, où l'on nous propose à croire les fondemens de la Foy, on nous dit en mesme temps de croire au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit, & de croire la Sainte Eglise Catholique & la Communion des Saints : Commu-

nion intérieure par la charité, & dans le Saint Eſprit qui nous anime, je l'avoûë ; mais en meſme temps Communion extérieure dans les Sacremens, dans la confeſſion de la Foy, & dans tout le miniſtére extérieur de l'Egliſe.

Et tout ce que nous venons de dire eſt renfermé dans cette parole, *Je croy l'Egliſe Univerſelle*. On la croit dans tous les temps ; elle eſt donc toûjours : on la croit dans tous les temps ; elle enſeigne donc toûjours la vérité.

Vos Miniſtres veulent que nous croyons que c'eſt autre choſe de croire l'E-

gliſe, c'eſt à dire, croire qu'elle ſoit; autre choſe de croire à l'Egliſe, c'eſt à dire croire à toutes ſes déciſions. Mais cette diſtinction eſt frivole. Qui croit que l'Egliſe eſt toûjours, croit qu'elle eſt toûjours confeſſant & enſeignant la vérité. C'eſt à l'Egliſe qui confeſſe la vérité, que JESUS-CHRIST a promis que l'Enfer n'auroit point de force contre elle. Jamais donc la vérité ne ceſſera d'y eſtre confeſſée; & par conſéquent en croyant qu'elle eſt, on aſſeûre qu'elle eſt toûjours croyable.

En effet, il ne ſuffit pas, pour conſerver le nom d'E-

gliſe, de retenir quelques points de la doctrine de JESUS-CHRIST: autrement les Ariens, les Pélagiens, les Donatiſtes, les Anabaptiſtes, & les Sociniens ſeroient de l'Egliſe. Ils n'en ſont pas toutefois: à Dieu ne plaiſe, que nous appellions du nom d'Egliſe cette confuſion! Il ne faut donc pas ſeulement que l'Egliſe conſerve quelque vérité: il faut qu'elle conſerve, & qu'elle enſeigne toute vérité; autrement, elle n'eſt pas l'Egliſe.

Et il ne ſert de rien de diſtinguer les Articles fondamentaux d'avec les autres. Car tout ce que Dieu

a révelé doit estre retenu. Il ne nous a rien révelé qui ne soit tres-important pour
If. XLVIII. 17. nostre salut. *Je suis le Seigneur qui t'enseigne des choses utiles.* Il faut donc trouver dans la Foy que l'Eglise enseigne la plenitude des veritez révelées de Dieu; autrement, ce n'est plus l'Eglise que JESUS-CHRIST a fondée.

Que les particuliers puissent ignorer quelques articles, je le confesse aisément: mais l'Eglise ne tait rien de ce que JESUS-CHRIST a révelé; & c'est pourquoy les Fideles qui ignorent certains articles en particulier, les confessent

ſent néanmoins tous en général, quand ils diſent: *Je croy l'Egliſe Univerſelle.*

Voilà cette Egliſe, diſois-je, que vos Miniſtres ne connoiſſent pas. Ils vous enſeignent que cette Egliſe viſible & extérieure peut ceſſer d'eſtre ſur la terre; ils vous enſeignent que cette Egliſe peut errer dans ſes déciſions; ils vous enſeignent que croire à cette Egliſe, c'eſt croire à des hommes: mais ce n'eſt pas ainſi que l'Egliſe nous eſt propoſée dans le Symbole. On nous y propoſe de la croire, comme nous croyons au Pere, au Fils, & au Saint Eſprit; & c'eſt pourquoy la foy de

l'Eglise est jointe à la foy des trois personnes divines.

Ces choses ayant esté dites à diverses reprises, mais à peu prés dans cette suite, j'ajoustay, que nostre doctrine estoit si véritable sur ce point, que les Prétendus Réformez, qui la nioient, n'ont pû la nier tout-à-fait: c'est-à-dire, que leurs Synodes agissent d'une maniére à faire entendre qu'ils éxigent aussi-bien que nous une soumission absoluë à l'autorité & aux decrets de l'Eglise.

Là je fis voir à Mademoiselle de Duras les quatre Actes de Messieurs de la Religion Prétenduë Réfor-

mée, que j'ay marquez dans l'*Exposition*, Article xx. Elle les y avoit veûs ; mais je les luy fis lire dans le livre mesme de la Discipline.

Le premier est tiré du Chapitre V. Titre des Consistoires, Article xxxı. où il est porté, *Que les debats pour la doctrine seroient terminez par la parole de Dieu, s'il se peut, dans le Consistoire ; sinon que l'affaire seroit portée au Colloque, de là au Synode Provincial, & enfin au National, où l'entiére & finale résolution se feroit par la parole de Dieu, à laquelle si on refusoit d'aquiescer de point en point & avec exprés desaveu de ses erreurs, on seroit rétranché de l'Eglise.*

l'Eglise est jointe à la foy des trois personnes divines.

Ces choses ayant esté dites à diverses reprises, mais à peu prés dans cette suite, j'ajoustay, que nostre doctrine estoit si véritable sur ce point, que les Prétendus Réformez, qui la nioient, n'ont pû la nier tout-à-fait : c'est-à-dire, que leurs Synodes agissent d'une maniére à faire entendre qu'ils éxigent aussi-bien que nous une soumission absoluë à l'autorité & aux decrets de l'Eglise.

Là je fis voir à Mademoiselle de Duras les quatre Actes de Messieurs de la Religion Prétenduë Réfor-

mée, que j'ay marquez dans l'*Exposition*, Article xx. Elle les y avoit veûs ; mais je les luy fis lire dans le livre mesme de la Discipline.

Le premier est tiré du Chapitre V. Titre des Consistoires, Article xxxI. où il est porté, *Que les debats pour la doctrine seroient terminez par la parole de Dieu, s'il se peut, dans le Consistoire ; sinon que l'affaire seroit portée au Colloque, de là au Synode Provincial, & enfin au National, où l'entiére & finale résolution se feroit par la parole de Dieu, à laquelle si on refusoit d'aquiescer de point en point & avec exprés desaveu de ses erreurs, on seroit rétranché de l'Eglise.*

Ce n'eſt donc pas, diſois-je, à la ſeule parole de Dieu préciſément, comme telle, qu'appartient l'entiére & finale réſolution, puis qu'aprés qu'elle eſt propoſée, l'appel eſt permis; mais à la parole de Dieu, en tant qu'expliquée & interprétée par le dernier jugement de l'Egliſe.

Le ſecond Acte eſt tiré du Synode de Vitré, rapporté dans le livre de la Diſcipline. Il contient la lettre d'envoy que font toutes les Egliſes quand elles députent au Synode National: en voicy les termes. *Nous promettons devant Dieu de nous ſoumettre à tout ce qui*

sera résolu en vostre sainte Assemblée, persuadez que nous sommes que Dieu y présidera, & vous conduira par son Saint Esprit en toute vérité & équité par la régle de sa parole. Cette persuasion, disois-je, si elle est seulement fondée sur une présomption humaine, ne peut pas estre la matiére d'un serment si solennel par lequel on jure de se soumettre à une résolution qu'on ne sçait pas encore : elle ne peut donc estre fondée que sur une promesse expresse que le Saint Esprit présidera dans le dernier jugement de l'Eglise ; & les Catholiques n'en disent pas davantage.

Le troisiéme Acte qui se trouve encore dans le mesme livre de la Discipline, est la condamnation des Indépendans, sur ce qu'ils disoient que chaque Eglise se devoit gouverner elle-mesme *sans aucune dépendance de personne en matieres Ecclésiastiques*. Cette proposition fut déclarée au Synode de Charenton, *autant préjudiciable à l'Estat qu'à l'Eglise*. On y jugea *qu'elle ouvroit la porte à toute sorte d'irrégularitez & d'extravagances, en ostoit tous les remédes, & donnoit lieu à former autant de religions que de paroisses*. Mais, disois-je, quelques Synodes qu'on tienne, si on ne

ſe croit pas obligé à y ſoumettre ſon jugement, on n'évite pas les inconvéniens des Indépendans, & on laiſſe la porte ouverte à établir autant de religions, je ne dis pas qu'il y a de paroiſſes, mais qu'il y a de teſtes. On en vient donc par néceſſité à cette obligation de ſoumettre ſon jugement à ce que l'Egliſe Catholique enſeigne.

Ces trois Actes ſont tirez du livre de la Diſcipline, imprimé à Charenton l'an 1667.

Le quatriéme ſe trouve dans un livre de M. Blondel, intitulé, *Actes Authentiques*, imprimé à Amſter-

dam par Blaeu l'an 1655.

C'eſt une réſolution du Synode National de Sainte Foy en 1578. qui nomme quatre miniſtres pour ſe trouver à une aſſemblée où ſe devoit traiter la réunion avec les Luthériens, en dreſſant *un Formulaire de Profeſſion de Foy commune.* On donne pouvoir à ces Miniſtres *de décider tout point de doctrine & autres qui ſeront mis en déliberation, & de conſentir à cette Confeſſion de Foy ſans meſme en communiquer davantage aux Egliſes, ſi le temps ne permet pas de le faire.* De cét acte je concluois deux choſes : l'une, que tout le Synode compromet de ſa

Foy entre les mains de quatre particuliers; chose bien plus extraordinaire que de voir des particuliers se soumettre à toute l'Eglise: l'autre, que l'Eglise Prétenduë Réformée est encore peu asseûrée de sa Confession de Foy, puis qu'elle consent qu'on la change, & cela dans des points aussi importans que sont ceux qui font la dispute avec les Luthériens, dont l'un est la réalité. Si les Prétendus Réformez esperoient que les Luthériens revinssent à eux, il n'y avoit nul besoin d'une nouvelle Confession de Foy. Ainsi ce qu'on prétendoit, c'est que les uns & les autres

demeurant dans leur senti-
ment, on fit une Confession
de Foy dont les deux partis
pussent convenir ; ce qui ne
se pouvoit faire sans ajouf-
ter ou sans supprimer quel-
que chose d'essentiel dans
une Confession de Foy,
qu'on nous donne comme
n'enseignant que la pure pa-
role de Dieu.

Mademoiselle de Duras
m'avoûa qu'ayant veû dans
mon Traité ces Actes & mes
réflexions, qui sont les mes-
mes que celles que je ve-
nois de luy faire, elle ne
sçavoit qu'y répondre ; &
que pour cela elle souhai-
toit d'entendre ce que ré-
pondroit M. Claude tant

sur ces Actes que sur les autres difficultez qui regardent l'autorité de l'Eglise.

Je luy dis qu'encore que ceux de sa Religion agissent comme tenant l'autorité de l'Eglise infaillible & incontestable, il estoit vray qu'ils nioient cette infaillibilité ; & j'ajoustay que c'estoit une maxime constante dans sa Religion, que tous les particuliers pour ignorans qu'ils fussent estoient obligez de croire qu'ils pouvoient mieux entendre l'Ecriture Sainte que tous les Conciles & que tout le reste de l'Eglise ensemble. Elle parut étonnée de cette proposition. Mais

j'ajouſtay qu'on croyoit encore dans ſa Religion quelque choſe de bien plus étrange, qui eſtoit qu'il y a un point où un Chrétien eſt obligé de douter ſi l'Ecriture eſt inſpirée de Dieu; ſi l'Evangile eſt une vérité ou une fable; ſi JESUS-CHRIST eſt un trompeur, ou le docteur de la vérité. Comme elle parut encore plus étonnée de cette propoſition, je l'aſſeûray que tant celle-là que l'autre que je venois de luy dire, eſtoient des ſuites néceſſaires de la doctrine receûë dans leur Religion ſur l'autorité de l'Egliſe, & que je ne doutois point que je ne

pusse forcer M. Claude à les avoûër.

Je luy expliquay les raisons de ce que j'avois avancé, & luy fis voir en mesme temps quelle marque de fausseté c'estoit parmi eux, de voir que d'un costé ils niassent qu'il fallust croire sans examiner ce que l'Eglise décidoit, & que de l'autre ils fussent forcez pour établir l'ordre, d'attribuer à l'Eglise l'autorité qu'ils luy auroient deniée.

Elle me fit connoistre qu'elle entendoit ce raisonnement, & qu'elle se souvenoit de l'avoir leû dans mon livre; mais qu'encore qu'elle ne vist rien à y ré-

pondre, elle avoit peine à croire qu'on n'y répondist pas dans sa Religion.

Madame la Comtesse de Roye vint dire que M. Claude qui avoit promis de se trouver avec moy le lendemain, avoit receû défense de le faire, & ne le pouvoit plus. Mademoiselle de Duras témoigna estre fort mécontente de ce procedé. Je voulus me retirer, & la laisser avec Madame sa sœur : mais elle me pria de luy dire ce que je venois de luy représenter. Je le fis en peu de mots, & répondis à quelques objections qui me furent faites.

Le lendemain matin Ma-

demoiselle de Duras vint en mon logis avec un honneste homme de sa Religion, que je connoissois, nommé M. Coton. Elle s'estoit servie de luy pour engager M. Claude à la Conférence, & il luy avoit rapporté que M. Claude l'avoit acceptée. Elle me pria de redire ce que j'avois dit la veille. Je le fis, & M. Coton avoûa qu'il ne sçavoit que répondre, & qu'il avoit grande passion d'entendre M. Claude sur cela. Luy & Mademoiselle de Duras me firent quelques objections sur les révoltes frequentes du peuple d'Israël qui avoit si souvent abandonné Dieu, *les*

Rois & tout le peuple, comme parle l'Ecriture Sainte; pendant quoy le culte public estoit tellement éteint, qu'Elie croyoit estre le seul serviteur de Dieu, & qu'il n'apprit que de Dieu mesme
3. Reg. XIX. 18. qu'*il s'estoit réservé sept mille hommes qui n'avoient point fléchi le genouïl devant Baal*.

A cela je répondis, que pour ce qui regardoit Elie, il n'y avoit aucune difficulté, puis qu'il paroist par les termes mesmes qu'il ne s'agissoit que d'Israël où Elie prophétisoit, & que le culte divin loin d'estre éteint en Juda dans ce temps-là, y estoit sous le régne de Josaphat dans le plus grand

lustre où il eust esté depuis Salomon. La chose passa pour constante, & je remarquay seulement combien peu de bonne foy il y avoit aux Ministres de produire toûjours ce passage, aprés que le Cardinal du Perron y avoit donné une réponse si décisive.

Quant à ce qui estoit arrivé dans Juda mesme, je dis que je voulois faire l'objection encore plus forte qu'on ne me la faisoit, en considérant l'estat du peuple de Dieu sous Achaz qui ferma le Temple, fit sacrifier aux idoles par Urie Prestre du Seigneur, & remplit Jérusalem d'abominations; 4. Reg. XVI. 2. Paralip. XXVIII.

4. Reg. XXI. 2. Paralip. XXXIII. & ensuite sous Manasses qui encherit sur les impietez d'Achaz. Mais pour montrer que tout cela ne faisoit rien à la question, je priay seulement qu'on remarquast qu'Isaïe qui avoit vécu durant tout le regne d'Achaz, pour toutes ces abominations du Roy, du Prestre Urie, & presque de tout le peuple, ne s'estoit jamais séparé de la Communion de Juda, non plus que les autres Prophetes qui avoient vécu en ce temps & dans tous les autres : ce qui montre qu'il y a toûjours un peuple de Dieu, de la Communion duquel il n'est jamais permis de se séparer.

Il est écrit aussi que du temps de Manassés, Dieu parla par la bouche de tous ses Prophetes, & menaçoit ce Roy impie & tout le peuple. Mais ces Prophetes qui reprenoient & détestoient les impiétez de ce peuple, ne se séparoient pas de la Communion. 4. Reg. XXI, 10.

Et pour voir la chose à fond, il faut, disois-je, considérer la constitution de l'ancien peuple. Il avoit cela de propre qu'il se multiplioit par la génération charnelle, & que c'estoit par là que s'en faisoit la succession aussi-bien que celle du Sacerdoce que ce peuple portoit en sa chair

la marque de l'aliance; c'est à dire la circoncision que nous ne lisons point avoir jamais esté discontinuée; & qu'ainsi quand les Pontifes, & presque tout le peuple auroient prévariqué, l'estat du peuple de Dieu subsistoit toûjours dans sa forme extérieure, bon gré malgré qu'ils en eussent. Il ne pouvoit non plus arriver aucune interruption dans le Sacerdoce que Dieu avoit attaché à la famille d'Aaron. Mais il n'en est pas de mesme dans le nouveau peuple, dont la forme extérieure ne consistoit en autre chose qu'en la profession de la Doctrine de

JESUS-CHRIST : de sorte que si la confession de la vraye Foy estoit éteinte un seul moment, l'Eglise qui n'avoit de succession que par la continuation de cette profession, seroit tout-à-fait éteinte, sans pouvoir jamais ressusciter dans son peuple, ou dans ses pasteurs que par une nouvelle mission.

J'ajoustay au reste, que je ne voulois pas dire que la vraye Foy & le vray culte de Dieu pust estre tout-à-fait aboli dans le peuple d'Israël, en sorte que Dieu n'eust plus de vrais serviteurs sur la terre. Mais je trouvois au contraire, premiérement, qu'il estoit clair

que malgré la corruption Dieu se réservoit toûjours un assez grand nombre de serviteurs qui ne participoient pas à l'idolatrie. Car si cela estoit en Israël schismatique & séparé du peuple de Dieu, comme Dieu mesme le déclare à Elie ; à plus forte raison en Juda, que Dieu s'estoit réservé pour perpetuer son peuple & son Royaume jusqu'au temps du Messie. Lors donc qu'il estoit écrit que le Roy & tout le peuple avoient abandonné la Loy de Dieu, il falloit entendre non tout le peuple sans exception, mais une grande partie, & si l'on veut la plus grande

partie du peuple, ce que les Ministres ne nioient pas. 2. Qu'il ne falloit pas s'imaginer que les serviteurs de Dieu & la vraye Foy se conservassent seulement en secret; mais que dans toute la succession de l'ancien peuple, la vraye doctrine avoit toûjours éclaté. Car il y a eû une continuelle succession de Prophetes, qui loin d'adherer aux erreurs du peuple, ou de les dissimuler, s'élevoit contre avec force, & cette succession estoit si continuelle, que le Saint Esprit ne craint point de dire *que Dieu se relevoit de nuit & dés le matin, & avertissoit tous les jours son*

2. Paralip. XXXVI. 15. Jer. XI. 7. XXV. 3. 4.

peuple par la bouche de ses Prophetes : expreſſion la plus puiſſante qui ſe puiſſe imaginer pour faire voir que la vraye Foy n'a jamais eſté un ſeul moment ſans publication, ni le peuple ſans avertiſſement. Qu'ainſi ne ſoit, nous venons de voir que dans tout le regne d'Achaz, Iſaïe n'avoit ceſſé de prophétiſer : & ſous Manaſſes ; où il ſemble que l'abomination fuſt montée au comble, puis que ni la pénitence de ce Roy, ni la ſainteté de Joſias ſon petit-fils ne purent faire rétracter la ſentence donnée contre ce peuple, Dieu ſe ſouvenant toûjours des abomi-

abominations de Manassés : dans ce temps, dis-je, nous avons veû que Dieu faisoit parler ses Prophétes ; & qu'une grande partie du peuple les ait suivis publiquement, il paroist en ce que ce Prince impie *fit regorger Jérusalem de sang innocent*, marque certaine qu'il trouva une grande résistance à ses idolatries. On tient mesme qu'il fit mourir Isaïe comme ses prédécesseurs avoient fait mourir les autres Prophétes qui les reprenoient ; & cette histoire s'est conservée dans l'ancienne Tradition conforme à la parole de Nostre Seigneur, qui reproche aux Juifs d'*a-* 4. Reg. XXI. 16.

Matt. XXIII. 31. 37. *voir fait mourir les Prophétes*, & au discours de Saint Estienne qui dit, *qu'il n'y a* Act. VII. 52. *aucun Prophéte qu'ils n'ayent persecuté.*

Ces Prophétes faisoient partie du peuple de Dieu; ces Prophétes retenoient dans le devoir une partie considérable & des Prestres & du peuple mesme; ces Prophétes qui confirmoient leur mission par des miracles visibles, empeschoient que la corruption ne gagnast tout, & pendant qu'une effroyable multitude, & peut-estre le gros de la Synagogue estoit entraisné dans l'idolatrie, ils conservoient la Tradition de la vé-

rité dans le peuple d'Israël.

Ezéchiel qui parut un peu après, nous le fait voir lors qu'il parle *des Prestres & des Lévites enfans de Sadoc, qui dans le temps de l'égarement des enfans d'Israël ont toûjours observé les cérémonies du Sanctuaire. Ceux-là,* poursuit-il, *me serviront, & paroistront devant moy pour m'offrir des victimes, dit le Seigneur.* La succession, non-seulement celle de la chair, mais encore celle de la Foy & du ministére, s'estoit conservée dans ces Prestres & dans ces Lévites, que la grace de Dieu & la prédication des Prophétes avoient retenus dans le service.

Ezec. XLIV. 15.

Et il faut remarquer que Dieu n'a jamais fait plus éclater ce ministére des Prophétes, que lors que l'impiété sembloit avoir pris le dessus, en sorte que dans le temps où le moyen ordinaire d'instruire le peuple estoit non pas détruit, mais obscurci, Dieu préparoit les moyens extraordinaires & miraculeux.

A cela on peut ajouster, que ce moyen extraordinaire, c'est à dire, le ministére prophétique, avant la captivité estoit comme ordinaire au peuple de Dieu, où les Prophétes faisoient comme un ordre toûjours subsistant, d'où Dieu tiroit

continuellement des hommes divins, par la bouche desquels il parloit luy-mesme hautement & publiquement à tout son peuple.

Depuis le retour de la captivité jusqu'à Jesus-Christ, il n'y eût plus d'idolatrie publique & durable. On sçait ce qui arriva sous Antiochus l'illustre; mais on sçait aussi le zele de Mathatias, & le grand nombre de vrais Fidelles qui se joignit à sa maison, & les victoires éclatantes de Judas le Machabée & de ses freres : sous eux & leurs successeurs la profession de la vraye Foy dura jusqu'à Jesus-Christ. A la fin

les Pharisiens introduisoient dans la Religion & dans le culte beaucoup de superstitions. Comme la corruption alloit prévaloir, JESUS-CHRIST parut au monde.

Jusqu'à luy la Religion s'estoit conservée. Les Docteurs de la Loy avoient beaucoup de maximes & de pratiques pernicieuses qui gagnoient & s'établissoient peu à peu : elles devenoient communes, mais elles n'estoient pas passées en dogmes de la Synagogue. C'est pourquoy JESUS-CHRIST disoit encore : *Les Scribes & les Phariziens sont assis sur la chaire de Moïse ; faites donc tout ce qu'ils vous disent, mais*

Matt. XXIII. 1. 2.

ne faites pas selon leurs œuvres. Il ne cessa d'honorer le ministére des Prestres; il leur renvoya les lépreux selon les termes de la Loy: il fréquenta le Temple; & en reprenant les abus, il demeura toûjours ataché à la Communion du peuple de Dieu, & à l'ordre du ministére public.

On en vint enfin au point de la chûte & de la réprobation de l'ancien peuple marquée par les Ecritures & par les Prophétes, lors que la Synagogue condamna JESUS-CHRIST & sa doctrine. Mais alors JESUS-CHRIST avoit paru; il avoit commencé dans le sein

de la Synagogue à assembler son Eglise qui devoit subsister éternellement.

Il est donc constant, premiérement qu'il y a toûjours eû un corps visible du peuple de Dieu, continué par une succession non interrompuë, de la Communion duquel il n'a jamais esté permis de se séparer. 2. Toûjours une succession de Pontifes & de Prestres descendus d'Aaron, & de Levites sortis de Levi, sans que jamais on ait eû besoin que Dieu suscitast des gens d'une façon extraordinaire. 3. Il n'est pas moins constant que la vraye Foy a toûjours esté

publiquement déclarée, ſans qu'on puiſſe aléguer un ſeul moment où la profeſſion n'en ait eſté auſſi claire que la lumiére du Soleil : choſe qui fait voir combien on ſe trompe quand on croit que pour maintenir l'eſtat extérieur de l'Egliſe, il ſuffit de pouvoir nommer de temps en temps de prétendus docteurs de la vérité. Car s'il y a quelque temps où la profeſſion de la Foy ait ceſſé dans l'Egliſe, ſon eſtat eſt pire que celuy de la Synagogue, d'autant plus que dés-là elle perd la ſucceſſion, ainſi que je viens de dire.

Aprés que j'eûs dit ces

choses, on employa quelque temps à les repasser; & cependant Madame la Comtesse de Roye vint dire que M. Claude consentoit à la conférence qui seroit, si je l'agréois, chez elle sur les trois heutes.

II. *La Conférence.* Je fus au rendez-vous, où je rencontray M. Claude. On commença par des honnestetez réciproques, & il témoigna de sa part un grand respect. Aprés cela j'entray en matiére, en demandant l'explication des quatre Actes transcrits dans mon livre, & mentionnez cy-dessus.

Aprés que j'eûs expliqué la difficulté en peu de mots,

telle qu'elle est proposée dans l'*Exposition*, & que je l'avois répetée à Mademoiselle de Duras, j'ajoustay que M. Claude devoit estre d'autant plus prest à y répondre, que je ne luy disois rien de nouveau, puis qu'apparemment *le Traité de l'Exposition* estoit tombé entre ses mains; & que c'estoit une grande satisfaction, que dans un entretien de la nature de celuy-cy, on pust s'asseûrer qu'il n'y auroit point de surprise.

M. Claude prit la parole, & aprés avoir réïteré toutes les honnestetez qu'il avoit faites, en termes encore plus civils, il déclara d'a-

bord que tout ce que j'avois objecté de leur Discipline & de leurs Synodes dans mon Traité, & encore á présent, estoit rapporté de tres-bonne foy, sans rien altérer dans les paroles : mais que pour le sens il me prioit de trouver bon qu'il me dist, qu'encore qu'il y eust, ainsi que je l'avois remarqué, comme divers degrez de jurisdiction établis dans leur Discipline, la force de la décision devoit estre rapportée par tout à la seule parole de Dieu. Quant à ce que j'objectois, que la parole de Dieu avoit esté proposée dans le Consistoire, dont on pouvoit appeller,

d'où il s'ensuivoit, avois-je inferé, que la décision derniére, dont il n'y a plus d'appel, appartenoit à la parole de Dieu non prise en elle-mesme, mais en tant que déclarée par le dernier jugement de l'Eglise : ce n'estoit pas là leur pensée; car ils tenoient que la décision estoit attachée toute entiére à la pure parole de Dieu, dont l'Eglise dans ses assemblées premiéres & derniéres ne faisoit que l'indication : mais que ces divers degrez avoient esté établis pour donner le loisir à ceux qui erroient, de se reconnoistre. C'est pourquoy on ne procedoit pas

d'abord par excommunica-
tion, le Consistoire esperant
qu'une plus grande assem-
blée, telle que seroit le Col-
loque, & ensuite le Syno-
de Provincial composé d'un
plus grand nombre de per-
sonnes, peut-estre plus res-
pectées, & en tout cas moins
suspectes au contredisant,
le disposeroient à entendre
la vérité. Que le Colloque
& le Synode Provincial u-
soient de pareille modera-
tion par la mesme raison de
charité : mais qu'aprés que
le Synode National avoit
parlé, comme c'estoit le der-
nier reméde humain, il n'y
avoit plus rien à esperer,
& qu'on procedoit aussi à

la derniére Sentence, en usant de l'excommunication, comme du dernier effort de la puissance Ecclésiastique. Que de là il ne falloit pas conclure que le Synode National se tinst infaillible, non plus que les précedentes assemblées ; mais seulement qu'aprés avoir tout tenté, on venoit au dernier reméde.

Pour la promesse qu'on faisoit avant le Synode National, qu'elle n'estoit fondée que sur l'espérance qu'on avoit que l'assemblée suivroit la parole de Dieu, & que le Saint Esprit y présideroit, ce qui ne marquoit pas qu'on en eust une en-

tiére certitude ; & au reste que le terme *persuadez que*, estoit une maniére honneste d'exprimer une condition sans blesser la révérence d'une si grande assemblée, ni la présomption favorable qu'on devoit avoir pour son procedé.

Quant à la condamnation des Indépendans, il me pria d'observer, que sur l'autorité de l'Eglise & de ses assemblées, il y avoit quelque chose dont ceux de sa Religion convenoient avec nous & quelque chose dont ils convenoient avec les Indépendans : avec nous, que les assemblées Ecclésiastiques estoient nécessaires & uti-

les, & qu'il falloit établir quelque ſubordination : avec les Indépendans, que ces aſſemblées, pour nombreuſes qu'elles fuſſent, n'eſtoient pas pour cela infaillibles. Cela eſtant, qu'ils avoient deû condamner les Indépendans, qui non-ſeulement nioient l'infaillibilité, mais encore l'utilité & la néceſſité de ces aſſemblées & de cette ſubordination. C'eſt en cela, diſoit-il, que conſiſte l'Indépendantiſme, ſi on peut uſer de ce mot.

Il ajouſta que le ſoûtenir, c'eſtoit en effet renverſer l'ordre, & donner lieu à autant de religions qu'il y avoit de paroiſſes ; parce

qu'on ostoit par là tous les moyens de convenir. D'où il concluoit qu'encore qu'on fust d'accord que les assemblées Ecclésiastiques n'estoient pas moyens infaillibles, c'estoit assez pour les maintenir & condamner les Indépendans, que ce fussent moyens utiles.

Pour le Synode de Sainte Foy, qu'il s'agissoit ou de rendre les Luthériens plus dociles en les faisant, disoit-il, raprocher de nous, ou en tout cas d'établir une tolérance mutuelle; ce qui n'obligeoit pas de rien suprimer ou ajouster dans la Confession de Foy, qui fut toûjours tenuë pour inébranla-

ble. Et qu'au reſte, quoyqu'on euſt donné plein pouvoir à quatre Miniſtres, je ſçavois bien que tels actes eſtoient toûjours ſujets à ratification, en cas que les procureurs euſſent outre-paſſé leurs inſtructions : témoin les ratifications néceſſaires dans les traitez accordez par les Plenipotentiaires des Princes, & autres éxemples ſemblables, où il y a toûjours une condition d'obtenir du Prince la ratification ; condition qui ſans eſtre exprimée, eſt attachée naturellement à de telles procurations.

Aprés avoir dit ces choſes par un diſcours aſſez long,

fort net, & fort composé, il ajousta qu'il croyoit, équitable comme j'estois, que je voudrois bien luy avoüer, que de mesme que dans les choses où j'aurois à luy expliquer nos sentimens & nos Conciles, par exemple celuy de Trente, il estoit juste qu'il s'en rapportast à ce que je luy en dirois, aussi estoit-il juste que je m'en rapportasse à luy dans l'explication qu'il nous donnoit des articles de leur Discipline & des sentimens de leur Religion, estant certain qu'il n'y en avoit point d'autres parmi eux que ceux qu'il me venoit d'exposer.

Je repris sur ce dernier

mot, que ce qu'il disoit seroit véritable, s'il s'agissoit simplement d'expliquer leurs rits, si on pouvoit user de ce mot, & la maniére d'administrer la parole ou les Sacremens, ou de tenir les Synodes; qu'en cela je le croirois, comme mieux instruit: mais qu'icy je prétendois qu'il leur estoit arrivé comme à tous ceux qui sont dans l'erreur; c'est de tomber en contradiction, & d'estre forcez à établir ce qu'ils avoient nié. Que je sçavois qu'ils nioient qu'il fallust se soumettre, sans examiner, au jugement de l'Eglise; mais qu'en mesme temps je pré-

tendois cette infallibilité de l'Eglise si nécessaire, que ceux mesme qui la nioient en spéculation, ne pouvoient s'empescher de l'établir dans la pratique, s'ils vouloient conserver quelque ordre parmi eux. Au reste, que s'il s'agissoit icy de montrer quelque contradiction dans les sentimens de l'Eglise Catholique, je ne prétendrois pas l'obliger à recevoir l'explication que je luy donnerois de ses sentimens & de ses Conciles, & qu'alors il luy seroit libre de tirer de leurs paroles telle induction qu'il luy plairoit; qu'aussi ne pensois-je pas qu'il m'en refusast autant:

de quoy il convint sans difficulté.

Je n'avois pas dessein de m'arrester beaucoup sur le Synode de Sainte Foy, qui m'eust, ce me sembloit, jetté trop loin des deux propositions dont je voulois tirer l'aveu. Je répondis donc seulement, que je me rendois à la raison qu'il alléguoit sur la nécessité d'une ratification, quoy-qu'en matiére de Foy, tels pouvoirs & tels compromis fussent un peu extraordinaires; & qu'au reste je voulois bien croire que le dessein du Synode n'avoit pas esté que les députez renversassent tout. Mais que ce qui me tou-

choit, & à quoy il ne sembloit pas qu'il eust répondu, c'est que le Synode avoit douté de sa Confession de Foy, puis qu'il permettoit d'en faire une autre, & que je ne voyois pas comment cela s'accordoit avec ce qu'on nous dit encore, que cette Confession de Foy ne contenoit autre chose que la pure parole de Dieu, à laquelle tout le monde sçait qu'il n'y a rien à changer. Quant à ce qu'il avoit dit, qu'il s'agissoit ou de ramener les Luthériens à des sentimens plus équitables, ou en tout cas d'établir une tolerance mutuelle, deux choses y résistoient. 1. Qu'il estoit

eſtoit parlé d'un pouvoir de décider tout point de doctrine : ce qui regardoit manifeſtement la réalité, dont les Luthériens n'avoient jamais voulu ſe rélaſcher. 2. Que pour établir une tolérance mutuelle, il ne falloit pas dreſſer une Confeſſion de Foy commune, mais ſeulement établir cette tolérance par un Decret Synodal, comme on avoit fait à Charenton.

M. Claude répondit que le point de doctrine à décider eſtoit, ſi on pouvoit établir une tolérance mutuelle, & que la Confeſſion de Foy commune n'euſt fait autre choſe qu'énoncer cette to-

lérance : ce qu'il ne nioit pas pouvoir eſtre fait dans un Synode, comme il falloit que je convinſſe qu'il pouvoit ſe faire auſſi par une Confeſſion de Foy, où il y en auroit un article exprés.

Je luy répondis que cela ne s'appelleroit jamais une Confeſſion de Foy commune, & luy demanday s'il croyoit que les Luthériens, ou eux, deuſſent retrancher quelque choſe de ce que diſoient les uns pour la réalité, & les autres contre. Il dît que non. Et de là, diſois-je, chacun demeuroit dans les termes de ſa Confeſſion de Foy, ſans qu'il y euſt rien de commun que

l'article de la tolérance. Il y avoit, dit-il, beaucoup d'autres points dont nous convenions. D'accord, répondis-je; mais ce n'estoit plus sur ces points qu'il y avoit à s'accorder: il s'agissoit du point de la réalité & de quelques autres, sur quoy on ne pouvoit faire de Confession de Foy commune, sans que l'un des partis changeast, ou que tous les deux convinssent d'expressions ambiguës, que chacun tireroit à ses sentimens; chose tentée plusieurs fois, comme M. Claude luy-mesme en conviendroit de bonne foy. Il en demeura d'accord, & rapporta mesme

l'Assemblée de Marbourg, & quelques autres tenuës pour ce sujet. Je conclus donc que j'avois raison de croire que le Synode de Sainte Foy avoit un pareil dessein; & que c'eust esté se moquer du monde, que d'appeller Confession de Foy commune celle qui eust fait paroistre de si manifestes oppositions sur les points si importans de la doctrine Chrétienne. A quoy j'ajoustay encore qu'il estoit d'autant plus certain, qu'il s'agissoit en effet d'une Confession de Foy, comme je disois, que les Luthériens s'estant déja expliquez plusieurs fois contre la tolétan-

ce, il n'y avoit rien à esperer d'eux que par le moyen dont je parlois. La chose en demeura là; & je dis seulement, qu'aprés cela chacun n'avoit qu'à penser ce qu'il devoit croire en sa conscience d'une Confession de Foy que tout un Synode National avoit consenti de changer.

Lors que M. Claude avoit dit que le serment de se soumettre au Synode National enfermoit une condition, j'avois interrompu par un petit mot. Oüi, disois-je, ils esperoient bien du Synode, sans certitude toutefois; & en attendant l'évenement, ils ne laissoient

pas de jurer de se soumettre. M. Claude m'ayant icy averti que je l'avois interrompu, & me priant de luy permettre de dire tout, je me teûs. Mais aprés avoir discuté l'affaire de Sainte Foy, je luy dis qu'il me sembloit nécessaire avant que de passer outre, que je luy disse en peu de mots ce que j'avois conceû de sa doctrine, afin que nous ne parlassions point en l'air. Je luy dis donc. Vous dites, Monsieur, que ces mots, *Persuadez que nous sommes, que Dieu y présidera, & vous conduira par son Saint Esprit en toute vérité & équité par la regle de sa parole*, sont une ma-

niére honneſte de propoſer une condition. Il en convint. Réduiſons donc, repris-je, la propoſition en conditionnelle, & nous verrons quel en ſera le ſens. Je jure de me ſoumettre à tout ce que vous déciderez, ſuppoſé ou à condition que ce que vous déciderez ſera conforme à la parole de Dieu. Un tel ſerment n'eſt autre choſe qu'une illuſion manifeſte, puis qu'en ſoy il ne dit rien, & que je le pourrois faire à M. Claude comme luy à moy. Mais en cela il n'y auroit rien de ſérieux ; & marque qu'on veut quelque choſe de plus particulier, c'eſt qu'on ne

fait ce ſerment qu'au Synode où l'on prononce en dernier reſſort, quoy-qu'au ſens de M. Claude il y euſt autant de raiſon de le faire dés le Conſiſtoire à qui on doit ſe ſoumettre auſſi-bien qu'au Synode, ſuppoſé qu'il ait la parole de Dieu pour guide.

En cét endroit je me teûs un peu de temps ; & voyant qu'on ne diſoit mot, je repris ainſi. Mais enfin donc, Monſieur, ſi j'ay bien compris voſtre doctrine, vous croyez qu'un particulier peut douter du jugement de l'Egliſe, lors meſme qu'elle prononce en dernier reſſort ? Non, Monſieur, re-

partit M. Claude : il ne faut pas dire qu'on puisse douter ; il y a toutes les apparences du monde que l'Eglise jugera bien. Qui dit apparence, Monsieur, repris-je aussitost, dit un doute manifeste. Mais, dît M. Claude, il y a plus ; car JESUS-CHRIST ayant promis que tous ceux qui chercheroient, trouveroient ; comme on doit présumer qu'on cherchera bien, on doit croire qu'on jugera bien ; & il y a dans cette asseûrance quelque chose d'indubitable. Mais quand on verra dans les Conciles des cabales, des factions, des intérests differens, on

peut douter avec raiſon ſi dans une telle aſſemblée, il ne ſe meſlera point quelque choſe d'humain & de douteux. Je vous prie, Monſieur, repartis-je, laiſſons à part tout ce qui n'eſt bon qu'à jetter de la poudre aux yeux. Tout ce que vous venez de dire de cabales, de factions, d'intereſts, eſt abſolument inutile, & ne ſert par conſequent qu'à embaraſſer. Il n'y a rien, dît M. Claude, de moins inutile. Et moy je ſouſtiens, luy dis-je, que vous allez convenir qu'il n'y a rien de plus inutile. Car je vous demande, Monſieur, ſuppoſé qu'il ne paruſt dans le Con-

cile ni factions, ni cabales; ſuppoſé meſme qu'on fuſt aſſeûré qu'il n'y en euſt point; & que tout ſe paſ-ſaſt dans l'ordre, faudroit-il recevoir la déciſion ſans examiner? Il fallut dire que non. D'où je conclus auſſi-toſt: J'avois donc raiſon de dire que tout ce que vous avez dit comme fort conſi-dérable de factions & de cabales, n'eſt au fond qu'un amuſement; & enfin qu'un particulier, une femme, un ignorant, quel qu'il ſoit, peut croire, & doit croire qu'il luy peut arriver d'entendre mieux la parole de Dieu que tout un Concile, fuſt-il aſſemblé des quatre parties

du monde & du milieu, & que tout le reste de l'Eglise. Oüi, dît-il; il est ainsi. Je répetay deux ou trois fois la proposition accordée, ajoustant toûjours quelque circonstance plus forte, mais évidemment contenuë dans ce qui estoit accordé. Quoy, mieux, disois-je, que tout le reste de l'Eglise ensemble, & que toutes ses assemblées, fussent-elles composées de ce qu'il y a de plus saint & de plus éclairé dans l'Univers? Car tout cela aprés tout, ce n'est que des hommes, aprés lesquels, selon vous, chacun doit encore examiner. Un particulier croira qu'il pourra avoir

plus de raison, plus de grace, plus de lumiére, plus enfin le Saint Esprit que tout le reste de l'Eglise ! Il fallut que tout cela passast ; & je pouvois ajouster plus que tous les Peres, plus que tous les siécles passez, à reprendre immédiatement depuis les Apostres. Mais, poursuivis-je, s'il est ainsi, comment évitez-vous les inconvéniens des Indépendans, & quel moyen reste à l'Eglise d'empescher qu'il n'y ait autant de religions, je ne dis pas qu'il y a de paroisses, mais qu'il y a de testes ? Nous avons, dit-il, les Synodes, qui sont des moyens d'empescher de si

grands maux ; moyens non pas infaillibles, mais néanmoins utiles, ainsi que j'ay dit. Car encore qu'un Pasteur qui presche ne soit pas infaillible, son ministére ne laisse pas d'estre utile, parce qu'il indique la vérité. Or une grande assemblée composée de plus de personnes & plus doctes fera encore mieux cette indication. Il me semble, Monsieur, repartis-je, que vous rapportez tout à l'instruction : or ce n'est pas précisément l'intention ni l'institution des Synodes ; car souvent un particulier sçavant donnera plus d'instruction que tout un Synode

enſemble. Ce qu'il faut donc attendre d'un Synode, n'eſt pas tant l'inſtruction, qu'une déciſion par autorité, à laquelle il faille ceder; car c'eſt de quoy ont beſoin & les ignorans qui doutent, & les ſuperbes qui contrediſent. Un particulier ignorant, ſi vous le remettez à luy-meſme, vous avoûëra qu'il ne ſçait à quoy ſe réſoudre; & loin d'abatre l'orgueïl dans un Synode, vous le portez à ſon plus haut point, puis que vous obligez un particulier à croire qu'il peut mieux entendre l'Ecriture que tout le Synode & tout le reſte de l'Egliſe: & le

Synode luy-mesme, fust-il assemblé de toute l'Eglise, interrogé par celuy dont il examine la foy, s'il n'est pas encore obligé à examiner aprés le Synode, & s'il ne peut pas arriver que luy particulier entende mieux l'Ecriture que tous les Pasteurs assemblez, le Synode, mesme universel, selon vous, luy doit declarer qu'il le peut sans doute. La présomption, Monsieur, ne peut pas aller plus loin. Et remarquez, s'il vous plaist, que ces assemblées que vous proposez comme moyens utiles, ne sont plus moyens utiles dés que chacun peut croire qu'il en aura un meil-

leur, & le ſeul qui puiſſe eſtre ſeûr, c'eſt à dire, celuy d'examiner par ſoy-meſme, & n'en croire que ſon jugement. Voilà, Monſieur, l'Indépendantiſme tout entier : car enfin les Indépendans ne refuſent ni de tenir des Synodes pour s'éclaircir mutuellement par la Conférence, ni de recevoir ces Synodes, quand ils trouveront que ces Synodes auront bien dit. Ils en ont tenu, vous le ſçavez. Il avoûa qu'ils en avoient tenu un pour dreſſer leur Confeſſion de Foy. Un ou pluſieurs, il ne m'importe, repartis-je: ils ne les rejettent donc pas abſolument, & ils n'y re-

jettent précisément que ce que vous y rejettez, qui est l'oblgation de s'y soumettre sans examiner. Et sur cela, pour me réduire en peu de paroles, voicy quel fut mon raisonnement. Les Indépendans veulent bien les assemblées Ecclésiastiques pour l'instruction ; tout ce qu'ils ne veulent pas ; c'est la décision par autorité que vous ne voulez non plus qu'eux : vous estes donc en tout point conformes, & vous n'avez pas deû les condamner. Vous ne voyez donc pas, Monsieur, reprit M. Claude, que nous ne nions pas qu'il n'y ait une autorité dans les Synodes,

telle que l'autorité paternelle, telle que l'autorité des Magiſtrats, telle que l'autorité qu'a un maiſtre ſur ſes diſciples, & un paſteur ſur ſon troupeau; & toutes ces autoritez ont leur uſage, & ne doivent pas eſtre rejettées ſous prétexte que les peres & les magiſtrats & les maiſtres peuvent ſe tromper: il en ſera donc de meſme de l'autorité de l'Egliſe. Mais Monſieur, répondis-je, les Indépendans ne nient pas l'autorité paternelle, ni l'autorité des magiſtrats, ni l'autorité des maiſtres ſur leurs diſciples, ou celles des paſteurs ſur les troupeaux. Ils ont des paſteurs, Mon-

ſieur, pour qui ils veulent auſſi-bien que vous qu'on ait quelque déference; & à plus forte raiſon ne nieront-ils pas qu'il n'en faille avoir pour tout un Synode? Si donc vous les accuſez de nier l'autorité des Synodes, il faut ajouſter quelque choſe à ce qu'ils en croyent, & il n'y a rien à y ajouſter que ce que nous en croyons, qui eſt qu'il s'y faut ſoumettre ſans examiner.

Aprés cela on fut un peu de temps à ne répeter de part & d'autre que les meſmes choſes. Ce qu'ayant fait obſerver à M. Claude, je luy dis: Enfin, Monſieur, on diſputeroit ſans fin; cha-

cun n'a plus qu'à examiner en sa conscience, & devant Dieu, s'il se sent capable de mieux entendre l'Ecriture que tous les Conciles & que tout le reste de l'Eglise, & comment un tel sentiment peut s'accorder avec la docilité & avec l'humilité des enfans de Dieu. J'inculquois en peu de mots quel orgueil c'estoit de croire qu'on pust mieux entendre la parole de Dieu que tout le reste de l'Eglise, & que rien n'empeschoit aprés cela qu'il n'y eust autant de religions que de testes.

M. Claude me dit icy, qu'il s'étonnoit que cette proposition me parust si étrange;

qu'un particulier puſt croire qu'il luy pouvoit arriver de mieux entendre l'Ecriture Sainte que toute l'Egliſe aſſemblée : que le cas eſtoit arrivé, & qu'il pouvoit m'en donner beaucoup d'exemples : le premier dans le Concile de Rimini, où le mot de conſubſtantiel fut rejetté, & l'Arianiſme établi. J'interrompis, pour luy dire : Où nous jettez-vous, Monſieur ? Du Concile de Rimini vous nous menerez au faux Concile d'Epheſe, au Concile de Conſtance, à celuy de Baſle, à celuy de Trente : quand aurons-nous achevé, s'il faut faire icy paſſer tous les Conciles ? Je

vous déclare que je ne veux point me jetter dans cette discussion, puis que mesme nostre question peut estre vuidée par quelque chose de plus précis. Mais puis que vous avez parlé du Concile de Rimini, dites-moy, je vous prie, Monsieur, si les Peres de ce Concile demeurérent long-temps dans leur décision erronnée? Hé, je croy, dît-il, Monsieur, qu'ils en revinrent bientost. Dites, dites, luy répartis-je, qu'aussitost aprés que l'Empereur Constance protecteur déclaré des Ariens & persécuteur des Fideles leur eût permis de se retirer, ces Evesques réclamérent haute-

Je devois dire équivoque & imparfaite *plûtost qu'erronée.*

ment contre la violence & la ſurpriſe qui leur avoit eſté faite. Ne m'obligez pas, Monſieur, à raconter cette hiſtoire que vous ſçavez auſſi-bien que moy, & avoüez qu'il eſt injuſte de comparer un Concile qui eſtoit un brigandage manifeſte, aux Aſſemblées tenuës canoniquement & ſelon l'ordre. Hé, Monſieur, ne diſons-nous pas, reprit M. Claude, que le Concile de Trente n'a eſté ni libre ni canonique? Vous le dites, Monſieur; & nous le nions; & il n'eſt pas queſtion icy de cette diſpute. Il eſt queſtion de ſçavoir ſi vous pouvez éviter l'Indépendantiſme,

tisme, pour me servir de vostre terme que je trouve fort bon; & s'il y a dans vostre doctrine quelque remede contre cette insupportable présomption d'un particulier qui doit croire, selon vos principes, qu'il peut mieux entendre l'Ecriture que les Conciles universels les mieux assemblez & les mieux tenus, & que tout le reste de l'Eglise ensemble. Laissons donc, si vous le voulez, reprit M. Claude, le Concile de Rimini; voicy un autre exemple incontestable; c'est le jugement de la Synagogue lors qu'elle condamna JESUS-CHRIST, & déclara par conséquent

qu'il n'estoit point le Messie promis par les Prophétes: Dites-moy, Monsieur, un particulier qui eust cru alors que Nostre Seigneur estoit le vray Christ, n'eust-il pas mieux jugé que tout le reste de la Synagogue ensemble? Voilà donc un cas indubitable où l'on peut sans présomption faire ce que vous trouvez si présomptueux. En effet, poursuivit-il, ce n'est pas une présomption de ne pas donner à l'Eglise ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. On ne luy peut rien donner de plus grand, que de le croire à l'aveugle comme vous voulez qu'on croye l'Egli-

ſe. Mais vous ſçavez que Saint Paul, pour le moins autant inſpiré que l'Egliſe, ne laiſſe pas de déclarer aux Corinthiens, *qu'il ne veut point dominer ſur leur Foy.* 2. Cor. I. 25.
L'Egliſe le doit encore moins faire que luy. Il ne faut donc pas la croire ſimplement ſur ſa parole ; il faut éxaminer aprés elle, & ſe ſervir de ſa raiſon, comme firent ceux de Beroée, qui éxaminoient les Ecritures, pour voir ſi les choſes y eſtoient comme Saint Paul les avoit preſchées. Act. XVII. 11.

Quand M. Claude ſe fut teû, Voilà, dis-je, bien des choſes : mais il faut premiérement reprendre cét exem-

ple inconteſtable que vous nous avez promis. Sur cela je luy remontray que l'Egliſe Chreſtienne avoit de grands privileges au deſſus de la Synagogue, meſme à conſidérer la Synagogue dans le temps de ſa plus grande gloire : mais ſans parler de cela, que c'eſtoit une étrange choſe de comparer la Synagogue tombante, au point où ſon endurciſſement & ſa réprobation eſtoit marquée clairement par les Prophétes, avec l'Egliſe Chreſtienne, qui ne doit jamais tomber. Mais enfin, Monſieur, reprit-il, on euſt pu faire alors à ce particulier le meſme argument que

vous nous faites. Alléguer les Prophéties, ce n'estoit rien; car c'estoit de l'application de ces Prophéties à JESUS-CHRIST que la Synagogue doutoit. Ainsi un particulier ne pouvoit plus croire en JESUS-CHRIST, sans croire en mesme temps qu'il entendoit mieux l'Ecriture que toute la Synagogue; & voilà l'argument que vous nous faites.

Il y avoit peu de monde dans la Conférence, & tous estoient Huguenots, excepté Madame la Maréchale de Lorge. Je vis deux de ces Messieurs se regarder en cét endroit l'un l'autre avec complaisance. Je fus touché

qu'un raisonnement si visiblement mauvais fist une telle impression sur ces esprits; &c. je priay Dieu de me faire la grace de détruire par quelque chose de net la comparaison odieuse qu'on faisoit de son Eglise toûjours bien-aimée avec la Synagogue infidelle, dans le moment qu'il avoit marqué pour la répudier.

Vous dites donc, Monsieur, dis-je à M. Claude, que l'argument que je fais peut autoriser l'erreur des particuliers qui condamnoient Jesus-Christ sur la foy de la Synagogue, & au contraire condamner de présomption ceux qui

crurent JESUS-CHRIST seul plustost que la Synagogue toute entiére. Oüi, Monsieur, la chose est ainsi; & il répeta de nouveau son raisonnement. Voyons, dis-je, si mon argument a cette malheureuse conséquence. Il consiste à dire, Monsieur, qu'en niant l'autorité de l'Eglise, il n'y a plus de moyen extérieur dont Dieu se puisse servir pour dissiper les doutes des ignorans, & inspirer aux Fidelles l'humilité nécessaire. Afin qu'on pust faire un tel argument du temps que JESUS-CHRIST fut condamné, il faudroit dire qu'il n'y avoit alors aucun moyen

extérieur, aucune autorité certaine à laquelle on deust nécessairement ceder. Or, Monsieur, qui le peut dire, puis que JESUS-CHRIST estoit sur la terre; c'est à dire, la vérité mesme qui paroissoit visiblement au milieu des hommes, le Fils Eternel de Dieu, à qui une voix d'enhaut rendit témoigage devant tout le peu-
Matt. III.17. ple, *C'est icy mon fils bien-aimé, écoutez-le;* qui pour confirmer sa mission ressuscitoit les morts, guérissoit les aveugles-nez, & faisoit tant de miracles, que les Juifs confessoient eux-mesmes que jamais homme n'en avoit tant fait? Il y avoit

donc, Monsieur, un moyen extérieur, une autorité visible. Mais elle estoit contestée: il est vray, mais elle estoit infaillible. Je ne prétens pas, Monsieur, que l'autorité de l'Eglise ne soit jamais contestée; je vous écoute, vous, Monsieur, qui la contestez: mais je dis qu'elle ne doit pas l'estre par les Chrestiens. Je dis qu'elle est infaillible; je dis qu'il n'y eût jamais aucun temps où il n'y ait eû sur la terre une autorité visible & parlante à qui il faille ceder. Avant JESUS-CHRIST, nous avions la Synagogue; au point que la Synagogue devoit defaillir,

JESUS-CHRIST parut luy-mesme ; quand JESUS-CHRIST s'est retiré, il a laissé son Eglise à qui il a envoyé son Saint Esprit. Faites revenir JESUS-CHRIST enseignant, preschant, faisant des miracles, je n'ay plus besoin de l'Eglise : mais aussi ostez-moy l'Eglise, il me faut JESUS-CHRIST en personne parlant, preschant, décidant avec des miracles & une autorité infaillible. Mais vous avez sa parole. Oüi sans doute nous avons une parole sainte & adorable, mais qui se laisse expliquer & manier comme on veut, & qui ne replique rien à ceux qui l'entendent

mal. Je dis qu'il faut un moyen extérieur de se résoudre sur les doutes, & que ce moyen soit certain. Et sans recommencer les raisons déja alléguées, maintenant qu'il ne s'agit que de répondre à vostre objection sur l'erreur de la Synagogue qui condamnoit JESUS-CHRIST, je dis que tant s'en faut que vous puissiez dire qu'il n'y eust point alors de moyen extérieur asseûré, ni d'autorité parlante à laquelle il fallust soumettre son jugement, il y en avoit une, la plus haute & la plus infaillible qui fust jamais, qui est celle de JESUS-CHRIST; & ainsi qu'il n'y

eût jamais de temps où l'on puſt moins faire l'argument dont je me ſervois contre les Proteſtans, qui eſt qu'ils manquent d'un moyen extérieur infaillible pour terminer les doutes ſur les Ecritures.

Aprés que j'eûs dit ces choſes, je ſentis qu'il n'y avoit rien à me repliquer. En effet, on ne me dit mot ſur tout cela, quoy-que je me teuſſe pour écouter ce qu'on auroit à répondre.

Je ne veux pas dire par là que M. Claude ſoit demeuré muet. C'eſt un effet qu'il ne faut gueres attendre dans les conférences de cette nature. Il répeta quel-

que choſe de ce qu'il avoit déja dit, & inſiſta de nouveau ſur ce que l'Apoſtre luy-meſme avoit declaré, qu'il ne dominoit pas ſur les conſciences.

Je fus ravi qu'il revinſt à ce paſſage que j'avois eû deſſein d'expliquer d'abord; mais il fallut aller au plus preſſé, qui eſtoit l'éxemple de la Synagogue. Cela eſtant fait, je demanday ſeulement à M. Claude ſi quand l'Apoſtre avoit dit aux Corinthiens, *Nous ne dominons pas ſur voſtre Foy*, il vouloit dire qu'il falloit éxaminer aprés luy. Il vit bien que non, & l'avoûa. Je conclus: L'Egliſe, Monſieur, ne pré-

tend non plus dominer à la foy, quand elle veut qu'on l'en croye dans ses décisions, parce qu'elle ne se donne pas cette autorité par elle-mesme, non plus que Saint Paul, mais au Saint Esprit qui l'inspire. Vous égalez donc, dît M. Claude, à Saint Paul auteur de révelation, l'Eglise qui n'en est que simple interpréte. Non, Monsieur, repartis-je, je n'égale pas l'Eglise à Saint Paul; mais je dis que prétendre qu'on en doive estre cru sans examiner, quand on croit agir seulement comme un instrument dont le Saint Esprit se sert, ce n'est pas dominer sur la

conscience, comme l'exemple de Saint Paul le démontre. Au reste, je ne prétends pas égaler l'autorité de l'Eglise à l'autorité Apostolique. Les Apostres estoient auteurs de révelation, comme vous l'avez fort bien dit; c'est à dire, qu'ils avoient receû les premiers les véritez qu'il plaisoit à Dieu de réveler de nouveau : l'Eglise n'est qu'interpréte & dépositaire Mais en sauvant cette différence essentielle entre les Apostres & l'Eglise, je dis que l'Eglise est autant inspirée pour interpréter, que les Apostres pour établir; & que tenant la grace d'interpré-

ter du mesme Esprit, qui a donné la premiére révelation aux Apostres, elle ne domine non plus sur les consciences en interpretant; que les Apostres en établissant: mais que les uns & les autres y font dominer le Saint Esprit, selon la mesure qui est donnée à chacun. Il faudroit prouver, dît M. Claude, que l'Eglise a receû une pareille grace. Il ne faut point prouver, repris-je aussitost; il faut seulement montrer que le passage que vous alléguez ne conclut pas.

A cela il ne fut rien dit. Mais, si je m'en souviens bien, M. Claude éxagera

un peu, combien il estoit étrange que nous voulussions obliger les hommes à croire l'Eglise comme Dieu mesme sur sa simple parole, sans se servir pour interpréter l'Ecriture Sainte de la raison que Dieu mesme nous avoit donnée; que ce n'estoit pas ainsi qu'avoient fait ceux de Beroée; & que l'Apostre, selon nous, auroit eû grand tort de leur laisser examiner ses prédications.

Je répondis qu'il y avoit une extréme différence entre les Fidelles déja enfans de l'Eglise & soumis à son autorité, & ceux qui doutoient encore s'ils entre-

roient dans son sein : que ceux de Beroée estoient dans ce dernier estat, & que l'Apostre n'auroit eû garde de leur proposer l'autorité de l'Eglise dont ils doutoient : mais que ce n'estoit pas de la mesme sorte qu'on avoit instruit les fidelles aprés le Concile de Jérusalem. Là les Apostres décident par l'autorité du
Act. XV. 28. Saint Esprit : *Il a semblé bon*, disent-ils, *au Saint Esprit & à nous.* Que font aprés cela Paul & Silas porteurs de
Act. XVI. 4. la lettre du Concile ? *ils parcouroient les Eglises*, comme il est écrit dans les Actes : Quoy, pour y faire éxaminer le Decret du Con-

cile de Jérusalem ? C'eust esté examiner aprés le Saint Esprit mesme. Quoy donc? *Ils parcouroient les Eglises, leur enseignant de garder ce qui avoit esté jugé par les Apostres & les Anciens dans Jérusalem*: Voilà l'ordre : l'éxamen dans le Concile ; l'obéïssance sans éxaminer aprés la décision ; l'éxamen à ceux de Beroée ; c'est à dire, à ceux qui n'estant point dans l'Eglise, n'ont point encore d'autorité qui les régle ; soumission sans éxaminer à ceux qui estant déja dans l'Eglise, n'ont qu'à écouter ses decrets. C'est là leur bonheur d'estre dans un corps qui conduit

par le Saint Esprit, ne se puisse jamais tromper, & d'estre delivrez par là du péril d'un éxamen dont la fin seroit peut-estre l'erreur.

Il y avoit déja prés de quatre heures que la Conférence duroit. J'avois déja, de l'aveu de M. Claude, une des propositions que je voulois luy faire confesser, c'est à dire, que chaque particulier doit croire qu'il peut mieux entendre l'Ecriture Sainte que les Conciles universels & que tout le reste de l'Eglise. Il falloit encore qu'il avoûast l'autre proposition non moins importante; & voicy comme Dieu l'y conduisit.

Comme il avoit beaucoup parlé de cette domination de l'Egliſe ſur les conſciences, répetant trois ou quatre fois que nous luy rendions le reſpect qui n'eſtoit deû qu'à Dieu ſeul, quand nous la croyons ſans éxaminer, je dis qu'il ne falloit point trouver ſi étrange une choſe qu'ils faiſoient auſſi-bien que nous ; & ſur cela je demanday ſi un Fidelle qui recevoit la premiére fois des mains de l'Egliſe l'Ecriture Sainte, eſtoit obligé à douter, & en ſuite à éxaminer ſi le livre qu'elle luy mettoit en main eſtoit véritablement inſpiré de Dieu ou non. Si ce Fidelle éxamine

& doute, il renonce à la Foy, & il commence la lecture de l'Evangile par un acte d'infidelité ; & s'il ne doute pas, il reçoit donc sans examiner l'autorité de l'Eglise qui luy présente l'Evangile.

A cela voicy la réponse de M. Claude. Le Fidelle que vous supposez qui n'a pas leû l'Ecriture Sainte, & à qui on la met en main, à proprement parler, ne doute pas, il ignore: il ne sçait ce que c'est que cette écriture qu'on luy dit estre inspirée de Dieu. Il a oûi dire à son pere & à ceux qui l'ont instruit, qu'elle estoit divinement inspirée : il ne connoist encore d'autre autorité que celle-là ;

& pour ce qui est de l'Ecriture, il ne sçait ce que c'est. Ainsi on ne peut pas dire qu'il soit infidelle ni incrédule. Et je vous prie, Monsieur, dît-il, que je vous fasse sur l'Eglise le mesme argument que vous me faites sur l'Ecriture. Le Fidelle à qui on propose l'autorité de l'Eglise, ou il la croit sans examiner, ou il en doute. S'il doute, il est infidelle: s'il ne doute pas, par quelle autre autorité est-il asseûré? L'autorité de l'Eglise est-ce une chose évidente par elle-mesme, & ne faut-il pas la trouver par quelque examen? Voilà vostre difficulté que vous avez à soudre

aussi-bien que moy : ou quittons-la tous deux, ou la résolvons tous deux ensemble. Je vous déclare pour moy, que je répondray pour l'Ecriture ce que vous me répondrez pour l'Eglise.

Je vous entens, répondis-je : mais avant que je vous explique comment le Chrestien croit à l'Eglise, il faut bien établir le fait dont il s'agit. N'est-il pas constant, Monsieur, parmi vous aussi-bien que parmi nous, que lors qu'on montre l'Ecriture Sainte aux enfans qu'on éleve dans l'Eglise, on la leur montre comme un livre inspiré de Dieu ; & je demande s'ils ne

ne peuvent pas quand on leur en fait lire quelque choſe, avant que de commencer, faire cét acte de foy : *Je croy certainement que ce que je m'en vas lire eſt la parole de Dieu.* M. Claude répondit icy, que ceux dont je luy parlois n'avoient point encore de foy divine ſur l'autorité de l'Ecriture, mais une ſimple perſuaſion humaine fondée ſur la déference qu'ils avoient pour leurs parens, & qu'ils n'eſtoient que Catécumenes. Catécumenes, Monſieur, il ne faut pas s'il vous plaiſt parler ainſi. Ils ſont Chreſtiens, ils ſont baptiſez ; ils ont en eux le

Saint Esprit & la Foy infuse; ils sont dans l'alliance, selon vous; ils ont receû le Baptesme comme un sceau de l'aliance à laquelle ils sont admis; & comme l'aliance est scellée en eux par ce sceau extérieur du Baptesme, le Saint Esprit la scelle intérieurement dans leurs cœurs. Reconnoissez vostre doctrine. Sur cela, dit Monsieur Claude, vous sçavez qu'on pourroit contester; mais j'avoûë ce que vous dites. Et bien donc, s'il est ainsi, repartis-je, ils sont par la grace du Saint Esprit & la Foy infuse, en estat de faire un acte de foy quand la Foy leur fera

preschée ; & je demande si quand on leur montre l'Ecriture reconnuë par toute l'Eglise pour parole inspirée de Dieu, ils ne sont pas en estat de faire avec toute l'Eglise cét acte de foy ; *Je croy que cette Ecriture est la parole de Dieu, comme je croy que Dieu est.* M. Claude ne voulut jamais avoüer cela, & il répondit toûjours qu'ils n'avoient encore sur l'Ecriture qu'une persuasion humaine, & que la foy divine ne leur en viendroit que lors qu'ils l'auroient leûë. S'ils n'ont, dis-je, qu'une persuasion humaine, ils n'ont qu'une persuasion

douteuse; & par conséquent ils doutent de ce qui est selon vous tout le fondement de la Foy : en un mot, ils sont infidelles. Non, dît-il, ils sont simplement ignorans ; & il faut bien que vous en disiez autant de la foy qu'on a en l'Eglise : car ce n'est pas une affaire de petite discussion, de discerner quelle est la vraye Eglise, & avant qu'on soit en estat de le sçavoir par soy-mesme, on l'ignore ; ou l'on n'en a tout au plus qu'une simple persuasion humaine sur la foy de ses parens. Ainsi encore une fois ce que vous direz sur l'Eglise, je vous le diray sur l'Ecriture. Voyons,

Monsieur, repris-je, si vous le direz, ou si vous aurez raison de le dire. Vous m'avoüez donc qu'un Chrestien baptisé, qui n'a pas leû ni entendu lire l'Ecriture Sainte, n'est pas en estat de faire cét acte de foy: *Je croy que cette Ecriture est la parole de Dieu, comme je croy que Dieu est.* Voilà un terrible inconvenient, qu'un Fidelle ne puisse pas faire un acte de foy si essentiel. Cela n'est point parmi nous: car le Fidelle qui reçoit l'Ecriture Sainte des mains de l'Eglise, fait avec toute l'Eglise cét acte de foy: *Je croy, comme je croy que Dieu est, que cette Ecriture*

est la parole de celuy en qui je croy. Et je dis qu'il ne peut faire cét acte de foy, que par la foy qu'il a déja à l'autorité de l'Eglise qui luy présente l'Ecriture. Il faut icy, poursuivis-je, expliquer à fond, mais simplement toutefois, dans quel ordre sont instruits les Chrestiens de la vérité de l'Ecriture. Je ne parle pas des Infidelles, je parle des Chrestiens baptisez ; & je vous prie qu'on remarque bien cette distinction. Il y a deux choses icy à considérer. L'une est : qui nous inspire l'acte de foy par lequel nous croyons l'Ecriture Sainte comme parole de Dieu ; &

nous convenons que c'est le Saint Esprit : sur cela nous sommes d'accord. L'autre chose à considérer, c'est de quel moyen extérieur le Saint Esprit se sert pour nous faire croire l'Ecriture Sainte ; & je dis que c'est l'Eglise. Qu'ainsi ne soit, il n'y a qu'à voir le Symbole des Apostres, c'est à dire la premiére instruction que le Fidelle reçoit : il n'a pas leû l'Ecriture Sainte, & déja il croit en Dieu, & en Jesus-Christ, & au Saint Esprit, & l'Eglise Universelle. On ne luy parle point de l'Ecriture : mais on luy propose de croire l'Eglise Universelle aussitost qu'on luy

propose de croire au Saint Esprit. Ces deux articles entrent ensemble dans son cœur, le Saint Esprit & l'Eglise, parce que qui croit au Saint Esprit croit aussi nécessairement l'Eglise Universelle, que le Saint Esprit dirige. Je dis donc que le premier acte de foy, que le Saint Esprit met dans le cœur des Chrestiens baptisez, c'est de croire avec le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, l'Eglise Universelle; & que c'est-là le moyen extérieur, par lequel le Saint Esprit insinuë dans les cœurs la foy de l'Ecriture Sainte. Si ce moyen n'est pas certain, la foy en

l'Ecriture ſera par conſé-quent douteuſe. Mais comme le Catholique a toûjours trouvé ce moyen certain, il n'y a aucun moment où il n'ait pu dire : *Je croy, comme je croy que Dieu eſt, que Dieu a parlé aux hommes, & que cette Ecriture eſt ſa parole.* Et la raiſon pour laquelle il peut faire d'abord cét acte de foy, c'eſt qu'il n'a jamais douté de l'autorité de l'Egliſe, & que c'eſt la premiére choſe que le Saint Eſprit luy a miſe dans le cœur avec la foy en Dieu & en JESUS-CHRIST.

Quant à ce que vous me demandez, comment il croit

à l'Eglise, ce n'est pas là précisément nostre question : il suffit que nous voyons qu'il y croit toûjours, puis que c'est la premiére chose que le Saint Esprit luy met dans le cœur, & que c'est le moyen extérieur par lequel il luy fait croire l'Ecriture Sainte, Ecriture dont il n'a garde de douter jamais, puis qu'il n'a jamais douté de l'Eglise qui la luy présente. Voilà, Monsieur, nostre doctrine ; & parce que cette doctrine n'est pas la vostre, vous tombez nécessairement dans l'inconvenient que j'ay marqué : parce que vous ne croyez pas l'autorité de l'Eglise comme une

chose qui ne peut man-
quer, on vous marque un
point où vous ne pouvez
faire un acte de foy sur l'E-
criture, & où par consé-
quent vous cessez d'estre fi-
delle.

M. Claude me dît icy que
l'enfant qui recitoit le sym-
bole parloit comme un per-
roquet, sans entendre ce
qu'il disoit, & qu'ainsi il ne
falloit pas insister beaucoup
sur cela: & qu'au reste j'a-
vançois gratuitement que
croire l'Eglise Universelle
fust le premier acte de foy
que le Saint Esprit mettoit
dans le cœur du Chrestien
baptisé, pour luy insinuër
par ce moyen la foy en l'E-

criture Sainte : enfin que je ne répondois pas à ce qu'il me demandoit ſur l'Egliſe, ni comment nous commencions à y croire ; car, dit-il, le Saint Eſprit eſt le principe de croire, & non le motif de croire : qu'il falloit donc que j'expliquaſſe comment nons croyons à l'Egliſe, & par quel motif ; & que de la maniére dont j'en parlois, il ſembloit qu'on y cruſt par enthouſiaſme & ſans aucune raiſon qui nous induiſiſt à le faire.

Je répondis ſur cela que je ne prétendois pas qu'on cruſt à l'Egliſe par enthouſiaſme ; qu'il y avoit pour la reconnoiſtre divers motifs

de crédibilité que le Saint Eſprit ſuggeroit à ſes Fidelles comme il luy plaiſoit ; qu'il ne les ignoroit pas, mais qu'il n'eſtoit pas queſtion d'en parler icy. Il s'agit de ſçavoir, diſois-je, ſi le moyen extérieur dont le Saint Eſprit ſe ſert pour nous faire croire l'Ecriture Sainte, n'eſt pas l'autorité de l'Egliſe. Je ne parle pas gratuitement, quand je dis que c'eſt la premiére choſe que le Saint Eſprit met dans le cœur des Chreſtiens baptiſez ; car dés le Symbole on leur parle de l'Egliſe Univerſelle, & on la leur propoſe à croire, ſans leur parler de l'Ecriture. Il ne ſert

de rien de dire que les enfans répetent d'abord comme des perroquets & le Symbole & le nom de l'Eglise Universelle. Laissons, disois-je, le perroquet qui ne parle que par mémoire : venons au point où le Chrestien a l'usage de la raison, & où il peut faire un acte de foy. Par où commencera-t-il, si ce n'est par où on a commencé de l'instruire? Il croit donc l'Eglise Universelle, avant que de croire l'Ecriture. En effet, faites lire, je ne dis pas à un enfant, mais à quelque homme que ce soit, le Cantique des Cantiques, où il n'est parlé de Dieu ni en bien

ni en mal : de bonne foy, il ne croit ce livre inspiré de Dieu qu'à cause de la tradition, premiérement de la Synagogue, & secondement de l'Eglise Chrestienne, c'est à dire en un mot, par l'autorité de l'Eglise Universelle. Mais tenons-nous à nostre point. Regardons le Chrestien au moment qu'on luy propose l'Ecriture Sainte comme parole de Dieu. C'est le Saint Esprit qui le luy fait croire; nous sommes d'accord de ce point : mais nous disputons du moyen extérieur dont le Saint Esprit se sert. Je dis que c'est l'Eglise, puis que c'est elle en effet qui

luy propose l'Ecriture Sainte; puis qu'il a cru l'Eglise devant que d'oüir l'Ecriture; puis qu'en ouvrant l'Ecriture, il est en estat de dire: *Je croy cette Ecriture comme je croy que Dieu est.* Vous dites qu'il ne peut pas faire cét acte de foy: il n'est donc pas Fidelle, & son Baptesme ne luy sert de rien. Il faut l'instruire comme un infidelle, en luy disant: *Voilà l'Ecriture que je croy inspirée de Dieu; lis mon enfant, examine, voy si c'est la vérité mesme ou une fable. L'Eglise la croit inspirée de Dieu; mais l'Eglise se peut tromper, & tu n'es pas en estat de faire avec elle cét acte*

de foy : Je croy, comme je croy que Dieu est, que c'est luy-mesme qui a inspiré cette Ecriture. Si cette maniére d'instruire fait horreur aux Chrestiens, & mene manifestement à l'impiété, il faut que le Chrestien puisse faire d'abord un acte de foy sur l'Ecriture que l'Eglise luy propose ; il faut par conséquent qu'il croye que l'Eglise ne se trompe pas en luy donnant cette Ecriture. Comme il reçoit d'elle l'Ecriture, il en reçoit d'elle-mesme l'interprétation, & elle ne domine non plus sur les consciences en obligeant ses enfans à croire ses interpré-

tations ſans examiner, qu'elle y domine en les obligeant à croire ſans examiner l'Ecriture meſme.

Par cét argument, Monſieur, reprît M. Claude, vous feriez conclure chacun en faveur de ſon Egliſe. Les Grecs, les Arméniens, les Ethiopiens, nous-meſmes que vous croyez dans l'erreur, nous ſommes néanmoins baptiſez; nous avons par le Bapteſme, & le Saint Eſprit & cette foy infuſe dont vous venez de parler. Chacun de nous a receû l'Ecriture Sainte de l'Egliſe où il a eſté baptiſé: chacun la croit la vraye Egliſe énoncée dans le Sym-

bole: & dans les commencemens on n'en connoist pas mesme d'autre. Que si comme nous avons receû sans examiner l'Ecriture Sainte de la main de cette Eglise où nous sommes, il nous en faut aussi comme vous dites recevoir à l'aveugle toutes les interprétations, c'est un argument pour conclure que chacun doit demeurer comme il est, & que toute Religion est bonne.

C'estoit en vérité ce qui se pouvoit objecter de plus fort; & quoy-que la solution de ce doute me parust claire, j'estois en peine comment je pourrois la rendre

en ce qu'ils prennent une fausse Eglise pour la vraye Eglise ; mais qui croyent du moins comme indubitable, qu'il faut croire à la vraye Eglise quelle qu'elle soit, & qu'elle ne trompe jamais ses enfans : Vous estes, luy disois-je, bien plus à l'écart, car je vous puis reprocher, non seulement que comme les Grecs & les Ethiopiens vous prenez une fausse Eglise pour la vraye ; mais ce qui est incontestable, & ce que vous nous avoüez, que vous ne voulez pas mesme qu'on en croye la vraye. Aprés cette distinction qui m'a semblé nécessaire, venons à vostre

difficulté. Distinguons dans la croyance des Grecs, & des autres fausses Eglises ce qu'il y a de vray, ce qu'elles ont de commun avec la vraye Eglise Universelle, en un mot, ce qui vient de Dieu d'avec ce qui vient de la prévention humaine. Dieu met par son Saint Esprit dans le cœur de ceux qui sont baptisez dans ces Eglises, qu'il y a un Dieu & un JESUS-CHRIST & un Saint Esprit. Jusques icy l'erreur n'y est pas; tout cela est de Dieu: n'est-il pas vray? Il en convint. Ils croyent qu'il y a aussi une Eglise Universelle: n'ont-ils pas raison en cela, &

n'est-ce pas une verité revelée de Dieu qu'il y en a une en effet ? J'attendis l'aveu ; & aprés qu'il eût esté donné, j'ajoustay que les Grecs & les Ethiopiens estoient disposez à croire sans examiner tout ce que la vraye Eglise leur proposoit. C'est ce que vous n'approuvez pas, Monsieur : en cela vous vous éloignez de tous les autres Chrestiens qui croyent unanimement qu'il y a une vraye Eglise qui ne trompe jamais ses enfans. Moy qui croy cela avec eux, je compte cette croyance parmi les choses qui viennent de Dieu : mais voicy où commencent les préven-

tions humaines. C'eſt que ce baptiſé ſéduit par ſes parens & par ſes paſteurs, croit que l'Egliſe où il eſt, eſt la véritable, & il attribuë en particulier à cette fauſſe Egliſe tout ce que Dieu luy fait croire en général de la vraye. Ce n'eſt pas le Saint Eſprit qui luy met cela dans le cœur : n'eſt-il pas vray ? Il eſt vray ſans doute. En cét endroit il commence à croire mal. Icy donc commence l'erreur ; icy la Foy divine infuſe par le Bapteſme commence à perir. Heureux ceux en qui les préjugez humains ſont joints à la vraye croyance que le Saint Eſprit met
dans

dans le cœur. Ils ſont é-xempts d'une grande tentation & de la peine terrible qu'il y a à diſtinguer ce qui eſt de Dieu dans la Foy de leur Egliſe, d'avec ce qui eſt des hommes. Mais quelque peine qu'ayent les hommes à diſtinguer ces choſes, Dieu les connoiſt & les diſtingue ; & il y aura une éternelle différence entre ce que ſon Saint Eſprit met dans le cœur des baptiſez quand il les diſpoſe intérieurement à croire la vraye Egliſe, & ce que les préventions humaines y ont ajouſté en attachant leur eſprit à une fauſſe Egliſe. Comment ces bapti-

ſez pourront démeſler ces choſes dans la ſuite, & par quels moyens ils peuvent ſortir de la prévention qui leur a fait confondre l'idée de la fauſſe Egliſe où ils ſont, avec la Foy de la vraye Egliſe que le Saint Eſprit leur a miſe dans le cœur avec le Symbole, ce n'eſt pas de quoy il s'agit; & il ſuffit que nous ayons veû dans tous le baptiſez une croyance de l'Egliſe qui leur vient de Dieu diſtinguée de la penſée qui leur vient des hommes. Cela eſtant, je ſouſtiens qu'à cette croyance de l'Egliſe que le Saint Eſprit nous met dans le cœur avec le Symbole, eſt

attachée une ferme foy ; qu'il faut croire cette Eglise aussi certainement que le Saint Esprit à qui le Symbole mesme la joint immédiatement ; & que c'est à cause de cette foy à l'Eglise que le Fidelle ne doute jamais de l'Ecriture.

Je m'arrestay un moment pour demander si on m'entendoit. M. Claude répondit qu'il m'entendoit parfaitement. Et si celà est, luy dis-je, vous devez voir l'inconvénient où vous jette vostre croyance, & vous devez voir aussi que je n'y suis pas dans la mienne. Vous dites que non-seulement il ne faut pas croire

la fausse Eglise, mais qu'il ne faut pas mesme croire la vraye, sans éxaminer ce qu'elle dit; & vous parlez en cela contre tout le reste des Chrestiens. Mademoiselle de Duras interrompit en ce lieu: Voilà, dît-elle, à quoy il faudroit répondre par oüi & par non. Je le dis en effet, reprît M. Claude, & je n'ay point hésité à le dire d'abord. Tant mieux, repartis-je: on va bientost voir qui a raison de nous deux, & en l'estat de clarté où les choses ont esté mises par nos discours réciproques, le foible paroistra bientost de part ou d'autre. Dés que vous posez

pour certain que l'Egliſe, meſme la vraye, nous peut tromper, le Fidelle ne peut pas croire ſur la ſeule foy de l'Egliſe que l'Ecriture eſt la parole de Dieu. Il le peut croire d'une foy humaine, reprit M. Claude, mais non pas d'une foy divine. Or la foy humaine, repris-je, eſt toûjours fautive & douteuſe : il doute donc ſi cette Ecriture eſt inſpirée de Dieu ou non. M. Claude me pria icy de me ſouvenir de ce qu'il m'avoit déja dit, qu'il n'eſtoit pas dans le doute, mais dans l'ignorance. Comme un homme, dît-il, qui ne ſe connoiſt pas en diamans,

qu'on luy demande, en luy en montrant quelqu'un, s'il croit ce diamant bon ou mauvais; il n'en ſçait rien, & ce qu'il a n'eſt pas un doute, mais une ignorance. De meſme, quand un maiſtre enſeigne quelque opinion de Philoſophie, le diſciple qui ne ſçait pas encore ce qu'il veut dire, n'a pas de doute formel; il eſt dans une ſimple ignorance. Ainſi en eſt-il de ceux à qui on donne la premiére fois l'Ecriture Sainte. Et moy, dis-je, je ſouſtiens qu'il doute, & que celuy qui ne ſe connoiſt pas en diamans doute ſi celuy qu'on luy préſente eſt bon ou mau-

vais, & que le disciple doute avec raison de tout ce que luy dit son maistre de Philosophie jusqu'à ce qu'il y voye clair, parce qu'il ne croit pas son maistre infaillible ; & que par la mesme raison, celuy qui ne croit pas l'Eglise infaillible, doute de la vérité de la parole de Dieu qu'elle luy propose. Cela s'appelle ignorance, & non pas doute, disoit toûjours M. Claude ; & moy je fis cét argument. Douter, c'est ne sçavoir pas si une chose est ou non : le Chrestien dont nous parlons ne sçait si l'Ecriture est véritable ou non ; il en doute donc. Dites-moy, qu'est-

ce que douter, ſi ce n'eſt ne ſçavoir pas ſi une choſe eſt ou non? A cela nulle réponſe, ſinon que ce Chreſtien ne doutoit en aucune ſorte de l'Ecriture, mais qu'il l'ignoroit ſeulement. Mais, diſois-je, il n'eſt pas comme un Infidelle, qui n'en a peut-eſtre jamais oüi parler. Il ſçait que l'Evangile de Saint Mathieu & les Epiſtres de Saint Paul ſont leûës dans l'Egliſe comme parole de Dieu, & que tous les Fidelles n'en doutent pas. Peut-il croire avec eux auſſi certainement qu'il croit que Dieu eſt, que cette parole eſt inſpirée de Dieu? Vous avez dit qu'il

ne peut pas faire cét acte de foy : qui ne peut faire un acte de foy ſur un article qu'on luy propoſe, fait du moins pour ainſi parler un acte de doute. M. Claude répondoit toûjours, qu'il eſtoit dans une pure ignorance. Et bien laiſſons-là les mots : il n'en doute pas ſi vous voulez ; mais il ne ſçait ſi cette Ecriture eſt une vérité, ou une fable ; il ne ſçait ſi l'Evangile eſt une hiſtoire inſpirée de Dieu, ou un conte inventé par les hommes. Il ne peut donc pas ſur ce point faire un acte de foy divine, ni dire : *Je croy, comme Dieu eſt, que l'Evangile eſt de Dieu*

mesme. N'avoûëz-vous pas qu'il ne peut faire cét acte, & qu'il n'a autre chose qu'une foy humaine? Il avoûa encore franchement qu'il n'y connoissoit autre chose. Hé bien, Monsieur, c'est assez. Enfin donc il y a un point où tout Chrestien baptisé ne sçait pas si l'Evangile n'est pas une fable: on luy donne cela à éxaminer: voilà où il en faut venir quand on donne à éxaminer aprés l'Eglise. On peut discourir sans fin: nous avons tout dit de part & d'autre, & on ne feroit plus que recommencer. C'est à chacun à éxaminer en sa conscience comment il

peût soustenir qu'un Chrestien baptisé doive avoir esté un moment sans sçavoir si l'Evangile est une vérité, ou une fable, & qu'il faille entre les autres questions qu'on peut faire dans la vie, luy donner encore celle-là à examiner. Il me parut à la contenance de Mademoiselle de Duras qu'elle m'avoit entendu : j'attendis pourtant un peu ; & M. Claude se leva.

Mademoiselle de Duras se leva avec nous, & nous dit en s'approchant : Mais je voudrois bien avant qu'on se retirast, qu'on dist quelque chose sur la séparation. La chose est faite, luy re-

partis-je. Du moment qu'il eſt certain qu'on ne peut éxaminer aprés l'Egliſe ſans tomber dans un orgueïl inſupportable, & ſans douter de l'Evangile, il n'y a plus rien à dire. Chacun n'a plus qu'à conſidérer s'il veut qu'on doute un ſeul moment de l'Evangile, & encore s'il ſe ſent capable de mieux entendre l'Ecriture que tous les Synodes du monde, & que tout le reſte de l'Egliſe univerſelle. Mais, puis que Mademoiſelle ſouhaite quelque particulier éclairciſſement ſur la ſéparation, je vous prie, dis-je à M. Claude, donnez-moy encore un mo-

ment. Je vous vas proposer des faits essentiels dont il faudra, si je ne me trompe, que vous conveniez bientost. Je vous demande, Monsieur, si les Ariens se sont séparez de l'Eglise, & si leur secte quand elle parut n'estoit pas nouvelle? Ils ne se sont pas, dît-il, séparez de l'Eglise; ils l'ont corrompuë. Il se mit à représenter avec beaucoup d'éxagération, comme ils avoit entraisné toute l'Eglise. Cela n'est pas ainsi, Monsieur: vous sçavez que Saint Athanase, Saint Basile, Saint Grégoire de Nazianze, tant d'autres saints Evesques tenoient pour la

vérité, & qu'un grand peuple les ſuivoit. Vous ſçavez que tout l'Occident, & Rome meſme, malgré la chute de Liberius, eſtoit orthodoxe. Mais laiſſons tout cela, luy dis-je; en quelque nombre qu'ils ſe ſoient ſéparez, il y avoit une Egliſe devant eux avec qui ils ont rompu, & contre qui ils ont fait une autre Egliſe. Non, dît-il, ils l'ont corrompuë. Hé, Monſieur, quelle difficulté eſt-ce là? Tous les Héretiques ne ſe ſont jamais ſéparez qu'en corrompant quelques-uns des enfans de l'Egliſe, & ſe ſéparant avec eux de l'Egliſe où ils avoient tous eſté ba-

ptiſez. Mais enfin dites-moy, Monſieur, la ſecte des Ariens, & cette Egliſe qu'on nomme Arienne, n'eſtoit-elle pas nouvelle? Si vous voulez dire, Monſieur, me repartit-il, qu'Arius ait parlé le premier contre la divinité du Fils de Dieu, il n'eſt pas vray. Origene devant luy & Juſtin martyr avoient dit la meſme choſe. Ha, Monſieur, qu'un martyr ait nié la divinité du Fils de Dieu, je n'en croiray jamais rien. Pour Origene, vous ſçavez qu'on l'a allégué pour & contre; c'eſt un auteur ambigu & ſuſpect. Mais, Monſieur, laiſſons les faits incertains; taſ-

chons de trouver un fait dont vous & moy convenions. Cette ſecte, qui aprés la condamntion prononcée contre Arius, ſe joignit à ce Preſtre excommunié, & forma une Egliſe contre l'Egliſe, n'eſtoit-elle pas nouvelle? Il fallut bien l'avoûër. Pour luy prouver ſa nouveauté, falloit-il remonter juſqu'aux Apoſtres, & ne pouvoit-on pas luy dire: *Egliſe ſéparée de cette autre Egliſe où Arius eſt né & où il a receû le Bapteſme, vous n'eſtiez pas hier ni avant hier?* Oûï, dît M. Claude. N'en peut-on pas dire autant de l'Egliſe Macedonienne qui nioit la di-

vinité du Saint Eſprit ; des Neſtoriens qui ſéparoient la perſonne de JESUS-CHRIST ; des Eutychiens qui confondoient ſes deux natures, & des Pelagiens qui nioient le péché originel & la grace de JESUS-CHRIST ? Ne pourroit-on pas leur dire ſans remonter aux Apoſtres : *Quand vous eſtes venus au monde, vous avez trouvé l'Egliſe baptiſant les petits enfans en rémiſſion des péchez, & demandant la converſion des pécheurs & des infidelles ?* Donc ce qu'ont combatu tous ces héretiques & tous les autres que vous & nous connoiſſons, eſtoit cru non-ſeu-

lement du temps des Apoſtres, mais hier & avant hier, & dans les temps où les héreſiarques ſont venus, & ils trouvoient l'Egliſe dans cette croyance. Mais, répondit M. Claude, il y a deux maniéres d'établir l'erreur ; l'une découverte, & l'autre cachée & inſenſible. Arreſtons-là, Monſieur, luy dis-je.: nous devons propoſer des faits conſtans dont les deux partis conviennent; je ne conviens point de cette maniére inſenſible d'établir l'erreur. Hé, dît-il, la priere des Saints & le Purgatoire, voulez-vous dire, Monſieur, que vous les trouverez du temps des A-

poſtres? Non, Monſieur, repris-je : je ne veux rien dire là-deſſus, car vous n'en conviendriez pas ; & je veux dire des choſes dont vous conveniez. Uſez-en de meſme avec moy. Celuy qui tirera plus d'avantage ſolide des faits avoüëz par ſon adverſaire, aura un grand argument que la vérité eſt pour luy : car le propre de la vérité eſt de ſe ſouſtenir par tout, & de condamner l'erreur par les faits meſme que l'erreur avoüë. Et puis que vous me parlez de la priére des Saints: vous eſtes de bonne foy ; n'eſt-il pas vray que M. Daillé nous accorde treize cens ans

d'antiquité? Treize cens ans, Monsieur, répondit-il, ce n'est pas tous les temps de l'Eglise. J'en conviens, luy dis-je; mais enfin, l'adversaire me donne déja treize cens ans; il me donne Saint Grégoire de Nazianze, Saint Basile, Saint Ambroise, Saint Jérosme, Saint Chrysostome, Saint Augustin. Tout cela, dît M. Claude, des hommes. Des hommes tant qu'il vous plaira : mais enfin nous avons treize cens ans de l'aveu de nostre adversaire pour la priére des Saints, & pour l'honneur des Reliques; car ces deux choses ont esté jointes ensemble selon M. Daillé,

vous le ſçavez. Et pour la priére des morts, combien nous a donné M. Blondel? Il eſt vray, dît M. Claude, que c'eſt la plus ancienne erreur de l'Egliſe. Quatorze cens ans d'antiquité, Monſieur, c'eſt luy, dis-je, ce que nous accorde M. Blondel. Je ne dis pas cecy pour faire préjuger la vérité de noſtre doctrine; ce n'eſt pas de quoy il s'agit: mais je le dis pour montrer que nous ne ſommes pas ſans défenſe ſur ces éxemples d'erreurs inſenſiblement répanduës, puis que déja nous avons de voſtre conſentement treize & quatorze cens ans. Venons donc à des

faits constans dont je puisse convenir. Car pour vous, vous convenez que les Ariens, les Nestoriens, les Pélagiens, & en un mot tous les héretiques se sont établis, comme j'ay dit. Ils n'ont point trouvé d'Eglise à laquelle ils se soient unis. Ils en ont érigé une autre qui s'est separée de toutes les autres Eglises qui estoient alors. Celà est certain: n'est-il pas constant? J'attendis: M. Claude ne contredit pas; je ne crus pas le devoir presser davantage sur une chose constante & déja avoûée. Maintenant, luy dis-je, comment se sont établies les Eglises

orhodoxes ? Quand les particuliers & les peuples, par éxemple les Indiens, se sont convertis, n'ont-ils pas trouvé une Eglise déja établie à laquelle ils se sont unis ? Il l'avoûa. En avez-vous trouvé une dans toute la terre à laquelle vous vous soyez unis ? Est-ce l'Eglise Greque, ou Arménienne, ou Ethiopique que vous avez embrassée en quitant l'Eglise Romaine ? Ne peut-on pas vous marquer la date précise de vos Eglises, & dire à toute cette Eglise, à toute cette société extérieure dans laquelle vous estes Ministre, *Vous n'estiez pas hier ?* Mais, dît

icy M. Claude, n'eſtions-nous pas de cette Egliſe? Nous n'en ſommes pas ſortis, on nous a chaſſez. On nous a excommuniez dans le Concile de Trente. Ainſi nous ſommes ſortis: mais nous avons emporté l'Egliſe avec nous. Quel diſcours, Monſieur, luy dis-je? Si on ne vous en euſt pas chaſſez, y fuſſiez-vous demeurez? A quoy ſert donc ce commandement tant répeté parmi vous, *Sortez de Babylone, mon peuple?* De bonne foy, dites-moy, fuſſiez-vous demeurez dans l'Egliſe, ſi elle ne vous euſt pas chaſſez? Non, Monſieur, aſſeûrément, dît M. Claude. Que

ſert

sert donc, repris-je, de dire icy qu'on vous a chassez ? C'est, dit-il, que c'est un fait véritable. Hé bien, Monsieur, poursuivis-je, il est véritable : cela vous est commun, (ne vous faschez pas du mot que je vais dire,) cela, dis-je, vous est commun avec tous les hérétiques. L'Eglise où ils avoient receû le Baptesme les a chassez, les a excommuniez. Ils eussent peut-estre bien voulu y demeurer pour corrompre & pour séduire ; mais l'Eglise les a retranchez. Et quant à ce que vous dites que vous estiez dans cette Eglise qui vous a chassez, & que vous avez

emporté l'Eglise avec vous, quel héretique n'en peut pas dire autant ? Ce n'est pas des Payens que les anciens héretiques ont composé leur Eglise ; c'est des Chrestiens nourris dans l'Eglise. Aussi n'avez-vous pas formé la vostre en amassant des Mahometans ; j'en conviens : mais en cela vous ne sortez pas des exemples des anciens héretiques, & ils ont tous pu dire aussi-bien que vous, qu'ils ont esté condamnez par leurs parties. Car on ne les a pas fait asséoir au nombre des Juges, quand on a condamné leur nouveauté. Mais, Monsieur, reprit M. Clau-

de, nous ne couvenons pas de cette nouveauté. Ce qui eſt dans l'Ecriture n'eſt pas nouveau. Patience, Monſieur, je vous prie, luy répondis-je : aucun des anciens héretiques n'eſt convenu de la nouveauté de ſa doctrine; ils ont tous allégué pour eux l'Ecriture Sainte : mais il y avoit une nouveauté qu'ils ne pouvoient conteſter; c'eſt que le corps de leur Egliſe n'eſtoit pas hier, & vous en eſtes demeuré d'accord. Hé bien, dît enfin M. Claude, ſi les Ariens, ſi les Neſtoriens, ſi les Pélagiens avoient eû raiſon dans le fonds, ils n'euſſent point eû tort dans la

procedure. Tort ou non, luy dis-je, Monſieur, c'eſt le fonds de la queſtion: mais toûjours demeure-t-il pour conſtant que vous avez le meſme procedé qu'eux, la meſme conduite, les meſmes défenſes; en un mot, qu'en formant voſtre Egliſe vous avez fait comme ont fait tous les héretiques, & que nous faiſons ce qu'ont fait tous les orthodoxes. Chacun peut juger en ſa conſcience à qui il aime mieux reſſembler, & je n'ay plus rien à dire.

M. Claude ne ſe teût pas en cette occaſion, & il me dît que cét argument eſtoit excellent en faveur des

Juifs & des Payens, & qu'ils pouvoient soustenir leur cause par la raison dont je me servois. Voyons, luy dis-je, Monsieur, & souvenez-vous que vous nous promettez le mesme argument. Le mesme, reprît-il, sans doute. Les Juifs & les Payens ont reproché aux Chrestiens leur nouveauté; vous le sçavez: les écrits de Celse en font foy, & tant d'autres. J'en conviens, luy dis-je, mais est-ce là tout? Et il estoit vray, poursuivit-il, que le Christinaisme estoit nouveau, à le regarder dans l'estat immédiatement précedent. Quoy, luy dis-je, quand Jesus-Christ

commença sa prédication, on luy pouvoit dire, comme je vous dis, que dans l'Eglise où il estoit né, on ne parloit pas hier de luy ni de sa venuë? Et qu'estoit-ce donc que Saint Jean Baptiste, & Anne la Prophéteſſe, & Simeon, & les Mages, & les Pontifes consultez par Hérode, lors qu'ils répondirent que le lieu de sa naissance estoit Bethléem? Falloit-il remonter jusqu'à Abraham pour prouver l'antiquité des promesses? Y a-t-il eû un seul moment où le Christ n'ait pas esté attendu dans l'Eglise où il est né; si bien attendu que les Juifs l'attendent encore? Il

est bien vray, Monsieur, qu'il falloit voir arriver une fois cette nouveauté, & ce changement du Christ attendu au Christ venu. Mais JESUS-CHRIST pour cela n'est pas nouveau. *Il est hier, il est aujourd'huy, & sera aux siécles des siécles.* Il est vray, repartit M. Claude, mais la Synagogue ne convenoit pas que ce JESUS fust le Christ. Mais, repris-je, la Synagogue n'a point condamné Saint Jean Baptiste ; mais la Synagogue a oüi, sans rien dire, & les Mages, & Simeon, & Anne. JESUS-CHRIST a recueilli dans la Synagogue, vraye Eglise alors, les enfans de Dieu qu'elle con-

Heb. XIII. 8.

tenoit. La Synagogue à la fin l'a condamné. Mais Jesus-Christ avoit déja fondé son Eglise. Il luy donne sa derniére forme aussitost aprés sa mort, & le nouveau peuple a suivi l'ancien sans interruption : voilà des veritez incontestables. Et pour ce qui est du Paganisme, il est vray que les Payens ont reproché aux Chrestiens leur nouveauté. Mais qu'ont répondu les Chrestiens ? N'ont-ils pas fait voir clairement que les Juifs avoient toûjours cru le mesme Dieu que les Chrestiens adoroient, & attendu le mesme Christ ? que les Juifs croyoient tout cela hier, &

avant hier, & toûjours ſans interruption ? Mais, Monſieur, encore une fois, dît M. Claude, les Gentils ne convenoient pas de tout cela ? Quoy, repris-je, y avoit-il parmi eux quelqu'un aſſez déraiſonnable pour dire qu'il n'y euſt jamais eû de Juifs, ou que ce peuple n'euſt pas attendu un Chriſt, & n'euſt pas adoré un ſeul Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre ? Ne faiſoit-on pas voir aux Payens le commencement manifeſte de leurs opinions, & la date, je ne dis pas des auteurs de leurs ſentimens, mais de leurs Dieux meſmes, & cela, par leurs propres hiſtoires,

par leurs propres auteurs, par leur propre Chronologie ? Croyez-vous qu'un Payen eust pu faire avoûër à un Chrestien que la Religion d'un Chrestien estoit nouvelle, & qu'il n'y avoit jamais eû de société qui eust eû la mesme croyance que les Chrestiens avoient alors, comme je vous fais avoûër que tous les héretiques que vous & moy reconnoissons pour tels, sont venus de cette sorte, & que vous avez fait comme eux ? Voilà, Monsieur, comme vous prouvez que les Juifs & les Payens pouvoient soustenir leur cause par le mesme argument dont je me sers :

perſonne ne le pourra jamais, & perſonne ne pourra jamais nier le fait conſtant que j'avance ; qui eſt que nous faiſons comme tous les Orthodoxes, & vous, comme tous les Héretiques.

Là finit la converſation. Elle avoit duré cinq heures avec une grande attention de toute l'aſſemblée. On s'eſtoit écouté lun l'autre paiſiblement : on parloit de part & d'autre aſſez ſerré ; & à la réſerve du commencement où M. Claude étendoit un peu ſon diſcours, dans tout le reſte il alloit au fait, & ſe préſentoit à la difficulté ſans reculer. Il eſt vray qu'il ten-

doit plûtost à m'enveloper dans les inconvéniens où je l'engageois, qu'à montrer comme il en pouvoit sortir luy-mesme; mais enfin tout cela estoit de la cause; & il a dit asseûrément tout ce que la sienne pouvoit fournir dans le point où nous nous estions renfermez.

Pour moy, je n'avois garde d'en sortir, puis que c'estoit celuy sur lequel Mademoiselle de Duras demandoit éclaircissement. Elle me parut touchée: je me retiray toutefois en tremblant, & craignant toûjours que ma foiblesse n'eust mis son ame en péril & la vérité en doute.

Je la vis le lendemain. Je fus conſolé de voir qu'elle avoit parfaitement entendu tout ce que j'avois dit. C'eſt ce que je luy avois promis. Je luy avois repréſenté que parmi les difficultez immenſes que faiſoit naiſtre parmi les hommes l'eſprit de chicane, & la profondeur de la doctrine Chreſtienne, Dieu vouloit que ſes enfans euſſent un moyen aiſé de ſe réſoudre en ce qui regardoit leur ſalut; que ce moyen eſtoit l'autorité de l'Egliſe; que ce moyen eſtoit aiſé à établir, aiſé à entendre, aiſé à ſuivre; ſi aiſé, diſois-je, & ſi clair, que quand vous

III. Suite de la Conference.

n'entendrez pas ce que je diray ſur cela, je conſens que vous croyez que j'ay tort. Cela en effet doit eſtre ainſi, quand la matiére eſt bien traitée: mais je n'oſois pas me promettre de l'avoir dignement traitée. Je reconnus avec joye & avec action de graces, que Dieu avoit tout tourné à bien. Les endroits qui devoient fraper, frapérent. Mademoiſelle de Duras ne pouvoit comprendre qu'un particulier ignorant puſt croire ſans un orgueïl inſupportable, qu'il luy pouvoit arriver de mieux entendre l'Ecriture que tous les Conciles Univerſels &

que tout le reſte de l'Egliſe. Elle avoit vcû auſſi-bien que moy, combien eſtoit foible l'éxemple de la Synagogue quand elle condamna JESUS-CHRIST, & combien il y avoit peu de raiſon de dire que les particuliers qui croyoient bien, manquaſſent pour ſe réſoudre d'une autorité extérieure, lors qu'ils avoient en la perſonne de JESUS-CHRIST la plus grande & la plus viſible autorité qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Je repaſſay ſur le doute où il falloit eſtre touchant l'Ecriture ſi on doutoit de l'Egliſe. Elle dît qu'elle n'avoit jamais ſeulement ſon-

gé qu'un Chreſtien puſt douter un moment de l'Ecriture; & au reſte elle entendit parfaitement, que rejettant le nom de doute, M. Claude avoit reconnu la choſe en d'autres termes: ce qui ne ſervoit qu'à faire paroiſtre combien cette choſe eſtoit dure & à penſer & à dire, puis que forcé de l'avoûër, il n'avoit pas cru de le devoir faire en termes ſimples. Car enfin ne ſçavoir pas ſi une choſe eſt ou non, ſi ce n'eſt douter, ce n'eſt rien. Il parut donc clairement que les deux propoſitions dont il s'agiſſoit eſtoient établies; & je fis voir en peu de mots

à Mademoiſelle de Duras, que ſon Egliſe, en croyant deux choſes auſſi étranges, avoit changé tout l'ordre d'inſtruire les enfans de Dieu, pratiqué de tout temps dans l'Egliſe Chreſtienne.

Il ne falloit pour cela que luy répeter en peu de mots ce qu'elle m'avoit oüi dire, & ce qu'elle avoit oüi accorder à M. Claude. Dieu me mit pourtant dans le cœur quelque choſe de plus expliqué ; & voicy ce que je luy dis.

L'ordre d'inſtruire les enfans de Dieu, eſt de leur apprendre avant toutes choſes le Symbole des Apoſ-

tres : *Je croy en Dieu le Pere, & en* JESUS-CHRIST, *& au Saint Esprit, la Sainte Eglise Universelle, la Communion des Saints, la remission des péchez*, & le reste. Autant que le Fidelle croit en Dieu le Pere, & en son Fils JESUS-CHRIST, & au Saint Esprit, autant croit-il l'Eglise Universelle, où le Pere, où le Fils, où le Saint Esprit est adoré. Autant, dis-je, qu'il croit le Pere, autant croit-il l'Eglise qui fait profession de croire que Dieu Pere de JESUS-CHRIST a adopté des enfans qu'il a unis à son Fils. Autant qu'il croit au Fils, autant croit-il l'E-

gliſe qu'il a aſſemblée par ſon Sang, qu'il a établie par ſa doctrine, qu'il a fondée ſur la pierre, & contre qui il a promis que les portes d'Enfer ne prévaudroient point. Autant qu'il croit au Saint Eſprit, autant croit-il cette Egliſe à qui le Saint Eſprit a eſté donné pour docteur. Et celuy qui dit, *Je croy en Dieu, en* JESUS-CHRIST, *& au Saint Eſprit*, quand il dit, *Je croy*, il profeſſe : *Il croit de cœur pour la juſtice, & il confeſſe de bouche pour le ſalut*, comme dit Saint Paul, & il ſçait que la Foy qu'il a, n'eſt pas un ſentiment particulier. Il y a une Egliſe, une Rom. X.

societé d'hommes qui croit comme luy : c'est l'Eglise Universelle qui n'est pas icy, ni là, ni en ce temps, ni en un autre. Elle n'est pas renfermée dans une seule contrée comme l'ancienne Eglise Judaïque : elle ne doit point finir comme elle ; &
Dan. II. 44. VII. 14. *son Royaume ne doit point passer à un autre peuple*, comme il est écrit dans Daniel. Elle est de tous les temps & de tous les lieux, & tellement répanduë, que quiconque veut venir à elle, le peut. Elle n'a point d'interruption dans sa suite : car il n'y a point de temps où on n'ait pu dire, *Je croy l'Eglise Universelle*, comme il n'y en a

point où on ait pû dire, *Je croy en Dieu le Pere, & en ſon Fils, & au Saint Eſprit.* Cette Egliſe eſt ſainte, parce que tout ce qu'elle enſeigne eſt ſaint; parce qu'elle enſeigne toute la doctrine qui fait les Saints, c'eſt à dire toute la doctrine de Jesus-Christ; parce qu'elle enferme tous les Saints dans ſon unité. Et ces Saints ne doivent pas eſtre ſeulement unis en eſprit: ils ſont unis extérieurement dans la communion de cette Egliſe; & c'eſt là ce que veut dire la communion des Saints. Dans cette Egliſe Univerſelle, dans cette communion des

Saints, eſt la rémiſſion des péchez. Là eſt le Bapteſme par lequel les péchez ſont remis ; là eſt le miniſtére des clefs, par leſquelles *ce qui eſt remis ou retenu ſur la terre, eſt remis ou retenu dans le ciel.* Voilà donc dans cette Egliſe un miniſtére extérier, & qui dure autant que l'Egliſe, c'eſt à dire toûjours, puis qu'on croit cette Egliſe en tous les temps, non comme une choſe qui ait eſté, ou qui doive eſtre, mais comme une choſe qui eſt actuellement. Voyez donc à quoy cette Egliſe eſt attachée, & ce qui eſt attaché à cette Egliſe. Elle eſt attachée immédiatement

Matt. XVI. Joan. XX.

au Saint Eſprit qui la gouverne : *Je croy au Saint Eſprit, la Sainte Egliſe Univerſelle.* A cette Egliſe eſt attachée, la communion des Saints, la rémiſſion des péchez ; la réſurrection de la chair, la vie éternelle. Hors de cette Egliſe il n'y a ni communion des Saints, ni rémiſſion des péchez, ni réſurrection pour la vie éternelle. Voilà la Foy de l'Egliſe établie dans le Symbole. Il ne parle point de l'Ecriture. Eſt-ce qu'il la mépriſe ? A Dieu ne plaiſe. Vous la recevrez des mains de l'Egliſe ; & parce que jamais vous n'avez douté de l'Egliſe, jamais vous ne

douterez de l'Ecriture que l'Eglise a receûë de Dieu, de JESUS-CHRIST, & des Apoſtres, qu'elle conſerve toûjours comme venant de cette ſource, qu'elle met dans les mains de tous les Fidelles.

Il me ſembla que cette doctrine vrayment ſainte & apoſtolique, faiſoit l'effet qu'elle devoit faire : mais il y-a, dis-je, encore un mot. C'eſt ce que je diſois à M. Claude, & je le réduis maintenant à ce raiſonnement tres-ſimple que tout le monde peut également entendre, je veux dire le ſçavant comme l'ignorant, & le particulier comme le paſteur.

pasteur. Le Chrestien baptisé, avant que de lire l'Ecriture Sainte, ou peut faire cét acte de foy, *Je croy que cette parole est inspirée de Dieu comme je croy que Dieu est*, ou il ne le peut pas faire. S'il ne le peut pas faire, il en doute donc; il est réduit à examiner si l'Evangile n'est pas une fable : mais s'il le peut faire, par quel moyen le fera-t-il? Le Saint Esprit le luy mettra dans le cœur. Ce n'est pas répondre ; car on est d'accord que la foy en l'Ecriture vient du Saint Esprit. Il est question du moyen exterieur dont le Saint Esprit se sert, & il ne peut y

en avoir d'autre que l'autorité de l'Eglise. Ainsi chaque Chrestien reçoit de l'Eglise, sans examiner, cette Ecriture, comme Ecriture inspirée de Dieu.

Passons encore plus avant. L'Eglise nous donne-t-elle seulement l'Ecriture en papier, l'écorce de la parole, le corps de la lettre? Non sans doute; elle nous donne l'esprit, c'est à dire, le sens de l'Ecriture: car nous donner l'Ecriture sans le sens, c'est nous donner un corps sans ame, & une lettre qui tuë. L'Ecriture, sans sa legitime interpretation, l'Ecriture destituée de son sens naturel, c'est un cou-

teau pour nous égorger. L'Arien s'eſt coupé la gorge par cette Ecriture mal entenduë ; le Neſtorien ſe l'eſt coupée ; le Pelagien ſe l'eſt coupée. A Dieu ne plaiſe donc que l'Egliſe nous donne ſeulement l'Ecriture, ſans nous en donner le ſens. Elle a receû l'un & l'aûtre enſemble. Quand elle a receû l'Evangile de Saint Mathieu & l'Epiſtre aux Romains, & les autres, elle les a entenduës : ce ſens qu'elle a receû avec l'Ecriture, s'eſt conſervé avec l'Ecriture ; & le meſme moyen exterieur dont le Saint Eſprit ſe ſert pour nous faire recevoir l'Ecri-

ture Sainte, il s'en ſert pour nous en donner le ſens veritable. Tout cela vient du meſme principe; tout cela eſt de la ſuite du meſme deſſein. Comme donc il n'y a rien à examiner aprés l'Egliſe, quand elle nous donne l'Ecriture Sainte; il n'y a rien à examiner quand elle l'interprete, & qu'elle en propoſe le ſens veritable. Et c'eſt pourquoy vous avez veû qu'aprés le Concile de Jeruſalem Paul & Silas ne diſent pas, *Examinez ce decret;* mais ils enſeignent aux Egliſes à obſerver ce qu'avoient jugé les Apoſtres.

Voilà comme a toûjours procedé l'Egliſe. *Je ne croi-*

rois pas l'Evangile, dit Saint Auguſtin, *ſi je n'eſtois touché de l'autorité de l'Egliſe Catholique*. Et un peu aprés: *Ceux à qui j'ay crû quand ils m'ont dit, Croyez à l'Evangile, je les croy encore quand ils me diſent, Ne croyez pas à Manichée.* Cette ſocieté de Paſteurs établie par JESUS-CHRIST & continuée juſqu'à nous, en me donnant l'Evangile, m'a dit auſſi qu'il falloit déteſter les héretiques & les mauvaiſes doctrines; je croy l'un & l'autre enſemble, & par la meſme autorité. Cont. Ep. 5. Manich.

C'eſt la maniere dont les Chreſtiens ont eſté inſtruits dés les premiers temps, dans leſquels on a ſouſtenu

aux héretiques qu'ils n'eſtoient pas recevables à diſputer de l'Ecriture, *parce que ſans Ecriture on leur peut montrer que l'Ecriture n'eſt point à eux;* qu'il n'y a rien de commun entre eux & l'Ecriture.

Tertull. præſcrip. adv. hæret. 18.37.

Et remarquez, s'il vous plaiſt, que toutes les ſocietez Chreſtiennes, excepté les Egliſes nouvellement Réformées, ont conſervé cette maniere d'inſtruire. Nous diſions M. Claude & moy, que l'Egliſe Greque, l'Ethiopienne, l'Armenienne, & les autres, ſe trompoient à la verité en ſe croyant la vraye Egliſe; mais toutes croyent du moins qu'il n'y

a rien à examiner aprés la vraye Eglise.

Il n'y a point d'autre maniere d'enseigner les Fideles. Si on leur dit qu'ils peuvent mieux entendre l'Ecriture Sainte, que tout le reste de l'Eglise ensemble, on nourrit l'orgueïl, on oste la docilité. Nul ne le dit, que les Eglises qui se disent Réformées. Par tout ailleurs, on dit comme nous faisons, qu'il y a une vraye Eglise, qu'il faut croire sans examiner aprés elle. Cela est crû non-seulement dans la vraye Eglise, mais dans celles qui imitent la vraye Eglise.

L'Eglise Prétenduë Réformée est la seule qui ne

le dit pas. Si la vraye Eglise, quelle qu'elle soit, le dit; l'Eglise Prétenduë Réformée n'est donc pas la vraye Eglise, puis qu'elle ne le dit pas.

Qu'on ne nous dise pas: l'Ethiopienne le dit, la Greque le dit, l'Armenienne le dit, la Romaine le dit; à qui croiray-je?

Si vostre doute consistoit à choisir entre la Romaine & la Greque, il faudroit entrer dans cét examen. Mais maintenant on convient dans vostre Religion que l'Eglise Greque, que l'Eglise Ethiopienne & les autres ont tort contre la Romaine; & si elles estoient

vrayes Egliſes, en quittant la Romaine, qui, ſelon vous ne l'eſtoit pas, vous euſſiez deû rechercher leur communion.

Elles ne ſont donc pas la vraye Egliſe. Vous ne l'eſtes pas non plus : car la vraye Egliſe croit qu'il faut croire ſans examen ce qu'enſeigne la vraye Egliſe. Vous enſeignez le contraire. Vous vous dites la vraye Egliſe, & vous dites en meſme temps qu'il faut examiner aprés vous : c'eſt à dire, qu'on peut ſe damner en vous croyant. Vous renoncez donc dés-là à l'avantage de la vraye Egliſe. Vous n'eſtes pas la vraye Egliſe :

il vous faut quitter : c'eſt par là qu'il faut commencer. Si quelqu'un eſt tenté en vous quittant de s'unir à l'Egliſe Greque, on luy répondra.

Mademoiſelle de Duras ayant entendu ces choſes, il me ſembla qu'aprés cela rien ne la pouvoit troubler que l'habitude contractée dés l'enfance, & la crainte d'affliger Madame ſa Mere, pour qui je ſçavois qu'elle avoit toute la tendreſſe & tout le reſpect qu'une mere de cette ſorte merite. Je vis meſme qu'elle eſtoit peinée des reproches qu'on luy faiſoit, d'avoir des deſſeins humains, & ſur tout

d'avoir attendu à douter de sa Religion, aprés une donation que Madame sa mere luy avoit faite. Vous sçavez bien, luy dis-je, en vostre conscience, en quel estat vous estiez quand cette donation vous a esté faite ; si vous aviez quelque doute, & si vous l'avez supprimé dans la veûë de vous procurer cét avantage. Je n'y songeois pas seulement, répondit-elle. Vous sçavez donc bien, luy dis-je, que ce motif n'a aucune part à ce que vous faites. Ainsi demeurez en paix ; pourvoyez à vostre salut, & laissez dire les hommes : car cette apprehension qu'on ne vous

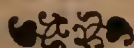
impute des veûës humaines, est une ſorte de veûë humaine des plus délicates & des plus à craindre.

Elle ſouhaita que je répetaſſe en preſence de M. Coton ce qui avoit eſté dit, par un deſir qu'elle avoit qu'il s'inſtruiſiſt avec elle. On le fit venir; on convint des faits. M. Coton me fit avec une extréme douceur quelques objections ſur la doctrine que j'avois expliquée. J'y répondis. Il me dît, qu'il n'eſtoit pas exercé dans la diſpute, ni verſé dans ces matieres. Il diſoit vray; il ſe remettoit à M. Claude. Je priay Dieu de l'éclairer, & je partis

pour revenir à mon devoir.

Aprés une converſation que nous euſmes encore à Saint Germain Mademoiſelle de Duras & moy dans l'appartement de Madame la Ducheſſe de Richelieu, elle me dît qu'elle ſe croyoit en eſtat de prendre dans peu ſa réſolution, & qu'il ne luy reſtoit qu'à prier Dieu de la bien conduire. Le ſuccés fut tel que nous le ſouhaitions. Le 22. Mars je retournay à Paris pour recevoir ſon abjuration. Elle la fit dans l'Egliſe des RR. PP. de la Doctrine Chreſtienne. L'exhortation que je luy fis ne tendoit qu'à luy repreſenter qu'elle ren-

troit dans l'Eglise que ses Peres avoient quittée ; qu'elle ne se croiroit pas dorénavant plus capable que l'Eglise, plus éclairée que l'Eglise, plus pleine du Saint Esprit que l'Eglise ; qu'elle recevroit de l'Eglise, sans examiner, le vray sens de l'Ecriture, comme elle en recevoit l'Ecriture mesme ; qu'elle alloit dorénavant bastir sur la pierre, & qu'il falloit que sa foy fructifiast en bonnes œuvres. Elle sentit la consolation du Saint Esprit, & l'assistance fut édifiée de son bon exemple.



RÉFLEXIONS SUR UN ECRIT DE M. CLAUDE.

REFLEXIONS
SUR UN ECRIT
DE M. CLAUDE.

ON a veû dans l'Avertiſſement qui eſt à la teſte de ce livre, qu'aprés que M. Claude eut leû mon recit, il fit une réponſe à l'inſtruction que j'avois donnée à Mademoiſelle de Duras, & qu'il y joignit une Relation de noſtre Conference, qu'il avoit faite, à ce qu'il marque dans cét écrit meſme, *dés le lendemain de noſtre entreveûë.*

J'ay receû de divers en-

droits, & mesme des Provinces les plus éloignées, cét écrit de M. Claude avec sa Relation : mais la copie la plus entiere & la plus correcte que j'en aye veûë m'a esté communiquée par M. le Duc de Chevreuse, qui l'avoit eûë d'une Dame de qualité de la Religion Prétenduë Réformée. J'ay veû aussi entre les mains de M. de Chevreuse une déclaration signée de M. Claude, où il avoûë tout l'écrit ; de sorte qu'on ne peut douter qu'il ne soit de luy.

Je trouve beaucoup de choses dans cét écrit, qui confirment manifestement tout ce qu'on vient de lire

dans le mien. Je ne prétens pas relever icy toutes ces choſes, ni répondre à celles où M. Claude me paroiſt, par le defaut de ſa cauſe, auſſi peu d'accord avec luy-meſme qu'avec nous. Pour faire de telles remarques, il faut qu'un écrit ſoit entre les mains de tout le monde, & que chacun puiſſe voir ſi on en rapporte bien les paſſages, & ſi on en prend bien le ſens & la ſuite; il faut en un mot qu'il ſoit public. Il le ſera quand il plaira à M. Claude. Je feray, en attendant, quelques réflexions ſur des choſes dont je ne croy pas qu'il puiſſe diſconvenir,

& qui peuvent beaucoup aider les Prétendus Réformez à prendre une bonne résolution sur la matiere que nous avons traitée.

I. Réflexion sur la Réponse de M. Claude aux Actes tirez de la Discipline des Prétendus Réformez.

Ma premiere réflexion est sur la réponse que fait M. Claude aux Actes tirez de la Discipline de ses Eglises. Je me suis servi de ces Actes pour montrer qu'il estoit si necessaire à tous les particuliers dans les questions de la Foy de se soumettre à l'autorité infaillible de l'Eglise, que les Prétendus Réformez, qui la rejettoient dans la speculation, se trouvoient forcez en mesme temps à la reconnoistre dans la pratique.

Ce qu'il y a de plus preſſant dans ces Actes, c'eſt qu'au ſeul Synode National, à l'excluſion des Conſiſtoires, Colloques & Synodes Provinciaux, eſt attribuée *la derniere & finale réſolution par la parole de Dieu.* Mais parce que c'eſt *la derniere & finale réſolution*, les Egliſes & les Provinces en députant à ce Synode jurent ſolennellement *de ſe ſoumettre à tout ce qui ſera conclu dans cette aſſemblée, perſuadées que Dieu y préſidera par ſon Saint Eſprit & par ſa parole.* Ainſi, parce qu'on croit devoir une ſoumiſſion entiere à cette ſentence ſuprême quand elle ſera prononcée, on jure de

Diſcip. Chap. 5. Art. 31. Vid. ſup. p. 51.

Diſcip. ch. 9. Art. III. Obſerv. p. 144. Vid. ſup. p. 52.

s'y ſoumettre avant meſme qu'elle l'ait eſté ; c'eſt agir conſequemment. Mais ſi aprés une promeſſe confirmée par un ſerment ſi ſolennel, on prétend ſe laiſſer encore la liberté d'examiner, j'avoüe que je ne ſçay plus ce que les paroles ſignifient, & il n'y eût jamais d'évaſion mentale ſi pleine d'illuſion & d'équivoque.

On peut bien croire, ſans que je le diſe, que les Miniſtres ſe ſentent preſſez par un raiſonnement ſi clair : dans de telles occaſions, où la verité ſe découvre avec tant d'évidence, plus on a d'eſprit, plus on ſent la difficulté, & plus on ſe trou-

ve embaraſſé. Auſſi n'y a-t-il rien de plus viſible que l'embarras qui paroiſt dans la réponſe de M. Claude, je dis meſme dans ſa réponſe telle qu'il la marque dans ſa propre Relation.

Elle ſe réduit à dire qu'on fait ce ſerment, parce qu'on doit bien préſumer d'une telle aſſemblée; & au ſurplus que ces paroles, *Nous jurons de nous ſoumettre à voſtre aſſemblée, perſuadez que Dieu y préſidera*, enferment une condition ſans laquelle la promeſſe ainſi jurée n'a point ſon effet. C'eſt tout ce qu'on peut répondre. L'Anonyme qui a dédié ſon livre à M. Conrart, m'a fait

1. Rep. p. 344.

le premier cette réponſe.
Chap. 35. p. 192. Un autre Anonyme, dont le livre eſt intitulé, *le déguiſement démaſqué*, l'a faite aprés
Nog. 2. p. ch. 23. p. 447. luy. M. Noguier, & M. de
pag. 298. Brueis autre Auteur qui a répondu à l'*Expoſition*, n'ont eû que cela à dire. M. Jurieux s'en eſt tenu à cette
Preſerv. art. 35. p. 286. réponſe dans ſon Préſervatif; & ſeulement il explique plus ſimplement que les autres, que toute cette perſuaſion qui ſert de fondement au ſerment, *eſt une clauſe de civilité des termes de laquelle il ne faut point abuſer.* M. Claude n'a point eû d'autre replique, & c'eſt la ſeule qui paroiſt encore dans ſa Relation.

Ainſi

Ainſi ce ſerment ſi ſérieux & ſi ſolennel de tous nos Réformez & de leurs Egliſes en corps à leur Synode National ſe réduit à cette propoſition, qui ne ſeroit au fond qu'un inutile compliment : *Nous jurons devant Dieu de nous ſoumettre à tout ce que vous déciderez, ſi vous décidez par ſa parole comme nous le préſumons & nous l'eſperons.*

Mais pourquoy donc ne pas énoncer ce grand ſerment en ces termes, ſi ce n'eſt qu'on a bien veû qu'en ſe réduiſant à ces termes on ne diſoit rien, & qu'on a voulu dire, ou ſembler dire quelque choſe ?

Pour moy, plus je considere ce qui se trouve dans la Discipline des Prétendus Réformez sur ce serment de leurs Eglises, plus je le trouve éloigné du sens qu'on y veut donner.

Je trouve premiérement, comme je l'ay rémarqué dans la Conférence, que ce serment ne se fait que pour le Synode national, c'est à dire, pour celuy *où se doit faire la derniére & finale résolution par la parole de Dieu ;* & le Synode National de
Discip. ch. 9. art. 3. Obs. p. 144. Castres a déclaré *qu'on n'useroit point és lettres d'envoy portées par les deputez des Eglises particuliéres aux Colloques & Synodes Provinciaux*

de clauses de soumission SI ABSOLUES *que celles qui sont inserées és lettres des Provinces aux Synodes Nationaux*. Pourquoy, si ce n'est pour faire voir la difference qu'il y a entre la derniére décision, & toutes les autres ?

En effet, quand j'ay recherché en quoy consistoit cette différence, j'ay trouvé une autre sorte de soumission pour les Colloques, & pour les Synodes Provinciaux. C'est que ceux qui sont accusez d'alterer la saine doctrine sont obligez *préalablement de faire promesse expresse de ne rien semer de leurs opinions avant la convo-* Discip. ch. 5. art. 31.

cation du Colloque, ou du Synode Provincial. C'est un réglément de Discipline & de Police. Mais quand on vient au Synode où se doit faire *cette derniére & finale résolution*, les particuliers à la vérité réïterent la mesme promesse; mais on ne s'en tient pas là, & les Eglises en corps y ajoustent ce grand serment de se soumettre en tout & par tout à la décision, persuadées que Dieu mesme en sera l'auteur.

Une simple *présomption humaine*, comme l'appelle M. Claude, *une clause de civilité*, comme la nomme M. Jurieu, ne peut pas estre la matiére & le fondement d'un

ferment : auſſi voyons-nous que non-ſeulement les particuliers, mais les Conſiſtoires & les Provinces entiéres ſentirent dans ce ferment quelque choſe de plus fort qu'on ne veut préſentement nous y faire entendre, en ſorte qu'elles y firent une grande réſiſtance qui ne put eſtre vaincuë que par un long temps, & par les Decrets réïterez des Synodes Nationaux.

Je voy durer cette réſiſtance juſqu'à l'an 1631. En cette année & au deſſus je trouve preſque toûjours dans les Synodes Nationaux, des Provinces entiéres cenſurées, parce que

Diſcip. ch. 9. art. 3. Obſ. p. 143. 144.

leur députation, ou, comme ils parlent, *leur envoy*, ne contenoit pas cette clause de soumission. Les Eglises avoient de la peine à faire un serment si peu convenable à la doctrine qu'on leur avoit inspirée, & à jurer, contre les principes de la nouvelle Réforme, une telle soumission à une Assemblée, qui aprés tout, quelque nom qu'on luy donnast, n'estoit qu'une Assemblée d'hommes toûjours, selon ces principes, sujets à faillir : mais il y fallut passer. On vit qu'on ne faisoit rien, si à la fin on n'obligeoit les hommes à une soumission absoluë ; & que leur

laisser l'éxamen libre aprés la derniére & finale résolution, c'estoit nourrir l'orgueil, la dissension & le schisme.

Ainsi, contre les principes de la Réformation prétenduë, il fallut donner d'autres idées, & on résolut de s'attacher immuablement à la soumission & au serment dans les termes que nous avons marquez.

La raison dont on se servit au Synode de la Rochelle pour obliger les Provinces à *cette clause de soumission aux choses qui seroient résoluës dans le Synode National*, c'est qu'elle estoit *nécessaire à la validité* Ibid.

En géneral pour valider les Actes d'une aſſemblée, il ſuffiroit que ceux dont elle ſeroit compoſée euſſent un pouvoir d'y porter les ſuffrages de ceux qui les auroient envoyez ; & les députez tant des Colloques que des Synodes Provinciaux venoient toûjours munis de tels pouvoirs. Mais il falloit quelque choſe de plus fort au Synode National ; & comme il s'y agiſſoit *de la derniére réſolution*, pour valider un tel Acte, & luy donner toute ſa force, on jugea qu'il devoit eſtre précédé d'une ſoumiſſion auſſi abſoluë que la réſolu-

tion en devoit paroiſtre irrévocable.

A cette déciſion du Synode de la Rochelle, celuy de Tonneins ajouſta que *la ſoumiſſion ſeroit promiſe en propres termes à tout ce qui ſeroit conclu & arreſté* SANS CONDITION ET MODIFICATION. Maintenant, ce n'eſt plus qu'une *clauſe de civilité*, & une promeſſe conditionnelle qu'on feroit ſi on vouloit non-ſeulement au Synode Provincial, & au Colloque & au Conſiſtoire, mais encore à tout Miniſtre particulier. On ne la fait néanmoins ni à ces Miniſtres particuliers, ni à ce Conſiſtoire, ni à ces Col- Ibid.

loques, ni à ces Synodes Provinciaux : pourquoy, si ce n'est pour réserver quelque chose de particulier & de propre à l'Assemblée où se devoit faire *la finale résolution*, aprés laquelle il n'y a plus qu'à obéïr ? Mais si tout ce qu'il y a icy de particulier & de propre, au fond n'est que des paroles ; estoit-ce de quoy occuper les Eglises de la nouvelle Réforme & cinq ou six de leurs Synodes Nationaux ?

C'est ce qu'il falloit expliquer, si on vouloit dire quelque chose : c'est sur quoy on ne dit mot, quoyque cette difficulté, par maniére de dire, saute aux

yeux, & que je l'aye expres-ſément relevée.

Enfin, pour réduire mon raiſonnement en peu de mots, tout ſerment doit eſtre fondé ſur une vérité certaine & connuë. Or cette promeſſe faite au Synode national, & confirmée par le ſerment ſolennel de toutes les Egliſes Prétenduës Réformées, *Nous jurons & promettons de ſuivre vos déciſions, perſuadez que vous jugerez bien ;* cette promeſſe, dis-je, de quelque maniére qu'on la tourne, n'a de certitude que dans l'un de ces deux ſens. Le premier, *Nous jurons & promettons de ſuivre vos déci-*

sions, si nous trouvons que vous jugiez bien: chose à la vérité tres-certaine, mais en mesme temps illusoire; puis qu'il n'y a personne sur la terre à qui on n'en puisse dire autant; & comme je l'ay remarqué dans la Conference, M. Claude me le peut dire aussi-bien que moy à luy. Le second, *Nous sommes si persuadez que vous jugerez bien, que nous jurons & promettons de suivre vos decisions;* auquel cas le serment est faux, si on n'est entiérement asseûré que l'Assemblée, à qui on le fait, ne peut mal juger.

Les Prétendus Réformez n'ont maintenant qu'à choi-

ſir entre ces deux ſens, dont l'un eſt une illuſion manifeſte, & l'autre qui paroiſt auſſi le ſeul naturel, ſuppoſe clairement l'infaillibilité de l'Egliſe.

Et il ne faut pas répondre icy que cette ſoumiſſion ne regarde que l'ordre public & la diſcipline ; car en matiére de Foy, une déciſion n'oblige à rien moins qu'à ce qu'a dit l'Apoſtre Saint Paul, c'eſt à dire, *à croire de cœur, & à confeſſer de bouche*. Rom. X. 10. Et nos Réformez eux-meſmes l'entendent ainſi, lors qu'ils déclarent dans leur Diſcipline, que l'effet de la déciſion *derniére & finale* du Synode Natio-

Vid. sup. p. 51. nal ; c'est qu'*on y acquiesce de point en point, avec exprés desaveu de la doctrine contraire*. Celuy donc qui jure de se soumettre à la décision qu'on fera dans une assemblée, jure de croire de cœur, & de confesser de bouche la doctrine qu'on y aura décidée.

Mais pour faire cette promesse, & la confirmer par serment, il faut que l'assemblée à qui on la fait ait une promesse divine de l'assistance du Saint Esprit; c'est à dire, qu'elle soit infaillible.

M. Claude insinua dans la Conférence, qu'il y avoit en effet une promesse divi-

ne, que *ceux qui chercheroient, trouveroient* ; & que le ſerment de ſes Egliſes pouvoit avoir ſon fondement dans cette aſſeûrance. Mais jamais il ne ſortira par cette réponſe de l'embarras où il eſt. Car afin de rendre le ſerment conforme à la promeſſe, il doit eſtre conditionnel, comme la promeſſe l'eſt : & comme Jesus-Christ a dit, *Si vous cherchez bien, vous trouverez*, le ſens du ſerment ſeroit auſſi, *Si vous faites voſtre devoir, nous vous en croirons* ; ce qui ſeroit retomber dans la pitoyable illuſion que nous avons rejettée.

Afin donc de pouvoir faire sans témerité le serment dont il s'agit, il faut estre fondé sur une promesse absoluë de Dieu, sur une promesse qui nous asseûre mesme contre les infidélitez des hommes, enfin sur une promesse telle que JESUS-CHRIST la fait à son Eglise, lors qu'il l'asseûre indéfiniment & absolument, que Mat. XVI. *les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle.*

Tant que nos Réformez s'obstineront à nier que l'autorité des décisions de l'Eglise soit fondée sur cette promesse, leur serment sera toûjours une illusion, ou une témerité manifeste ; & ils se

trouveront forcez ou à déferer plus qu'ils ne veulent à l'autorité de l'Eglise, ou à reconnoistre qu'ils ont imposé par de magnifiques paroles à la crédulité des peuples : puis qu'aprés avoir distingué de toute autre décision la derniére décision de l'Eglise par un caractére si marqué & par la protestation d'une soumission si particuliére, au fond il se trouvera qu'une telle soumission confirmée par un serment si singulier n'est pas d'une autre nature ni d'un autre genre que celle qu'on doit naturellement à toute assemblée Ecclésiastique, & à tout pasteur légitime ; c'est à dire,

qu'on pourra toûjours en venir à de nouveaux doutes, & toûjours examiner, *aprés la derniére résolution*, comme on feroit aprés toutes les autres.

Il est ainsi en effet selon les principes de le nouvelle Réforme : mais les principes de la nouvelle Réforme n'ont pû changer la condition nécessaire de l'humanité, qui demande, pour empescher les divisions, & mettre les esprits en repos, une décision finale & indépendante de tout nouvel éxamen général & particulier.

L'Eglise Chrestienne n'est pas exempte de cette loy;

& plus elle est ordonnée, plus sa constitution dépend d'une entiére soumission de l'esprit, plus elle a besoin d'une semblable autorité. C'est pourquoy dés l'origine du Christianisme, Dieu mesme a mis dans le cœur de tous les vrais Chrestiens qu'il ne faut plus chercher ni éxaminer aprés l'Eglise. Cette inviolable Tradition a fait son effet dans nos Réformez malgré leurs principes. Je ne m'en étonne pas, Saint Basile a dit tres-sagement & tres-véritablement que la Tradition faisoit dire aux hommes plus qu'ils ne vouloient, & leur inspiroit des choses contraires à

Bas. de Sp. S. c. 29.

leurs sentimens. Et si nos Réformez ne veulent pas devoir à la Tradition cette résolution derniére & finale, ni cette soumission si solennellement jurée : c'est donc la nécessité & l'expérience qui les y aura forcez; c'est qu'il faut pouvoir mettre fin aux doutes & à l'éxamen des particuliers par une autorité absoluë, si on veut avoir la paix & entretenir l'humilité ; c'est que si on n'a pas, ou si on n'éxerce pas cette autorité, il faut faire semblant de l'avoir & de l'éxercer, & du moins en donner l'idée; c'est en un mot qu'on peut discourir & répondre du moins de pa-

role à des argumens, mais que l'ignorance, l'infirmité, & l'orgueil naturel à l'esprit humain demande d'autres remédes.

Seconde Réflexion, sur une des Propositions avoüées par M. Claude dans la Conférence, & sur l'examen qu'il prescrit aprés le jugement de l'Eglise.

J'ay prétendu faire voir dans la Conférence, qu'en niant l'autorité infaillible de l'Eglise, on tombe dans ces deux inconvéniens; & je ne dis pas dans l'un des deux, mais dans tous les deux inévitablement. Le premier, est qu'on oblige chaque particulier, pour ignorant qu'il puisse estre, à croire qu'avec cela il peut mieux entendre la parole de Dieu que les Synodes les plus universels, & que tout le reste de l'Eglise ensemble. Le

second, qu'il y a un temps où un Chrestien baptisé n'est pas en estat de faire un acte de foy sur l'Ecriture Sainte; mais que, malgré qu'il en ait, il se trouvera obligé de douter si elle est inspirée de Dieu.

Je n'ay veû aucun des Prétendus Réformez, à qui ces deux propositions n'ayent fait horreur, & qui ne m'ait dit, que non seulement il ne les croiroit jamais, mais qu'il détesteroit ceux qui les croyent. Voyons donc comme il demeure établi par la Conférence; qu'elles sont des suites de la doctrine des Prétendus Réformez, & des suites si manifestes,

qu'elles sont avoüés par les Ministres.

Et déja, sans sortir de la Relation de M. Claude, luy-mesme il y tranche le mot: qu'aprés toute assemblée Ecclésiastique chaque particulier doit éxaminer si elle a bien entendu la parole de Dieu, ou non. Comme il avoit parlé des intérests humains, qui souvent, disoit-il, offusquent la vérité dans les Assemblées les plus authentiques & les plus universelles de l'Eglise: pour détruire cette réponse, & montrer au fond que ce n'estoit qu'une chicane, je luy avois demandé si tout se passant dans l'ordre; &

ſans qu'il paruſt aucun intéreſt humain dans les délibérations, il ne faudroit pas encore que chaque particulier examinaſt. Il avoit avoüé qu'il le falloit ; & il l'avoüe encore dans ſa propre Relation, ſouſtenant qu'il n'y a nulle abſurdité, ni nul orgueil à un particulier, de croire qu'il puiſſe mieux entendre la parole de Dieu que toutes les Aſſemblées Eccléſiaſtiques, quelque bon ordre qu'on y garde, & de quelques perſonnes qu'elles puiſſent eſtre compoſées.

Voilà une propoſition & une doctrine qui paroiſtra affreuſe à tout eſprit docile. Mais afin que la choſe

ſoit plus ſenſible, faiſons l'application de cette doctrine à un exemple particulier.

L'Egliſe Calvinienne, depuis ſix à ſept-vingts ans qu'elle a commencé de s'établir, n'a tenu aucune Aſſemblée plus authentique ni plus ſolennelle que le Synode de Dordrecht. Outre toutes les Egliſes des Païs-Bas, toutes les autres de meſme croyance, celles d'Angleterre, celle de Geneve, celles du Palatinat, celles de Heſſe, & celles de Suiſſe, celle de Breme, & les autres de Langue Allemande, s'y ſont trouvées par leurs Députez, & l'ont

receû ; & afin que rien n'y manquaſt, ſi les Egliſes Prétenduës Réformées de ce Royaume furent empeſchées de s'y trouver, elles en adopterent toute la doctrine au Synode National de Charenton en 1631. où tous les articles de Dordrecht, traduits de mot à mot, furent embraſſez & jurez par tout le Synode, & en ſuite par toutes les Provinces & toutes les Egliſes particuliéres. Depuis ce temps aucun des Prétendus Réformez ne réclame contre ce Synode. Il n'y a que les Arminiens qu'on y condamna, qui en blaſment la doctrine ; & en racontent

les cabales & la part qu'y a eû la politique & les interests de la Maison d'Orange. Tout le reste a ployé; & s'il y a quelque chose qu'on puisse dire receû d'un consentement unanime par toutes les Eglises de la Réformation Prétenduë, c'est sans doute les decrets de ce Synode. Et néanmoins je soustiens à M. Claude, qu'interrogé si un particulier, quel qu'il soit de son Eglise, peut se reposer sur une autorité aussi grande parmi les siens, que celle-là, sans examiner davantage; si on le presse de répondre par oüi ou par non dans une question si précise & dans

un fait si bien articulé, il faudra qu'il dise que non, & qu'enfin, malgré tout cela, ce n'est que des hommes, quelque habiles, quelque éclairez, quelque saints qu'on les imagine, toûjours sujets à faillir, dont si on suivoit les sentimens à l'aveugle, & sans examen, on égaleroit les hommes à Dieu. Ainsi, selon les maximes de la nouvelle Réforme, tout particulier, & jusqu'aux femmes les plus ignorantes, doivent croire qu'elles pourront mieux entendre l'Ecriture Sainte, qu'une Assemblée composée de tout ce qu'il y a de plus grand dans toute l'E-

gliſe, qu'il reconnoiſt pour la ſeule où Dieu eſt ſervi purement ; & non-ſeulement de cette Aſſemblée, mais de tout le reſte de l'Egliſe, & de tout ce qu'il en connoiſt dans tout l'Univers. Voilà ce que M. Claude m'a avoûé ; voilà en ſubſtance ce qu'il dit encore dans ſa propre Relation ; & voilà ce que tout Miniſtre, bon gré malgré qu'il en ait, avoûëra dans une Conférence en préſence de qui on voudra, à moins qu'il s'obſtine à ne vouloir point parler préciſément : auquel cas on verra qu'il biaiſe, & cette tergiverſation ſera plus forte qu'un aveu, puis

qu'outre qu'elle sera voir que l'aveu est inévitable, elle fera voir de plus qu'on en sent les pernicieuses conséquences.

Et ce que je dis du Synode de Dordrecht, on forcera M. Claude & tout autre Ministre à le dire du Concile de Nicée, du Concile de Constantinople, de celuy d'Ephese, de celuy de Calcedoine, & des autres que nous recevons eux & nous d'un commun accord: & quand ils le diront, ils ne diront rien de nouveau, ni qui soit inusité dans leur Religion. Calvin l'a dit en termes formels, lors qu'en parlant en général des Con-

ciles de tous les ſiécles précedens, il a écrit ces paroles : *Je ne prétens pas en ce lieu qu'il faille condamner tous les Conciles, & caſſer tous leurs Decrets. Toutefois,* pourſuit-il, *vous m'objecterez que je les range tellement dans l'ordre, que je permets à tout le monde indifféremment de recevoir ou de rejetter ce que les Conciles auront établi ; nullement, ce n'eſt pas là ma pensée.* Vous diriez qu'il s'en éloigne beaucoup. La majeſté des Conciles, & l'autorité d'un ſi grand nom le frape d'abord ; mais la ſuite de ſa doctrine luy fait bientoſt oublier ce qu'il ſembloit vouloir dire à leur avantage : car voicy com- IV. Inſtitut. c. 9.

me il conclut. *Lors,* dit-il, *que l'on allegue l'autorité d'un Concile, je desire premiérement que l'on considere en quel temps, & pour quel sujet il a esté assemblé, & quelles personnes y ont assisté; aprés que l'on examine le point principal selon la régle de l'Ecriture, de sorte que la définition du Concile ait son poids, & qu'elle soit comme un préjugé, mais qu'elle n'empesche pas l'éxamen.* C'est à quoy aboutit enfin cette soigneuse recherche du temps, du sujet & des personnes, à faire qu'en quelque temps que se soit tenu un Concile, quelque matiére qu'on y ait traitée, & de quelques personnes qu'il ait

esté composé, *tout le monde indifféremment*, car c'est de quoy il s'agit, en examine le point principal par la parole de Dieu; & croye qu'il peut mieux entendre cette divine parole que tous les Conciles.

Voilà jusqu'où ces Messieurs poussent l'examen : ils le poussent mesme bien plus avant, puis qu'ils veulent qu'on examine aprés les Apostres. Ce n'est pas une conséquence que je tire de leur doctrine; c'est leur propre proposition & leur doctrine en termes formels, & celle de M. Claude en particulier. Car sur ce que j'ay dit dans l'*Exposi-*

Exp. art. XIX. *tion*, qu'aprés le Concile de Jérusalem & la décision des Apostres, où ils dirent, Act. XV. 18. *Il a semblé bon au Saint Esprit & à nous*, personne n'avoit plus rien à éxaminer; & Act. XVI. 4. qu'en effet *Paul & Barnabé avec Silas*, comme il est écrit dans les Actes, *alloient parcourant les Eglises, & leur enseignant*, non point à éxaminer ce qu'avoient fait les Apostres, mais *à suivre leurs Ordonnances*: parce que j'ay conclu delà qu'ils donnoient la forme à tous les siécles suivans, & nous apprenoient comme en tous les temps les Fideles devoient, sans éxaminer, se soumettre aux décisions de

l'Eglise; aprés diverses réponses, toutes vaines, il a fallu à la fin me répondre nettement, qu'on devoit encore examiner aprés le Concile des Apostres. C'est l'Anonyme, c'est le premier qui a répondu à l'*Exposition*, qui l'a écrit en ces termes : *On ne voit pas que les Apostres publient leur décision avec un ordre absolu d'y obéir : mais ils envoyent Paul, Barnabas, & Silas pour instruire les Fideles de garder cette ordonnance, c'est-à-dire évidemment, pour leur en persuader les motifs & les fondemens, ce qui ne dit pas qu'on leur défendist d'examiner.*

C'est ce que dit l'Ano-

nyme : l'endroit est remarquable, on le trouvera dans l'article XIX. de la premiére Réponse dans la quatriéme & derniére remarque qu'il fait sur le Concile des Apostres, en la page 328. Ce n'est pas un sentiment particulier de cét Auteur, puis qu'on a mis à la teste l'Approbation des quatre Ministres de Charenton, où M. Claude se trouve nommé, afin qu'il ne dise pas que je luy impute une doctrine étrangére, en luy imputant celle de cét Anonyme.

Ainsi ce n'est pas les Juifs & les Gentils incrédules; c'est les Fideles & les Eglises

Chreſtiennes qui doivent éxaminer aprés les Apoſtres, & aprés les Apoſtres aſſemblez, & aprés qu'ils ont prononcé, *Il a ſemblé bon au Saint Eſprit & à nous*: & ce prodige de doctrine eſt enſeigné dans une Egliſe qui ſe vante de n'écouter que les pures paroles des Apoſtres. Voilà juſqu'où les Miniſtres & les Prétendus Réformez & M. Claude en particulier ſont forcez par leur croyance à pouſſer la néceſſité de l'éxamen.

Il ne reſtoit plus qu'à dire qu'il falloit encore éxaminer aprés Jesus-Christ, & qu'avec tous ſes miracles & toute l'autorité que ſon

Pere luy avoit donnée, il n'en avoit pas aſſez pour obliger les hommes à le ſuivre ſans éxamen & ſur ſa parole : M. Claude l'a dit dans noſtre Conférence, & le dit encore dans ſa Relation.

Je prie le ſage lecteur de croire que dans une matiére de cette importance je ne veux ni impoſer, ni éxagerer: qu'il me ſuive ſeulement avec attention, & il verra la vérité manifeſte.

On a veû que j'objectois dans la Conférence, qu'à moins de reconnoiſtre une autorité vivante & parlante, à laquelle tout particulier fuſt obligé de ſe ſoumettre

ſans examiner, on réduiſoit les particuliers à la préſomption de croire qu'ils pouvoient mieux entendre l'Ecriture Sainte que tous les Conciles enſemble & que tout le reſte de l'Egliſe. Pour me prouver qu'en cela il n'y avoit rien de ſi orgueilleux, ni de ſi abſurde, M. Claude me répondit que du temps que JESUS-CHRIST eſtoit ſur la terre, le cas eſtoit arrivé où un particulier devoit élever ſon jugement audeſſus de la Synagogue aſſemblée qui condamnoit JESUS-CHRIST: ce qui loin d'eſtre un ſentiment d'orgueil, eſtoit l'acte d'une foy parfaite.

Cette réponse, je l'avouë, me fit horreur : car afin de la soustenir, il falloit dire que du temps que la Synagogue jugeoit JESUS-CHRIST, & qu'il estoit luy-mesme sur la terre, il n'y avoit point sur la terre d'autorité vivante & parlante à laquelle il fallust ceder sans examen ; de-sorte que l'on devoit examiner aprés JESUS-CHRIST, & qu'il n'estoit pas permis de l'en croire sur sa parole. Je fis cette réponnse à M. Claude, & luy montray que loin qu'il fallust alors que chacun se determinast par un examen particulier, & s'élevast audessus de toute au-

torité vivante & parlante, il y en avoit une alors, la plus grande qui fut jamais ou qui puisse estre, qui est celle de JESUS-CHRIST & de la vérité mesme; à qui le Pere rendoit publiquement témoignage par une voix venuë du Ciel, par les miracles les plus grands & les plus visibles qu'on eust jamais faits; & enfin par les moyens les plus éclatans aussi-bien que les plus certains que la Toute-puissance divine ait pu pratiquer.

Si je remarque dans la Conférence qu'il n'y eût point de réponse à ce raisonnement, on sent bien que c'est qu'en effet il n'y

en doit point avoir. M. Claude dit néanmoins dans sa Relation qu'il me répondit que les miracles de JESUS-CHRIST faisoient un des sujets de la question; qu'il y a de faux miracles dont Moïse au Deuteronome avoit averti les Israélites de se donner garde; que la Synagogue avoit jugé que les miracles de JESUS-CHRIST estoient faits au nom de Béelzebub; qu'*enfin une autorité ne décide rien que premiérement elle ne soit receûë, & que celle de* JESUS-CHRIST *ne l'estoit pas encore, puis qu'il s'agissoit de la recevoir ou de la rejetter.* Je suis obligé d'observer qu'asseûrement je

n'entendis rien de tout cela dans la Conference; & on va voir qu'en effet il vaut mieux se taire, que de dire de telles choses. Mais puis que M. Claude veut les avoir dites, il faut donc qu'il dise encore qu'à cause que les miracles de JESUS-CHRIST estoient rejettez comme des signes trompeurs par des envieux, par des opiniastres, en un mot par les ennemis declarez de la verité, ces miracles n'estoient pas assez convaincans pour pouvoir obliger les hommes à en croire JESUS-CHRIST sur sa parole sans examiner davantage; & qu'aprés par exemple qu'il

Joan. XI. 42. eût ressuscité Lazare en témoignage exprés *que Dieu l'avoit envoyé*, ceux qui virent de leurs propres yeux un si grand miracle, estoient, je ne dis pas recevables, mais expressément obligez à éxaminer si JESUS-CHRIST estoit vrayement envoyé de Dieu. Il faut, dis-je, pousser jusqu'à cét éxcés la nécessité de l'éxamen; autremen il sera vray, comme je l'ay dit, qu'il y avoit alors une autorité visible & palpable à laquelle tout devoit ceder sans éxaminer; de-sorte qu'il n'y eust jamais de temps où l'on fust moins exposé à la tentation de l'orgueil en s'élevant audes-

ſus de toute autorité vivante & parlante, puis que celle de JESUS-CHRIST, la plus vivante & la plus parlante auſſi-bien que la plus grande & la plus infaillible qui fut jamais, eſtoit alors ſur la terre, & qu'on ne s'élevoit audeſſus de la Synagogue qu'en ſe ſoumettant à JESUS-CHRIST, dont les miracles, comme il dit luy-meſme, *oſtoient toute excuſe* à ceux qui ne croyoient pas en luy : ce que l'Aſſemblée qui le condamna reconnut ſi bien, que refuſant obſtinément de croire en JESUS-CHRIST, elle ne trouva ni d'autre réponſe à ſes miracles, ni

Joan. XV. 22. 23. 24.

Joan. XI. 47. Joan. XII. 19. d'autres moyens de luy résister que de s'en défaire, & se défaire avec luy de Lazare mesme, pour étouffer, si elle eust pu par un mesme coup avec les miracles qu'elle avoit veûs la mémoire de celuy qui les avoit faits.

Il ne faut donc plus icy ébloüir le monde par de frivoles réponses, ni faire perdre aux lecteurs la suite d'un raisonnement en introduisant des questions inutiles. Je veux dire qu'il ne sert de rien d'émouvoir icy la question des signes trompeurs, ni de répondre que la Synagogue doutoit de la vérité des miracles de Jesus-

CHRIST. Il s'agit uniquement de ſçavoir ſi ce doute n'eſtoit pas l'effet d'une malice évidente, & enfin s'il n'eſt pas certain parmi les Chreſtiens qu'il y avoit dans les miracles de JESUS-CHRIST une ſi pleine démonſtration de la puiſſance divine, & une ſi claire confirmation de la miſſion de JESUS-CHRIST, que tout eſprit raiſonnable fuſt obligé de ceder ſans examiner davantage, en ſorte qu'il y euſt alors une autorité vivante & parlante, à laquelle il n'y euſt rien à oppoſer qu'une malice groſſiére, & une manifeſte obſtination. Voilà de quoy il s'agit, &

si aprés cette explication de la question on croit se sauver encore, en disant avec M. Claude, que *l'autorité de* JESUS-CHRIST *n'estoit pas receuë*, il faut aller plus loin, & dire à JESUS-CHRIST
Joan. VIII. 13. mesme avec les Juifs : *Vous vous rendez témoignage à vous-mesme ; vostre témoignage n'est pas recevable*. Alors nous répondrons avec JESUS-
Ibid 14. 15. CHRIST : *Quoy-que je me rende témoignage à moy-mesme, mon témoignage est véritable*. Et encore : *Je ne suis pas seul, mais mon Pere qui m'a envoyé rend aussi témoignage de moy*. Et enco-
Joan. V. 36. re : *Les miracles que mon Pere m'a donné de faire, ces miracles*

cles rendent témoignage que mon Pere m'a envoyé. Et enfin : *Leur péché n'a plus d'excuse : si je n'avois pas fait au milieu d'eux des miracles que nul autre n'a faits, ils n'auroient point de péché ; & maintenant ils les ont veûs, & ils haïssent & moy & mon Pere.* C'est à dire, que les miracles sont clairs, que l'autorité est incontestable, & que la résistance ne peut plus avoir de fondement qu'une haine aveugle. Joan. XV. 22. 24.

J'attens qu'on réponde encore, que JESUS-CHRIST ajouste aprés tout cela : *Sondez les Ecritures, elles-mesmes rendent aussi témoignage de moy ;* & qu'on ose conclure Joan. V. 39.

de-là qu'on pouvoit & qu'on devoit éxaminer aprés JESUS-CHRIST, en sorte que cette parole qu'il a prononcée nous démontre, non pas dans les Ecritures, une surabondance de conviction, mais dans la personne de JESUS-CHRIST, une insuffisance d'autorité. Si on fait encore cette objection, il n'y aura plus qu'à se taire, & à laisser JESUS-CHRIST défendre sa cause.

En attendant nous conclurons que c'est l'autorité mesme de JESUS-CHRIST que nous révérons dans son Eglise. Si nous disons qu'il faut croire l'Eglise sans éxaminer, c'est à cause que

Jesus-Christ qui l'enseigne, & qui la conduit, est audessus de tout éxamen. Nous ne laisserons pas, en imitant Jesus-Christ, de dire encore pour comble de conviction à tous les ennemis de l'Eglise, *Sondez les Ecritures:* nous les confondrons par cette Ecriture à laquelle ils disent qu'ils croyent, & nous les verrons succomber encore dans cét éxamen; mais ce sera aprés les avoir forcez à reconnoistre qu'il se faut soumettre, sans éxaminer, à l'autorité de l'Eglise, dans laquelle cét Esprit que Jesus-Christ a envoyé pour tenir sa place, parle toûjours,

Il n'y a donc rien de moins à propos que l'exemple de la Synagogue, & nos Prétendus Réformez deſtituez de cét exemple qui faiſoit leur fort, demeurent ſeuls à ſe croire, chacun en particulier, capables de mieux entendre l'Ecriture Sainte que tout ce qui a dans l'Univers l'autorité de l'interpreter & de juger de la doctrine, & que tout ce qui leur paroiſt de Fideles dans le monde : ce qui eſt l'erreur préciſe des Indépendans, ou quelque choſe de pis.

On dira que ce particulier qui éxamine aprés l'Egliſe, ſera toûjours bien aſ-

ſeûré de n'eſtre pas ſeul de ſon ſentiment, puis que toûjours il reſtera quelque eleû caché qui penſera comme luy : comme ſi ſans réfuter cette viſion, ce n'eſtoit pas un orgueïl aſſez déteſtable de ſe mettre ſeul au deſſus de tout ce qu'on voit & de tout ce qu'on entend parler dans tout le reſte de l'Egliſe. On dira encore : ce n'eſt point orgueïl de ſe croire éclairé par le Saint Eſprit. Maïs au contraire, c'eſt le comble de l'orgueïl que des particuliers oſent croire que le Saint Eſprit les inſtruiſe, & abandonne à l'erreur tout ce qui paroiſt de Fideles dans le

reste de l'Eglise. Et il ne sert de rien de répondre, comme fait M. Claude dans
Joan. III.8. sa Relation, *que l'Esprit soufle où il veut:* car il faudroit montrer que cét esprit qui se repose sur les humbles, ne laisse pas de soufler sur ceux qui se croyent eux seuls plus capables d'entendre l'Ecriture Sainte que tout le reste de l'Eglise, puis qu'ils éxaminent aprés elle; & non-seulement de soufler sur eux, mais encore de leur inspirer luy-mesme cette superbe pensée. Mais enfin, quoy qu'il en soit, & sans disputer davantage puis que ce n'en est pas icy le lieu, nous avons

montré que c'eſt un dogme avoûé dans la nouvelle Réforme, que tout particulier doit examiner aprés l'Egliſe, & par conſequent doit croire qu'il ſe peut faire qu'il entende mieux l'Ecriture qu'elle & toutes ſes Aſſemblées. Ceux à qui cette préſomption fait horreur, ou qui en s'examinant ne trouvent point en eux-meſmes cette fauſſe capacité, n'ont qu'à chercher leur ſalut dans une autre Egliſe que dans celle où on profeſſe un dogme ſi prodigieux.

Troiſiéme Réflexion, ſur une autre Propoſition avoüée par M.

La ſeconde abſurdité que j'ay promis de faire avoüer à M. Claude & à

Claude dans la Conférence: explication de la manière d'instruire les Chrestiens, & que l'autorité infaillible de l'Eglise est nécessaire pour reconnoistre & entendre l'Ecriture.

tout bon Protestant, c'est qu'à moins de reconnoistre dans l'Eglise une autorité aprés laquelle il ne faille plus éxaminer ni douter, on est forcé à mettre un point où le Fidelle en âge de raison ne puisse pas faire un acte de foy sur l'Ecriture, & où par conséquent il faille douter si elle est véritable ou fausse. J'ay assigné pour ce point de doute tout le temps où un Chrestien, par quelque cause que ce soit, n'a pas leû l'Ecriture Sainte. M. Claude se récrie icy contre une si détestable proposition; & moy je persiste à dire, non-seulement qu'il l'a avoûée

dans la Conférence, mais mesme qu'en quelque maniére qu'il ait icy tasché de tourner les choses, il n'a pu si bien faire qu'il ne l'avoûast encore dans sa Relation.

A la verité, c'est icy un des endroits où je reconnois le moins nos véritables discours. Mais il y en a encore assez pour le convaincre, puis que si cette Relation devient publique, tout le monde verra qu'il y reconnoist en termes formels, *Que celuy qui n'a pas leû encore l'Ecriture Sainte, la croit parole de Dieu de foy humaine, parce que son pere le luy a dit, ce qui est un estat de Catecumene; & que lors*

qu'il a leû luy-mesme ce livre, & qu'il en a senti l'efficace, il la croit parole de Dieu, non plus de foy humaine, parce que son pere le luy a dit, mais de foy divine, parce qu'il en a senti luy-mesme immédiatement la divinité: & c'est là l'estat de Fidele.

Il est donc vray qu'il a reconnu ce temps que j'entreprens de faire voir, où un Chrestien baptisé n'est pas en estat de faire un acte de foy surnaturelle & divine sur l'Ecriture Sainte, puis qu'il ne la croit parole de Dieu que de foy humaine, & que la foy divine ne peut venir qu'aprés la lecture.

De quelque maniére qu'il tourne cette foy humaine, c'eſt une propoſition qui fait horreur, qu'un Chreſtien baptiſé & en âge de raiſon, ne puiſſe pas faire ſur l'Ecriture un acte de cette foy par laquelle nous ſommes Chreſtiens. Car de-là il s'enſuit que le Chreſtien qui va lire la premiére fois l'Ecriture Sainte, ne doit ni ſe porter de luy-meſme, ni eſtre induit par perſonne à dire en l'ouvrant : *Je croy, comme je croy que Dieu eſt, que l'Ecriture que je m'en vas lire, eſt ſa parole.* Il faut au contraire luy faire dire : *Je m'en vas éxaminer ſi doreſnavant & dans le*

reste de ma vie je dois lire cette Ecriture avec une telle foy. C'est renverser tout l'ordre de l'instruction ; c'est perdre le fruit du Baptesme ; c'est réduire les Chrestiens à instruire leurs enfans baptisez comme s'ils ne l'estoient pas, & qu'ils eussent encore à déliberer de quelle Religion ils doivent estre.

Et ce que dit M. Claude sur l'Ecriture, il faut qu'il le dise sur la foy de la Trinité, sur celle de l'Incarnation, sur celle de la Mission de JESUS-CHRIST & de la Rédemption du genre humain. Car ce qui force M. Claude & tout Protestant à dire que le Fidele

qui n'a pas leû l'Ecriture Sainte ne peut croire que de foy humaine qu'elle soit inspirée de Dieu, c'est qu'autrement il faudroit reconnoistre un acte de foy divine sur la seule autorité de l'Eglise : ce qui seroit reconnoistre cette autorité comme infaillible, & renverser par les fondemens toute la nouvelle Réforme. Mais le mesme argument revient sur tous les articles de nostre Foy ; & si le Fidele peut croire d'une foy divine & la Trinité & l'Incarnation & la Mission de Jesus-Christ sur la seule autorité de l'Eglise & avant que d'avoir leû l'E-

criture Sainte, je concluray toûjours avec une pareille certitude que l'autorité de l'Eglise sera infaillible. Il faut donc par la consequence du principe de M. Claude & de tous les Protestans, il faut, dis-je, en réduisant les Chrestiens qui vont lire l'Ecriture Sainte à une simple foy humaine sur cette Ecriture, les y réduire tout d'un coup sur les points les plus essentiels de nostre croyance.

Ce n'est pas là la méthode de nos peres ; ce n'est pas ainsi qu'ils ont appris aux Chrestiens à instruire leurs enfans. Quand ils les ont baptisez dans leur bas âge,

on a dit en leur nom *Credo*, *Je croy*. N'importe que nos Réformez ayent changé cette Formule; elle est de la premiére antiquité, & sera toûjours sainte & vénérable malgré eux. Mais cette Formule dont on use envers les enfans nous fait voir que lors qu'ils auront l'usage de la raison, il faudra d'abord leur apprendre à faire un acte de foy, & ne point perdre de temps à les y exciter. Ils en seront donc capables : ils pourront dire le mesme *Credo* qu'ils auroient dit si on les avoit baptisez en âge de connoissance; & les réduire à une foy simplement humaine,

c'eſt leur oſter la grace de leur Bapteſme, & juſtifier la pratique auſſi-bien que la doctrine des Anabaptiſtes.

Et je conjure Meſſieurs de la Religion Prétenduë Réformée de ne croire pas que je leur allégue icy les Anabaptiſtes par une maniére d'éxagération, ou pour les rendre odieux : ces maniéres ne ſont pas dignes de Chreſtiens. Je ſouſtiens au pied de la lettre que la doctrine qu'enſeigne icy M. Claude, & que tous les Proteſtans doivent enſeigner avec luy, introduit l'Anabaptiſme. Car s'il faut tenir en ſuſpens les actes de foy divine juſqu'à ce qu'on

ait leû l'Ecriture Sainte & qu'on soit instruit par soy-mesme ; si tous les actes qui précedent cette instruction ne sont pas des actes de Chrestiens, puis qu'ils n'ont pour fondement qu'une foy humaine : il faut par la mesme raison differer le Baptesme jusqu'à ce temps, & ne pas faire des Chrestiens qui dans l'âge de raison soient incapables de produire des actes de leur Religion.

Quatriéme Reflexion, sur ce que M. Claude nous fait sur l'Eglise la mesme difficulté que nous luy faisons sur l'Ecriture.

C'est en vain que M. Claude nous répond qu'il nous fera pour l'Eglise le mesme argument que nous luy faisons pour l'Ecriture ; car il faudroit pour cela, que comme nous luy mon-

trons un certain point, qui mesme dans l'usage de la raison précede nécessairement la lecture de l'Ecriture, il pust aussi nous en montrer un qui précedast les enseignemens de l'Eglise: mais c'est ce qu'il ne trouvera jamais. Quoy qu'il fasse, nous luy marquerons toûjours avant la lecture de l'Ecriture un certain point, qui est celuy où l'Eglise nous la met en main: mais avant l'Eglise il n'y a rien; elle prévient tous nos doutes par ses instructions.

C'est une erreur de s'imaginer qu'il faille toûjours éxaminer avant que de croire. Le bonheur de ceux qui

naissent, pour ainsi dire, dans le sein de la vraye Eglise, c'est que Dieu luy ait donné une telle autorité, qu'on croit d'abord ce qu'elle propose, & que la foy précede, ou plûtost exclut l'éxamen.

De demander maintenant par quels motifs Dieu nous fait sentir l'autorité de son Eglise, c'est sortir visiblement de la question. Il ne manque pas de motifs pour attacher ses enfans à son Eglise, à laquelle il a donné des caractéres si particuliers & si éclatans. Cela mesme, qu'elle est la seule de toutes les sociétez qui sont au monde, à laquelle nul ne peut montrer son com-

mencement ni aucune interruption de son estat visible & extérieur par aucun fait averé, pendant qu'elle le montre à toutes les autres sociétez qui l'environnent par des faits qu'elles-mesmes ne peuvent nier ; cela mesme est un caractére sensible, qui donne une inviolable autorité à la vraye Eglise. Dieu ne manque pas de motifs pour faire sentir à ses enfans ce caractére si particulier de son Eglise. Mais quels que soient ces motifs, & sans vouloir icy les étaler parce que ce n'en est pas le lieu, il est certain qu'il y en a ; puis qu'enfin il faut pouvoir

croire ſur la parole de l'Egliſe avant que d'avoir leû l'Ecriture Sainte, & que dans la premiére inſtruction que nous recevons, ſans nous parler de l'Ecriture, on nous apprend à dire comme un acte fondamental de noſtre Foy, *Je croy l'Egliſe Catholique.*

M. Claude nous dit que pour autoriſer la méthode par laquelle nous prétendons mettre la foy de l'Egliſe comme le fondement de tout le reſte, il faudroit dans le Symbole avoir commencé par dire, *Je croy l'Egliſe ;* au lieu qu'on y commence par dire, *Je croy en Dieu le Pere, & en Jeſus-*

Christ, & au Saint Esprit. Et il ne songe pas que c'est l'Eglise elle-mesme qui nous apprend tout le Symbole ; c'est sur sa parole que nous disons, *Je croy en Dieu le Pere, & en Jesus-Christ son Fils unique*, & le reste ; ce que nous ne pouvons dire avec une ferme foy, sans que Dieu nous mette en mesme temps dans le cœur que l'Eglise qui nous l'enseigne ne nous trompe pas. Aprés donc que nous avons dit sur sa parole, *Je croy au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit*, & que nous avons commencé nostre Profession de Foy par les personnes divines que leur

majesté met au dessus de tout, nous y ajoustons une sainte réflexion sur l'Eglise qui nous propose cette croyance, & nous disons, *Je croy l'Eglise Catholique.* A quoy nous joignons aussitost aprés toutes les graces que nous recevons par son ministére, *la Communion des Saints, la rémission des péchez, la bienheureuse résurrection, & enfin la vie éternelle.*

C'est vouloir embroüiller les choses, que de nous alléguer icy avec M. Claude l'Eglise Greque, l'Arménienne, l'Egyptienne ou l'Ethiopique & celle des Cophtes, & tant d'autres qui

Cinquiéme Réflexion, sur ce que M. Claude nous allégue icy l'Eglise Greque, & les autres semblables: que c'est vouloir embroüiller la matiére &

Christ, & au Saint Esprit. Et il ne songe pas que c'est l'Eglise elle-mesme qui nous apprend tout le Symbole ; c'est sur sa parole que nous disons, *Je croy en Dieu le Pere, & en Jesus-Christ son Fils unique*, & le reste ; ce que nous ne pouvons dire avec une ferme foy, sans que Dieu nous mette en mesme temps dans le cœur que l'Eglise qui nous l'enseigne ne nous trompe pas. Aprés donc que nous avons dit sur sa parole, *Je croy au Pere, & au Fils, & au Saint Esprit*, & que nous avons commencé nostre Profession de Foy par les personnes divines que leur

majesté met au dessus de tout, nous y ajoustons une sainte réflexion sur l'Eglise qui nous propose cette croyance, & nous disons, *Je croy l'Eglise Catholique*. A quoy nous joignons aussitost aprés toutes les graces que nous recevons par son ministére, *la Communion des Saints, la rémission des péchez, la bienheureuse résurrection, & enfin la vie éternelle.*

C'est vouloir embrouiller les choses, que de nous alléguer icy avec M. Claude l'Eglise Greque, l'Arménienne, l'Egyptienne ou l'Ethiopique & celle des Cophtes, & tant d'autres qui

Cinquiéme Réflexion, sur ce que M. Claude nous allégue icy l'Eglise Greque, & les autres semblables: que c'est vouloir embrouiller la matiére &

non pas résoudre la difficulté.

ne se vantent pas moins d'estre l'Eglise veritable que fait l'Eglise Romaine. Ceux, dit-on, qui sont élevez dans ces Eglises en révèrent l'autorité : chacune de ces Eglises a des sectateurs aussi zelez que la nostre. Le zele véritable & pur n'a point de marque sensible : chacun attribuë le sien comme nous faisons à la grace du Saint Esprit, & se reposant sur l'autorité de l'Eglise où il se trouve, il dit que le Saint Esprit se sert de cette autorité pour le conduire à la foy de l'Ecriture & à toutes les véritez du Christianisme.

C'est à peu prés l'objection

ction de M. Claude ; & c'eſt ainſi quelquefois que lors qu'on ne peut ſe débaraſſer, on croit ſe ſauver en taſchant de jetter les autres dans un embarras ſemblable au ſien. Mais il ne gagnera rien par cette adreſſe : car enfin pour quelle cauſe prétend-il combatre? eſt-ce pour l'indifference des Religions? Veut-il dire avec les impies, qu'il n'y a pas une Egliſe véritable où l'on agiſſe en effet par des mouvemens divins? & ſous prétexte que le Démon, ou ſi l'on veut la nature, ſçavent imiter, ou pour mieux dire contrefaire ces mouvemens, ſouſtiendra-t-il

que ces mouvemens sont par tout imaginaires ? A Dieu ne plaise : nous voulons tous deux éviter cét écueïl. Il avoûëra donc avec moy qu'il y a une vraye Eglise, quelle qu'elle soit, où le Saint Esprit agit, encore qu'à ne regarder que le dehors, on ne puisse pas toûjours si aisément discerner qui sont ceux où il habite. Jusques icy nous sommes d'accord ; voyons jusqu'où nous pourrons marcher ensemble. Nous convenons qu'il y a une vraye Eglise où le Saint Esprit agit : nous convenons qu'il se sert de moyens extérieurs pour nous mettre la vérité dans le cœur : nous

convenons qu'il ſe ſert de l'Egliſe & de l'Ecriture. Noſtre queſtion eſt de ſçavoir par où il commence, ſi c'eſt par l'Ecriture ou par l'Egliſe; ſi c'eſt, dis-je, par l'Ecriture qu'il nous fait croire à l'Egliſe, ou ſi c'eſt plûtoſt par l'Egliſe qu'il nous fait croire à l'Ecriture. Je dis que c'eſt par l'Egliſe que le Saint Eſprit commence; & il faut bien qu'il ſoit ainſi, puis que conſtamment c'eſt l'Egliſe qui nous met en main l'Ecriture. M. Claude néanmoins me quitte icy, & commence à marcher tout ſeul: mais il tombe dés le premier pas dans le préci-

pice. Car la peur qu'il a de reconnoistre dans la vraye Eglise une infaillible autorité, & de croire que sur la parole de l'Eglise, mesme véritable, on puisse faire un acte de foy divine & surnaturelle sur la vérité de l'Ecriture, l'oblige à dire qu'il n'est pas possible de commencer la lecture de l'Ecriture Sainte par un tel acte de foy ; & que tout acte de foy qui précede cette lecture, est un acte de foy humaine. Voilà l'estat déplorable où il met le Chrestien qui va lire l'Ecriture Sainte pour la premiére fois. M. Claude ne peut sortir de cét abisme sans revenir à

l'endroit où il a commencé de me quitter, & dire ensuite avec moy qu'il y a une vraye Eglise, quelle qu'elle soit, dont le Saint Esprit inspire d'abord la vénération aux vrais Fideles; que par cette vénération qu'il leur met d'abord dans le cœur, il les attache à l'Ecriture que cette Eglise leur présente; que cette Eglise éxige aussi de tous ceux qu'elle peut instruire, qu'ils adorent sur sa parole l'infaillible vérité de cette Ecriture, & ne reconnoist pas pour ses enfans ceux qui n'ont pour cette Ecriture qu'une foy humaine.

Mais, dit-on, l'Eglise

Romaine n'eſt pas la ſeule à s'attribuer cette autorité: l'Egliſe Greque, & d'autres Egliſes veulent auſſi qu'on les en croye ſur leur parole, & enſeignent que c'eſt le moyen de lire l'Ecriture Sainte avec une ſoumiſſion de foy divine. Hé bien, s'il eſt ainſi, il ne reſte plus qu'à choiſir entre ces Egliſes. Mais dés-là & du premier coup l'Egliſe Calvinienne eſt tombée: elle ſe dégrade elle-meſme, pour ainſi parler, du titre d'Egliſe, puis qu'elle ne ſe ſent pas aſſez d'autorité pour faire faire à tous ceux qu'elle commence à inſtruire un acte de Chreſtien, & un

acte de foy divine, pas mesme sur la vérité de l'Ecriture, d'où on suppose qu'elle doit apprendre toutes les autres.

Mais M. Claude demande comment on choisira entre ces Eglises. Sera-ce par enthousiasme? Ce seroit par enthousiasme, comme je l'ay remarqué dans la Conférence, si l'Eglise véritable n'avoit pas ses caracteres particuliers qui la distinguent des autres. Elle a, sans aller plus loin ni approfondir davantage, sa succession où personne ne luy montrera par aucun fait positif aucune interruption, aucune innovation, aucun

changement. C'eſt de quoy nulle fauſſe Egliſe ne ſe glorifiera jamais auſſi clairement que la véritable, parce que s'en glorifiant elle ſe condamneroit viſiblement elle-meſme. Il y aura donc toûjours dans l'inſtruction que l'Egliſe véritable donnera à ſes enfans ſur ſon eſtat, quelque choſe que nulle autre Secte ne pourra ni n'oſera dire. C'eſt par là que nous convaincrions, s'il en eſtoit queſtion, les Grecs, les Ethiopiens, les Armeniens, & les autres Sectes qui ſemblent à cét égard plus decevantes à cauſe de l'apparence de ſucceſſion qu'el-

ſes montrent; qui auſſi leur donne lieu de s'attribuer avec un peu plus de fondement l'autorité de l'Egliſe. Mais pour l'Egliſe Calvinienne, c'eſt fait d'abord, puis qu'elle n'a pas meſme une ſucceſſion apparente & colorée, & qu'elle n'oſe elle-meſme, comme nous venons de le voir par l'aveu de M. Claude, s'attribuër cette autorité, ſans laquelle il ne peut y avoir ni d'inſtruction certaine, ni de fondement aſſeûré d'une foy divine, ni enfin d'Egliſe.

Ce ſeroit donc bien en vain que nous perdrions icy le temps à diſputer aux Egyptiens & aux Grecs la ſucceſ-

sion dont ils se vantent. Ce ne seroit pas un grand travail de leur marquer le point manifeste de leur innovation. Les Prétendus Réformez le sçavent aussi-bien que nous, & eux-mesmes quand ils veulent ils le leur montrent. Ainsi quand ils nous pressent de le faire, ce n'est pas qu'ils croyent nous engager à une chose impossible, ou mesme obscure & difficile : mais c'est en un mot que dans une cause si mauvaise c'est toûjours gagner quelque chose que de se jetter à l'écart, & faire perdre la suite d'un raisonnement.

Ainsi j'ay eû raison de di-

re à Mademoiselle de Duras dans une des Instructions de ce livre, que si quelqu'un dégousté de l'Eglise Calvinienne estoit tenté d'embrasser la Religion des Cophtes ou celle des Grecs, il seroit temps alors de leur montrer dans ces Eglises ce point inévitable de leur nouveauté qu'elles ne peuvent nier non plus que les autres Sectes : mais que comme les Calvinistes à qui nous avons affaire en convenoient, & que personne ne songeoit à les quitter que pour venir à nous; quand nous obligeons à les quitter en montrant de l'aveu de leur Ministre les

énormes absurditez de leur doctrine, l'ouvrage estoit consommé, & tout le reste en cette occasion estoit inutile.

Et afin qu'on entende bien la méthode de la Confé-rence, & l'estat de la ques-tion qui y est traitée, il ne s'y agissoit pas directement d'établir l'Eglise Romaine, mais de montrer seulement qu'il y a une vraye Eglise quelle qu'elle soit, à laquel-le il se faut soumettre sans examiner : & au reste que cette Eglise ne peut pas estre la Calvinienne, puis qu'el-le-mesme veut qu'on exami-ne aprés elle ; ce qui luy fait avoüer les absurditez que nous avons remarquées, &

perdre par cét aveu le titre d'Eglise.

Cela fait, il ne s'agit plus de prescher l'Eglise Romaine, c'est à dire ce corps d'Eglise dont Rome est le Chef; puis qu'à celuy qui veut choisir entre deux Eglises, en exclure l'une c'est établir l'autre, sans qu'il soit besoin pour cela de disputer davantage. Outre que l'Eglise Romaine porte si évidemment ces beaux caracteres de la vraye Eglise, qu'il n'y a gueres d'homme de bon sens, mesme parmi nos Réformez, qui ne convienne, que s'il y a au monde une autorité à laquelle il faille ceder, c'est celle de cette Eglise.

énormes absurditez de leur doctrine, l'ouvrage estoit consommé, & tout le reste en cette occasion estoit inutile.

Et afin qu'on entende bien la méthode de la Conférence, & l'estat de la question qui y est traitée, il ne s'y agissoit pas directement d'établir l'Eglise Romaine, mais de montrer seulement qu'il y a une vraye Eglise quelle qu'elle soit, à laquelle il se faut soumettre sans examiner: & au reste que cette Eglise ne peut pas estre la Calvinienne, puis qu'elle-mesme veut qu'on examine aprés elle; ce qui luy fait avoüër les absurditez que nous avons remarquées, &

perdre par cét aveu le titre d'Eglise.

Cela fait, il ne s'agit plus de prescher l'Eglise Romaine, c'est à dire ce corps d'Eglise dont Rome est le Chef; puis qu'à celuy qui veut choisir entre deux Eglises, en exclure l'une c'est établir l'autre; sans qu'il soit besoin pour cela de disputer davantage. Outre que l'Eglise Romaine porte si évidemment ces beaux caracteres de la vraye Eglise, qu'il n'y a gueres d'homme de bon sens, mesme parmi nos Réformez, qui ne convienne, que s'il y a au monde une autorité à laquelle il faille ceder, c'est celle de cette Eglise.

Mais en tout cas, quand on voit les absurditez qu'on est forcé d'avoüër dans le Calvinisme faute d'avoir reconnu dans l'autorité de l'Eglise les véritables principes de l'instruction Chrestienne, on se retire bientost d'une Eglise dont la méthode & l'instruction est si manifestement défectueuse; & on est assez sollicité par le reste de Christianisme qu'on sent en son fond, à retourner à l'Eglise d'où on est sorti.

Sixiéme Réflexion, sur ce que M. Claude réduit autant qu'il peut cette dispute à l'instruction des enfans.

On voit dans les discours de M. Claude, que pressé par ce défaut d'autorité qui ruine toute l'instruction dans son Eglise, il affecte de ré-

duire noſtre diſpute à l'inſtruction des enfans, & qu'il croit trouver quelque avantage à faire dépendre cette inſtruction, des parens & des nourrices que l'on connoiſt plus dans cét âge que l'Egliſe & ſes Miniſtres. Par ce moyen il croit nous cacher l'autorité de l'Egliſe dans les premiers éxercices & les premiers actes que nous faiſons de la Foy avant que d'avoir leû l'Ecriture Sainte. Mais il falloit ſonger premiérement, que l'argument que je luy faiſois ne regardoit pas ſeulement les enfans: les enfans ne ſont pas les ſeuls Chreſtiens qui n'ont pas leû

l'Ecriture. M. Claude n'ignore pas qu'il n'y ait eû au commencement du Christianisme, non pas des hommes particuliers, mais des nations entieres, qui, au rapport de Saint Irenée, n'avoient point l'Ecriture Sainte, & sans la lire ne laissoient pas d'estre de parfaits Chrestiens. Il s'agit donc entre nous en général de tous ceux qui n'ont pas leû l'Ecriture Sainte, en quelque âge qu'ils soient, & de quelque maniére qu'il soit arrivé qu'ils n'auront pas fait cette lecture. Car c'est de ceux-là, & si l'on veut c'est de ceux dont parle Saint Irenée ou de leurs

Iren. lib. III. c. 4.

ſemblables, que je demande ſur la foy de qui ils croyent l'Ecriture, & ſe préparent à la lire comme eſtant inſpirée de Dieu. S'ils n'ont qu'une foy humaine, comme le dit M. Claude, ils ne ſont pas Chreſtiens; & s'ils ont une foy divine comme il le faut avoûër à moins que de tomber dans une abſurdité qui fait horreur, il eſt donc vray que la foy divine, ſans qu'on ait leû l'Ecriture, ſuit immediatement la doctrine de l'Egliſe, & en établit l'infaillible autorité. C'eſt ſur cette autorité que tout Chreſtien qui prend en main l'Ecriture, commence par croi-

re d'une ferme foy que tout ce qu'il y va lire est divin: & il n'attend pas qu'il ait tout leû pour croire la vérité de cette Ecriture; il croit le premier chapitre avant que d'avoir leû le second, & il croit le tout avant que d'avoir veû la premiére lettre, & que d'avoir seulement ouvert le livre. Il ne forme donc pas sa foy par la lecture de l'Ecriture: cette lecture trouve la foy déja formée; cette lecture ne fait que confirmer à un Chrestien tout ce qu'il croyoit déja & tout ce qu'il avoit déja trouvé dans la croyance de l'Eglise. Il a donc cru avant toutes cho-

ſes que l'Egliſe ne le trompoit pas, & c'eſt par là qu'il a commencé à faire des actes de Chreſtien. Les enfans ne ſont pas inſtruits par une autre voye. Quand ils écoutent leurs parens, c'eſt l'Egliſe qu'ils écoutent, puis que nos parens ne ſont pas nos premiers docteurs que comme enfans de l'Egliſe. C'eſt pour cela que le Saint Eſprit nous renvoye à eux : *Interrogez voſtre pere, & il vous l'annoncera ; demandez à vos anceſtres, & ils vous le diront.* Saint Baſile, un ſi grand Théologion, ſe juſtifie, & tout enſemble il confond les héretiques, en leur allé- Ep. 79.

guant la foy de sa mere & de son ayeule Sainte Macrine ; & il imite Saint Paul qui loûë Timothée d'avoir *une foy sincere telle qu'elle s'estoit trouvée premiérement dans sa mere Eunice & dans Loide son ayeule*. C'est à dire que la doctrine doit toûjours venir de main en main, & qu'il y aura toûjours une vraye Eglise, à laquelle jamais personne ne pourra montrer son commencement, ni trouver dans son estat ces marques d'interruption & de nouveauté que toutes les autres Sectes portent sur leur front. Les parens Chrestiens attachez à cette Eglise, y attachent

2. Tim. I. 5.

leurs enfans, & les mettent aux pieds de ſes Miniſtres pour y eſtre inſtruits.

Il ne faut pas s'imaginer que les enfans en qui la raiſon commence à paroiſtre, pour ne ſçavoir pas arranger leurs raiſonnemens ſoient incapables de reſſentir l'impreſſion de la vérité. On les voit apprendre à parler dans un âge plus infirme encore : de quelle ſorte ils l'apprennent, par où ils font le diſcernement entre le nom & le verbe, le ſubſtantif & l'adjectif, ni ils ne le ſçavent, ni nous qui avons appris par cette méthode ne le pouvons bien expliquer; tant elle eſt profonde

Comme c'eſt là le premier acte de Chreſtien que nous faiſons, & que c'eſt ſur ce fondement que tout eſt baſti, c'eſt auſſi ce qui ſubſiſte toûjours. Viendra le temps que nous ſçaurons plus diſtinctement pourquoy nous croyons ; & l'autorité de l'Egliſe de jour en jour deviendra plus ferme dans noſtre eſprit. L'Ecriture meſme fortifiera les liens qui nous y attachent : mais il en faudra toûjours revenir à l'origine, c'eſt à dire, à croire ſur l'autorité de l'Egliſe. En quelque âge que l'on ſoit, c'eſt par là que l'on commence à croire l'Ecriture : on continuë

auſſi ſur le meſme fondement ; & Saint Auguſtin eſtoit déja conſommé dans la ſcience Eccléſiaſtique, quand il a dit *quil ne croiroit pas à l'Evangile ſi l'autorité de l'Egliſe Catholique ne l'y obligeoit.* Je pourrois, s'il en eſtoit queſtion, montrer le meſme ſentiment dans les autres Peres. C'eſt qu'il faut toûjours rémonter au premier principe, & c'eſt ce premier principe qui nous attache à l'Egliſe. Qu'on ne nous reproche point ce cercle vicieux : l'Egliſe nous fait croire l'Ecriture, l'Ecriture nous fait croire l'Egliſe. Cela eſt vray de part & d'autre à divers égards.

Cont. Ep. fundam. 5.

gards. L'Eglise & l'Ecriture sont tellement faites l'une pour l'autre, & s'assortissent l'une avec l'autre si parfaitement, qu'elles s'entresoustiennent comme les pierres d'une voûte & d'un édifice se tiennent mutuellement en estat. Tout est plein dans la nature de pareils exemples. Je porte le baston sur lequel je m'appuye : les chairs lient & couvrent les os qui les soustiennent ; & tout s'aide mutuellement dans l'Univers. Il en est ainsi de l'Eglise & de l'Ecriture. Il n'y avoit qu'une Eglise, telle que Jesus-Christ l'a fondée, à qui on pust adresser une Ecri-

ture telle que nous l'avons ; c'est à dire, qui osast promettre à l'Eglise où cette Ecriture avoit esté faite, une éternelle durée. Si quelqu'un reçoit l'Ecriture, par l'Ecriture je luy prouveray l'Eglise ; qu'il reconnoisse l'Eglise, par l'Eglise je luy prouveray l'Ecriture : mais comme il faut commencer de quelque costé, j'ay fait voir assez clairement par l'aveu de M. Claude, que si on ne commence par l'Eglise, la divinité de l'Ecriture & la foy qu'on y doit avoir est en peril. C'est pourquoy le Saint Esprit commence nostre instruction par nous attacher à

l'Eglise : *Je croy l'Eglise Catholique.* Parmi nos adversaires il faut tout éxaminer avant que de croire ; & il faut éxaminer avant toutes choses l'Ecriture, par laquelle on éxamine tout le reste. Ce n'est pas assez d'en avoir leû quelques versets détachez, quelques chapitres, quelques livres : jusqu'à ce qu'on ait tout leû, tout conferé, tout éxaminé, la Foy demeure en suspens, puis que c'est par cét éxamen qu'elle se forme. Parmi les vrais Chrestiens on croit d'abord : *Ta foy t'a sauvé,* dit Jesus-Christ. *Ta foy,* remarque Tertulien dans ce divin ouvrage des Prescriptions, Tertull. de Præscr. 14.

& non pas d'estre éxercé dans les Ecritures. Il n'est pas besoin de passer par des opinions, par des doutes, par les incertitudes d'une foy
Ep. 79. humaine. *Je n'ay jamais changé*, dit Saint Basile : *ce que j'ay crû dés l'enfance n'a fait que se fortifier dans la suite de l'âge. Sans passer d'un sentiment à un autre, je n'ay fait que perfectionner ce qui m'a esté donné d'abord par mes parens. Comme un grain qu'on seme, de petit qu'il estoit devient grand, mais demeure toûjours le mesme en soy, & sans changer de nature il ne fait que prendre de l'accroissement : ainsi ma foy s'est accruë… & cela n'est pas un change-*

ment où l'on passe de ce qui est pis au meilleur, mais un accomplissement de l'ouvrage déja commencé, & la confirmation de la Foy par la connoissance. De cette sorte on ne passe pas, comme parmi nos Réformez, d'un estat de doute à un estat de certitude, ou, comme M. Claude aime mieux le dire, d'une foy humaine à une foy divine. La foy divine se déclare d'abord dés les premiéres instructions de l'Eglise; & cela ne seroit jamais, n'estoit que son infaillible autorité prévient tous nos doutes & tout éxamen.

C'est ainsi, comme dit Saint Augustin, c'est ainsi,

Cont. Ep. Man. 4.

dis-je, que croyent *ceux qui ne pouvant parvenir à l'intelligence, mettent leur salut en seûreté par la simplicité de leur foy.* S'il falloit toûjours éxaminer avant que de croire, il faudroit commencer par éxaminer si Dieu est, & écouter durant quelque temps avec une espece de suspension d'esprit, les raisonnemens des impies : c'est à dire, qu'il faudroit passer à la croyance de la divinité par l'athéïsme, puis que l'éxamen & le doute en est une espece. Mais non : Dieu a mis sa marque dans le monde qui est l'œuvre de ses mains, & par cette marque divine il imprime avant tous les dou-

tes le ſentiment de la divinité dans les ames. De meſme il a mis ſa marque dans ſon Egliſe, ouvrage le plus parfait de ſa ſageſſe. A cette marque le Saint Eſprit fait reconnoiſtre la vraye Egliſe aux enfans de Dieu, & ce caractére ſi particulier qui la diſtingue de toute autre aſſemblée luy donne une ſi grande autorité, qu'avant tous les doutes & toutes les opinions on admet ſans héſiter, ſur ſa parole, non-ſeulement l'Ecriture Sainte, mais encore toute la ſaine doctrine. C'eſt ainſi que ſont inſtruits les enfans de la vraye Egliſe: ceux qui ont eſté élevez dans une

Eglise étrangere, dés qu'ils sentent qu'elle vacille en quelque partie que ce soit de son instruction, doivent tendre les bras à l'Eglise qui a raison de ne vaciller jamais, parce qu'elle n'a jamais ni varié ni vacillé ; & ils sentent qu'il y faut rentrer, parce qu'il n'en falloit jamais sortir.

Septiéme Réfléxion, sur ce que M. Claude a dit dans sa Relation que j'avois paru embarassé en cét endroit de la dispute.

On peut juger maintenant si j'ay deû estre embarrassé de la promesse que j'avois faite à Mademoiselle de Duras, de faire reconnoistre à M. Claude un moment où par des principes de sa Religion un Chrestien n'avoit qu'une foy humaine sur la vérité de l'E-

criture. Comment pourrois-je estre embarrassé d'une chose que M. Claude avoûa dans la Conférence, & qu'il avoûë encore dans sa Relation, quoy-qu'il ait affoibli & ma preuve & son aveu? Il est vray qu'il ne veut pas lascher le mot de doute: mais je n'ay pas prétendu faire former à sa langue ces deux syllabes; l'équivalent me suffit. C'est un assez grand excés de réduire le Chrestien qui va lire l'Ecriture Sainte à estre incapable d'une foy divine: se contenter en cét estat d'une foy humaine, c'est toûjours trop évidemment renoncer au Christianisme.

J'ay donc manifestement ce que je voulois de l'aveu de M. Claude. Que s'il dit que la foy humaine qu'il nous vante icy exclut le doute, & ressemble à celle qui nous fait croire qu'il y a une ville de Constantinople, ou qu'il y a eû autrefois un Alexandre, quoy-que nous ne le sçachions que par des hommes : à la vérité ce n'est pas assez pour un Chrestien qui doit agir par le motif d'une foy divine ; mais c'en est toûjours assez pour confondre M. Claude, puis que, selon cette réponse, l'Eglise auroit toûjours une autorité égale à celle qu'a pour ainsi dire tout le genre humain,

quand il dépoſe unanimement d'un fait ſenſible. Ainſi de quelque maniére que M. Claude nous explique ſa foy humaine, la victoire de la vérité que je ſouſtenois demeurera aſſeûrée de ſon aveu: puis que s'il dit que ſa foy humaine exclut tout doute, il y ſuppoſe une vérité infaillible; & s'il dit qu'elle laiſſe un doute, il aura enfin proferé ces fatales ſyllabes qu'il évitoit. Dans une cauſe ſi aſſeûrée, ſi j'ay tremblé pour autre choſe que pour le peril de ceux à qui je craignois de ne pouvoir où par ma foibleſſe ou par leur préoccupation faire entrer la vérité

aſſez avant dans le cœur, j'ay mal entendu la vérité que je défendois. Cependant, parce que j'ay dit dans le recit de la Conférence qu'à l'endroit où M. Claude m'objecta l'Egliſe Greque & les autres; je tremblay dans l'appréhenſion qu'une objection propoſée avec tant d'adreſſe & d'éloquence ne miſt une ame en péril: M. Claude a pris ce moment pour me faire paroiſtre abbatu. *Icy*, dit-il, *on peut dire avec vérité qu'on vit que l'eſprit de M. de Condom n'eſtoit pas dans ſon eſtat ordinaire, & que cette liberté qui luy eſt ſi naturelle diminua ſenſiblement.* Je

veux bien dire à mon tour que mon tremblement d'où on tire cét avantage fut intérieur, & j'ay peine à croire que M. Claude euſt pu s'en appercevoir ſi je ne l'avois raconté moy-meſme de bonne foy dans mon recit. Mais qu'importe quel ait eſté ni l'effet ni le ſujet de ma crainte? On dira ſi l'on veut que déconcerté par l'objection de M. Claude, j'ay voulu couvrir le deſordre où je ſuis tombé viſiblement, par le tremblement que je feins d'avoir pour le ſalut d'une ame qui attendoit ſon inſtruction de mon ſecours. Je l'avoûëray ſi l'on veut, ou plûtoſt pour

ne point mentir je le laisseray passer sans opposition. Je veux bien avoir tremblé devant M. Claude, pourveû que mesme en tremblant j'aye dit la vérité. Je l'ay dite : il n'y a qu'à voir quelles ont esté mes réponses, & si j'en ay moins tiré de la bouche de M. Claude l'aveu que j'en prétendois. Aprés cela, plus j'auray tremblé & plus j'auray esté foible, & plus il sera asseûré que c'est la vérité qui me soustenoit.

Huitiéme Réflexion ; sur une autre proposition que M. Claude avoûa dans la Conference, où est exposée la

Il y a un endroit de la Conférence que M. Claude passe en quatre mots. C'est celuy où je luy fis voir l'horrible estat de son Eglise,

qui s'établit, à l'éxemple de toutes les fausses Eglises, en se séparant de tout ce qu'il y avoit d'Eglises Chrestiennes dans l'Univers, & sans trouver aucune Eglise qui pensast comme elle dans le temps qu'elle s'établit, de sorte qu'elle ne tenoit par aucune continuité, ni au temps qui précedoit, ni à aucune Eglise Chrestienne qui parust alors dans le monde. Ce fait passa pour constant; & quelque court qu'ait esté M. Claude dans le recit de cét endroit, il en dit assez pour faire voir qu'en avoûant ce fait important, il a tasché seulement de couvrir la honte d'un

maniére dont toutes les fausses Eglises se sont établies.

tel estat par l'éxemple des Apostres lors qu'ils se séparerent de la Synagogue.

Je ne répeteray pas ce que je dis sur ce sujet : on l'a veû dans la Conférence ; & M. Claude qui n'en rapporte qu'un mot, ne m'oblige à aucun nouvel éclaircissement. Mais je diray seulement qu'il donne une idée bien fausse de cét endroit de la dispute. *La compagnie se leva*, dit-il, *& la conversation qui continua encore quelque temps, devint beaucoup plus confuse, & il y fut parlé de diverses choses.* Je ne sçay pourquoy M. Claude veut que nostre conversation ait esté confuse : elle ne le fut en aucun en-

droit, & le fut moins, s'il ſe peut, dans celuy-cy que dans tous les autres. Il eſt vray qu'on s'eſtoit levé, & qu'une partie des aſſiſtans s'eſtoient retirez; mais nous demeuraſmes de pied ferme M. Claude & moy l'un devant l'autre. Mademoiſelle de Duras parut avoir redoublé ſon attention, & aprés tant de principes expoſez la diſpute devint plus vive & plus concluante que jamais. Si on parla de diverſes choſes, ce ne fut pas vaguement, & tout tendoit au meſme but. On le peut voir en liſant; & ſi on ne veut pas m'en croire, quand M. Claude fera paroiſtre ſa

Relation, on verra que ce peu qu'il dit demande naturellement tout ce que je recite. Tant y a, qu'il fut averé que les Prétendus Réformez, en établissant leur Eglise, avoient fait tout le contraire de ce qu'ont toûjours fait les Orthodoxes, & précisément ce qu'ont fait tous les Hérétiques; & M. Claude pressé sur cette matiére, ne put dans toute l'Histoire du Christianisme marquer une seule Eglise vrayement Chrestienne, fondée comme les Eglises de la nouvelle Réforme.

On peut juger maintenant quelle apparence il y a que ce qu'ont fait tous les hé-

retiques contre la pratique de tous les Orthodoxes puiſſe jamais eſtre autoriſé par l'éxemple des Apoſtres lors qu'ils ſe ſéparérent de la Synagogue. Mais comme M. Claude met le fort de ſa défenſe dans cét éxemple, je le prie d'ajouſter aux faits conſtans que je luy ay alléguez ſur ce ſujet, ces courtes réflexions: qu'encore que Jesus-Christ autoriſé de luy-meſme n'euſt beſoin d'aucune ſuite pour ſe faire croire, néanmoins pour nous inculquer combien il eſt néceſſaire à la véritable Religion d'avoir une ſuite toûjours manifeſte, il a voulu en venant au monde y trou-

ver une Eglise actuellement subsistante dans tout son estat: qu'il est né, & qu'il a vécu dans cette Eglise actuellement subsistante, c'est à dire, dans la Synagogue, & qu'il a tellement voulu former son Eglise au milieu d'elle, que mesme les Saints Apostres aprés son Ascension & la descente du Saint Esprit, ont persisté publiquement dans le service du Temple; qui estoit alors la marque la plus authentique de communion: qu'on ne voit pas en effet, quoyqu'on pust ordonner contre eux, qu'ils s'en soient jamais retirez, tant que le Temple a subsisté, & que la Syna-

gogue a pu conſerver ou ſa forme extérieure, ou meſme quelque apparence de ſon eſtat ancien : que Dieu qui vouloit enfin que les ſiens fuſſent entiérement ſéparez d'avec les Juifs, avoit auparavant éteint dans ce peuple ingrat, par une manifeſte réprobation, avec le Sacrifice & le Sacerdoce, toutes les marques d'Egliſe, en ſorte qu'il paruſt que la Synagogue tomboit plûtoſt en ruine avec ſon Temple, que les enfans de Dieu ne s'en éloignoient : que loin de laiſſer alors aucune eſpérance à ce peuple, comme il avoit fait autrefois dans l'anciene tranſmigra-

tion & à la ruine du premier Temple, il avoit donné au contraire toutes les marques poſſibles d'une implacable fureur : qu'afin qu'une telle chûte du peuple autrefois éleû, & le divorçe déclaré à la Synagogue autrefois épouſe ne puſt donner le moindre prétexte de ſoupçonner à l'avenir aucun événement ſemblable, il avoit fait dénoncer par tous ſes Prophetes cette chûte & ce divorce futur, comme un éxemple unique de ſa colére, & avoit proteſté en meſme temps que rien de tel n'arriveroit à cette Egliſe avec laquelle il faiſoit une aliance éter-

nelle : qu'avec tout cela & encore que la réprobation de la Synagogue fust clairement expliquée dans l'Ecriture, & mesme que les Apostres, sans rien innover dans la doctrine, ne fissent que suivre celuy que jusqu'à eux sans aucune interruption on avoit toûjours attendu, néanmoins parce qu'il y avoit quelque rupture avec la Synagogue autrefois l'Eglise véritable; pour les autoriser dans cette action, il n'avoit rien fallu de moins que JESUS-CHRIST présent sur la terre avec toute l'autorité du Pere Eternel : en un mot, que pour s'éloigner des sen-

timens de la Synagogue, quoy-que d'ailleurs convaincuë par les Ecritures, il fallust que JESUS-CHRIST la pierre angulaire, en qui tout devoit estre uni, parust visiblement avec les marques incontestables de sa mission. Je laisse maintenant à considerer si un éxemple de cette nature peut donner quelque occasion de se séparer jamais de l'Eglise de JESUS-CHRIST, ou de dire que cette Eglise fondée sur la pierre deust tomber, ou que la succession dont JESUS-CHRIST est la source, pust souffrir quelque interruption; & si tout ne crie pas plûtost icy

contre une telle entreprise.

Jusqu'icy nous avons veû ce qui regarde la Conférence, & la maniére dont M. Claude la raconte. Il faut maintenant considérer ce qu'il oppose aux Instructions qui l'ont précedée. *Neuviéme Réflexion, sur la visibilité de l'Eglise : que M. Claude ne combat la doctrine que j'ay expliquée qu'aprés s'en estre formé une fausse idée.*

Il y répond amplement dans l'écrit dont nous avons déja parlé. Cét écrit n'a aucun titre, & il est fait en forme de Lettre. Pour nous faire mieux entendre, donnons-luy un nom, & appellons-le *La Réponse manuscrite de M. Claude.* Comme on a veû que la Conférence fut précedée de ma part de deux Instructions, dont la premiere établit la per- Sup. Avert. & Réf. p. 233. 234. Vid. sup. p. 3.

pétuelle visibilité de l'Eglise,
Sup. p. 61. & la seconde éclaircit quelques objections tirées du Livre des Rois : M. Claude a suivi cette division. Il divise aussi sa Réponse en deux parties : la premiére est subdivisée en quatre questions. Dans la premiére, il traite de l'Eglise Universelle, dont il est parlé dans le Symbole, & me blasme de n'y avoir pas compris avec tous les Bienheureux Esprits, les Saints qui naistront jusqu'à la fin du monde. Dans la seconde, il examine si l'Eglise peut estre définie par sa Communion extérieure, comme il suppose que je l'ay fait. Il

parle dans la troisiéme de la perpétuelle visibilité de l'Eglise; & recherche dans la quatriéme à quelle Eglise appartiennent les promesses de Jesus-Christ, si c'est à celle que j'ay posée ou à celle qu'il a établie. Il tire ensuite onze conséquences de la doctrine qu'il a expliquée; & passe à la seconde partie, où il soûtient les passages du Livre des Rois. Voilà l'idée de son ouvrage.

C'est dans ces quatre questions & dans ces onze conséquences qu'il attaque de toute sa force la doctrine que j'ay enseignée sur la perpétuelle visibilité de l'E-

glise : mais on va voir qu'il ne l'a pu faire qu'aprés s'en estre formé une fausse idée.

Pour montrer que l'Eglise dont il est parlé dans le Symbole devoit estre toûjours visible, j'ay dit que *tous les Chrestiens entendoient par le nom d'Eglise une Société qui fait profession de croire la doctrine de* JESUS-CHRIST, *& de se gouverner par sa parole ; d'où il s'ensuit qu'elle est visible*, & liée par une Communion sensible & exterieure. Voilà comme j'ay d'abord posé ma these, & c'est aussi ce que j'avois à établir.

Vid. sup. p. 7. & seq.

Il ne s'agissoit pas, comme M. Claude le suppose,

de donner une parfaite définition de l'Eglise, ni d'en établir l'union intérieure par le Saint Esprit, par la Foy, par la Charité : c'est une chose dont nous convenons ; & la question n'estant que des marques extérieures de cette union, j'avois tout fait en montrant que ces marques extérieures sont inséparables de l'Eglise, & par conséquent qu'elle est toûjours visible.

Cependant sur ce que j'ay dit, qu'on entend par le mot d'Eglise *une Société qui fait profession de croire la doctrine de* Jesus-Christ ; M. Claude me veut faire accroire dans toute sa Ré-

ponse manuscrite, mais principalement dans la deuxiéme & quatriéme question, que je regarde l'Eglise comme une Société *simplement extérieure*, constituée en son essence par *une simple profession de croire*, sans croire en effet, *dont toute la nature & l'essence consiste en de simples dehors & en des apparences, sans réalité*; dont l'unité *n'est qu'une unité de profession, une unité extérieure; en sorte que l'intérieure n'y soit que par accident; & que quand il n'y auroit ni Fideles ni Justes, & qu'elle fust toute composée d'hypocrites, elle ne laisseroit pas d'estre la vraye Eglise de* Jesus-Christ.

Voilà en effet une affreuſe idée de l'Egliſe, & je ne m'étonne pas que M. Claude en ait horreur : auſſi eſt-elle autant éloignée de mon eſprit & de l'eſprit de tous les Catholiques, que le Ciel l'eſt des Enfers ; & je ne ſçay comment M. Claude a pu lire mes Inſtructions ſans y voir tout le contraire de ce qu'il m'impoſe.

Puis que le lecteur a maintenant ces Inſtructions devant les yeux, je le prie de les repaſſer dans cét imprimé. Il y trouvera à la verité qu'il eſt de l'eſſence de l'Egliſe d'eſtre viſible par la Prédication & par les Sacremens : mais il y trou- Vid. ſup. p. 21.

vera aussi *que les Eleûs & les Saints en sont la plus noble partie; qu'ils y sont sanctifiez; qu'ils y sont régénérez, souvent mesme par le ministére des réprouvez; qu'il ne les faut pas considérer comme faisant dans l'Eglise un corps à part, mais comme en faisant la plus belle & la plus noble partie.*

Sup. p. 23. On y trouvera qu'il est de l'essence de l'Eglise, *parce qu'elle est sainte, d'enseigner toûjours constamment, & sans varier, une sainte doctrine:* mais on trouvera aussi *que cette sainte doctrine qu'elle ne cesse d'enseigner, enfante continuellement des Saints dans son unité, & que c'est par cette doctrine qu'elle instruit & entretient*

dans son sein les Eleûs de Dieu. Est-ce là ce qu'on appelle une simple profession de la doctrine de JESUS-CHRIST sans réalité, & un pur amas d'hypocrites ?

On y trouvera que l'Enfer ne peut prévaloir contre la société visible & extérieure de l'Eglise : mais on y trouvera aussi que c'est à cause *qu'il ne peut pas prévaloir contre les Eleûs qui sont la partie la plus pure, & la plus spirituelle de cette Eglise*. C'est, dis-je, pour cela *que ne pouvant prévaloir contre les Eleûs, il ne peut non plus prévaloir contre l'Eglise qui les enseigne, où ils confessent l'Evangile, & où ils reçoivent les Sacremens*. Sur. p. 28.

Ainsi, loin qu'on puisse croire que cette Eglise qui subsiste éternellement, puisse selon nos principes subsister sans les Eleûs : on voit au contraire que nous regardons les Eleûs comme faisant la partie la plus essentielle & la force de cette Eglise.

Sup. p 37.38. On y trouvera qu'il est de l'essence de l'Eglise jusqu'à la résurrection générale, d'avoir le ministére Ecclesiastique qui la rend visible : mais on y trouvera aussi que l'effet de ce ministére, est d'amener les enfans de Dieu à la parfaite stature de Jesus-Christ, c'est-à-dire à la perfection, qui a-

prés les avoir rendu saints les rendra glorieux en corps & en ame.

Enfin on y trouvera *la Communion extérieure & intérieure des Fideles avec* JESUS-CHRIST, *& des Fideles entre eux : Communion intérieure par la charité, & dans le Saint Esprit qui nous anime ; mais en mesme temps extérieure dans les Sacremens, dans la Confession de la Foy, & dans tout le ministére extérieur de l'Eglise.* Sup. p. 43. 45.

De là je conclus que *ce n'est pas seulement la société des Prédestinez qui subsistera à jamais ; mais que c'est le corps visible où sont renfermez les Prédestinez, qui les presche,* Sup. p. 43. 44.

qui les enseigne, qui les régénére par le Baptesme, qui les nourrit par l'Eucharistie, qui leur administre les clefs, qui les gouverne & les tient unis par la discipline, QUI FORME EN EUX JESUS-CHRIST: *c'est ce corps visible qui subsistera éternellement.*

On voit par là que loin de faire une Eglise dont la Communion soit purement extérieure de sa nature, & *intérieure seulement par accident*, le fond de l'Eglise est au contraire la Communion intérieure dont la Communion extérieure est la marque, & que l'effet de cette marque est de désigner que les enfans de Dieu sont gar-

dez & renfermez ſous ce ſceau. On voit auſſi que les Eleûs ſont la fin derniére pour laquelle tout ſe fait dans l'Egliſe, & ceux à qui doit ſervir principalement tout ſon miniſtére : de ſorte qu'ils ſont la partie la plus eſſentielle, & pour ainſi dire le fond meſme de l'Egliſe.

Si donc j'ay plus parlé de la Communion extérieure que de la Communion intérieure de l'Egliſe ; on voit bien que ce ne peut eſtre que pour la raiſon que j'ay dite ; c'eſt-à-dire, que les Prétendus Réformez demeurant d'accord avec nous que le fond, pour ainſi par-

ler, de l'Eglise, estoit son union intérieure, je n'avois à établir que l'extérieure, dont ces Messieurs nous contestent la nécessité.

Ainsi, lors que j'ay dit d'abord dans mon Instruction que l'Eglise estoit la Société qui confessoit la vraye Foy, M. Claude devoit entendre que cette confession de la bouche n'excluoit pas la croyance du cœur, mais la supposoit plûtost dans la partie vivante & essentielle de l'Eglise dont je ne parlois pas alors, parce que ce n'estoit pas la question que j'avois à proposer & à résoudre. Conclure de ce silence que je

n'admets point d'autre union essentielle au corps de l'Eglise que cette union extérieure, c'est de mesme que si quelqu'un ayant entrepris d'expliquer seulement ces ligatures extérieures qui tiennent le corps humain uni au dehors ; & renferment pour ainsi parler, dans une mesme continence avec les membres vivans les ongles, les cheveux, les humeurs peccantes, & mesme les membres morts qui ne seroient pas encore retranchez du corps, on luy faisoit accroire qu'il ne connoist dans le corps humain aucun autre principe d'union ; & dire

ſous ce prétexte, que ſelon les principes de cét homme, il pourroit y avoir un corps humain qui ne ſeroit que cheveux & ongles & membres pourris & humeurs peccantes, ſans qu'il y euſt en effet rien de vivant : c'eſt ce que fait M. Claude lors qu'il conclut de mon diſcours, que l'Egliſe de JESUS-CHRIST pourroit n'eſtre qu'un amas de méchans & d'hypocrites.

Mais cecy s'éclaircira davantage dans la ſuite par les propres principes de M. Claude : il me ſuffit en cét endroit de luy faire voir que cette Egliſe purement extérieure, qu'il appelle l'E-

glise des Cardinaux Bellarmin & du Perron, & de M. de C. est une Eglise qui ne subsiste que dans sa pensée; & on peut croire par la maniére dont il a jugé de mes sentimens, qu'il n'a pas mieux entendu ceux de ces illustres Cardinaux.

Dixiéme Réflexion, sur ce que la Confession de foy des Prétendus Réformez ne reconnoist point d'Eglise qui ne soit visible, & sur ce que M. Claude répond à cette difficulté.

Pour montrer que le mot d'*Eglise* signifie dans le Symbole des Apostres une Eglise visible, j'ay posé pour fondement que dans une Confession de Foy telle qu'estoit ce Symbole, les mots estoient employez en leur signification la plus naturelle & la plus simple; & j'ay ajousté que le mot d'*Eglise* signifioit si naturellement

l'Eglise visible que les Prétendus Réformez auteurs de la chimére d'Eglise invisible dans toute leur Confession de Foy n'employoient jamais en ce sens le mot d'*Eglise*, mais seulement pour exprimer l'Eglise visible revestuë des Sacremens & de la parole & de tout le ministére public. On peut voir les passages de cette Confession de Foy que j'ay rapportez, avec les conséquences que j'en ay tirées.

V. sup. p 78. & seq.

Ce n'est pas moy qui ay fait le premier cette remarque : elle est d'un Synode National des Prétendus Réformez. Ces Messieurs, qui

avoient tant presché l'Eglise invisible, & qui pressez sur la succession avoient appuyé sur ce fondement l'invisible succession dont ils se servoient, furent étonnez de n'en avoir pas dit un seul mot dans leur Confession de Foy, où au contraire le mot d'*Eglise* se prend toûjours pour l'Eglise visible. Surpris de ce langage si naturel aux Chrestiens, mais si peu conforme aux principes de leur Réforme, ils firent ce Decret en 1603. dans le Synode de Gap au chapitre qui a pour titre, *Sur la Confession de Foy*. C'est par où commencent tous les Synodes, & la premiére

Syn. de Gap, sur la Conf. de Foy, art. 3.

chose qu'on y fait, est de revoir cette Confession de Foy; ce qui donnoit lieu aux Imprimeurs de la réimprimer avec ce Titre défendu dans les Synodes: *Confession de Foy des Eglises Réformées, reveuë & corrigée par le Synode National.* Mais venons au Decret de Gap: en voicy les termes. *Les Provinces seront exhortées de peser aux Synodes Provinciaux en quels termes l'Article* XXV. *de la Confession de Foy doit estre couché, d'autant qu'ayant à exprimer ce que nous croyons touchant l'Eglise Catholique, dont il est fait mention au Symbole; il n'y a rien en ladite Confession qui se puis-*

Syn. de Privas 1612.

ſe prendre que pour l'Egliſe militante & viſible ; comme auſſi au XXIX. *Article, elles verront s'il eſt bon d'ajouſter le mot* pure *à celuy de* vraye Egliſe *qui eſt audit Article : & en général tous viendront préparez ſur les matiéres de l'Egliſe.*

Nous avons rapporté la ſubſtance de cét Article XXV. On peut voir dans le meſme endroit les Articles XXVI. XXVII. & XXVIII. Et pour l'Article XXIX. il porte que *la vraye Egliſe doit eſtre gouvernée ſelon la police que Noſtre Seigneur* JESUS-CHRIST *a établie; c'eſt qu'il y ait des Paſteurs, des ſurveillans & des Diacres, afin* V. ſup. p. 10

que la pure doctrine ait son cours, & que les assemblées se fassent au nom de Dieu.

L'addition du mot de *pure Eglise* qu'on délibéroit d'ajouster à celuy de *vraye*, est fondée sur une doctrine des Prétendus Réformez, qui dit qu'une *vraye Eglise* peut n'estre pas *pure*, parce qu'avec les véritez essentielles elle peut avoir des erreurs meslées, je dis mesme des erreurs grossiéres & considérables contre la Foy. Et c'est un des mystéres de la nouvelle Réforme que M. Claude nous expliquera bientost : mais ce n'est pas icy de quoy il s'agit. Ce qu'il y a d'im-

portant, c'est que ces gens qui se disent envoyez de Dieu pour ressusciter la pure doctrine de l'Evangile ayant à expliquer, comme ils le déclarent eux mesmes dans leur Confession de Foy, *l'Eglise dont il est fait mention dans le Symbole*, n'avoient néanmoins parlé que de *l'Eglise militante & visible*. J'en dirois bien la raison: c'est que cette *Eglise dont il est fait mention dans le Symbole*, est en effet l'Eglise visible; c'est que le mot d'*Eglise* naturellement emporte cette visibilité, & que le mot de *Catholique*, bien loin d'y déroger, la suppose; c'est que dans une Confession de

Foy il arrive souvent de parler suivant les idées naturelles que les mots portent avec eux, plûtost que selon les rafinemens & les détours qu'on invente pour se tirer de quelque difficulté. Ainsi l'Eglise invisible ne se présenta point du tout à nos Réformez lors qu'ils dresserent leur Confession de Foy ; le sens d'Eglise visible y parut seul : on ne vit rien en cela que de naturel jusqu'en 1603. En 1603. on se réveilla ; on commença à trouver étrange qu'une Eglise qui fondoit sa succession sur l'idée d'Eglise invisible & d'Eglise des Prédestinez, n'en eust pas dit

un

un ſeul mot dans ſa Confeſſion de foy, & euſt laiſſé pour conſtant que la ſignification naturelle du mot d'*Egliſe* emportoit toûjours une ſocieté viſible; de ſorte qu'à bien parler on ne pouvoit plus montrer la ſuite de l'Egliſe ſans montrer la ſuite de ſa viſibilité: choſe entiérement impoſſible à la nouvelle Réforme. C'eſt ce qui portoit tout le Synode à vouloir retoucher à cét Article, & à exhorter les Provinces à venir *preſtes ſur les matiéres de l'Egliſe*, qu'on n'avoit jamais bien entenduës parmi les nouveaux Réformez, qu'on n'y entend pas encore, & qui feront

Catholiques tous ceux qui sçauront les bien entendre.

Mais c'estoit une affaire bien délicate de retoucher à cét Article. C'estoit réveiller tous les esprits; c'estoit trop visiblement marquer le défaut, & donner lieu aux Imprimeurs de mettre plus que jamais, *Confession reveüë & corrigée*. Ainsi en 1607. au Synode de la Rochelle, *on résolut de ne rien ajouster ou diminuër aux Articles XXV. & XXIX. & ne toucher de nouveau à la matiére de l'Eglise*. Par la décision de ce Synode, la seule Eglise visible paroist dans la Confession de Foy des Prétendus Réformez: l'E-

glise invisible n'y a point de part, & on se tire comme on peut des conséquences.

Celle que je tire est fascheuse : car si l'Eglise ne paroist que comme visible dans la Confession de Foy des Prétendus Réformez, & que d'ailleurs ils nous vantent cette Confession de Foy comme conforme en tout point à l'Ecriture, il faut qu'ils nous disent que cette maniére d'expliquer l'Eglise vient de l'Ecriture, & que c'est de l'Ecriture qu'elle a passé naturellement dans le langage ordinaire des Chrestiens, dans les Confessions de Foy, & par con- V. sup. 7. 13.

ſéquent dans le Symbole, qui de toutes les Confeſſions de Foy n'eſt pas ſeulement la plus autoriſée, mais encore la plus ſimple.

Rép. man. q. 1. M. Claude nous répond *que l'uſage change; que par la ſuite des temps les noms s'éloignent ſouvent de leur premiére & naturelle ſignification;* & qu'au reſte, quand il ſeroit vray, comme je l'ay dit, que *le mot d'Egliſe pris ſimplement,* ſignifieroit *l'Egliſe viſible,* le mot d'*univerſelle* changeroit cette ſignification. Mais il ne nous échapera pas par ce ſubterfuge: car il nous demeure toûjours un raiſonnement accablant pour toute la Réformation pré-

tenduë. Le voicy tiré des propres principes qu'elle pose. Le mot d'*Eglise* doit se prendre dans la Confession de Foy de l'Eglise Prétenduë Réformée, comme il se prend naturellement dans l'Ecriture : autrement dans un article fondamental de la Religion Chrestienne cette Confession de Foy ne se seroit point conformée, comme elle s'en vante, à l'Ecriture Sainte. Or dans cette Confession de Foy le mot d'*Eglise* se prend pour une société visible : cette Proposition est avoûée dans le Synode de Gap, comme nous venons de le voir. C'est donc ainsi que le mot

d'*Eglise* se prend naturellement dans l'Ecriture. Mais il se prend dans le Symbole au mesme sens qu'il se prend dans l'Ecriture; M. Claude & les Protestans ne le nieront pas: il se prend donc également, & dans l'Ecriture & dans le Symbole pour une Eglise visible; & le terme de *Catholique* ou *d'universelle* mis dans le Symbole, comme M. Claude l'avouë, pour distinguer tout le corps de l'Eglise vrayement Chrestienne répanduë par toute la terre, *de toutes les fausses Eglises, & de toutes les Eglises particuliéres*, loin de rendre l'Eglise invisible, la

Rep. man. q. 1.

rend d'autant plus viſible qu'elle la ſépare plus viſiblement de toutes les fauſſes Egliſes, & met expreſſément dans ſon ſein toutes les Egliſes particuliéres ſi viſibles & ſi marquées par leur commune Profeſſion de Foy, & par leur commun gouvernement.

Onziéme Réflexion, ſur ce que M. Claude reconnoiſt luy meſme la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe : doctrine ſurprenante de ce Miniſtre.

Mais ſans diſputer davantage, nous n'avons qu'à écouter M. Claude, & entendre ce qu'il nous accorde dans ſa Réponſe manuſcrite ſur la perpétuelle viſibilité de l'Egliſe. Et pluſt à Dieu que je puſſe icy tranſcrire tout cét ouvrage ! On y verroit bien des choſes favorables à noſtre do-

ctrine que je ne puis bien faire entendre que lors qu'il sera public. Mais ce n'est pas à moy à le publier, & je me suis contenté de transcrire au long autant qu'il a esté nécessaire les passages que l'on va voir, tels que je les ay trouvez dans le manuscrit de M. le Duc de Chevreuse, avoûé comme je l'ay dit par M. Claude luy-mesme.

Que si l'on trouve qu'il parle de l'Eglise d'une maniére nouvelle dans la Réformation prétenduë, il ne faut point sur cela faire d'incident pour deux raisons. La premiére, parce qu'il est vray qu'il a ensei-

gné à peu prés la meſme doctrine dans ſes autres livres, quoy-qu'il l'ait icy expliquée plus à fond & avec plus d'ordre que jamais. La ſeconde, c'eſt qu'il prétend ne rien dire de nouveau; choſe dont nous devons nous réjoüir, n'y ayant rien de plus deſirable que de voir accroiſtre le nombre des principes & des articles dont nous pouvons convenir.

Entrons donc de tout noſtre cœur dans ce deſſein charitable: voyons de quoy M. Claude convient avec nous, & rapportons ſa doctrine dans le meſme ordre dont il la propoſe dans ſa

troisiéme & quatriéme question, & ensuite dans ses onze conséquences.

Ce que je trouve d'abord est, *qu'il est constant qu'encore que la vraye Eglise soit meslée avec les méchans dans une mesme Confession, elle ne laisse pas d'estre visible dans le mélange, comme le bon froment avec l'yvraye dans un mesme champ, & comme les bons poissons le sont avec les mauvais dans un mesme retz.* Cela va bien, poursuivons. *Ce mélange empesche bien le discernement juste des personnes, mais il n'empesche pas le discernement ou la distinction des ordres des personnes, mesme avec certitude. Nous ne sça-*

vons pas certainement quels ſont en particulier les vrais Fideles, ni quels ſont les hypocrites: mais nous ſçavons certainement qu'il y a de vrais Fideles, comme il y a des hypocrites; ce qui ſuffit pour faire la viſibilité de la vraye Egliſe. J'écoute cecy avec joye: aſſeûrément nous avancerons. M. Claude nous donne déja *pour conſtant* qu'il y aura toûjours un corps viſible, dont on pourra dire, *Là ſont les vrais Fideles.*

Je continuë à lire ſa Réponſe, & je trouve qu'il me reprend d'imputer aux Prétendus Réformez, qu'ils ne croyent pas que le corps où Dieu a mis, ſelon Saint

troiſiéme & quatriéme queſtion, & enſuite dans ſes onze conſéquences.

Ce que je trouve d'abord eſt, *qu'il eſt conſtant qu'encore que la vraye Egliſe ſoit meſlée avec les méchans dans une meſme Confeſſion, elle ne laiſſe pas d'eſtre viſible dans le mélange, comme le bon froment avec l'yvraye dans un meſme champ, & comme les bons poiſſons le ſont avec les mauvais dans un meſme retz.* Cela va bien, pourſuivons. *Ce mélange empeſche bien le diſcernement juſte des perſonnes, mais il n'empeſche pas le diſcernement ou la diſtinction des ordres des perſonnes, meſme avec certitude. Nous ne ſça-*

vons pas certainement quels ſont en particulier les vrais Fideles, ni quels ſont les hypocrites: mais nous ſçavons certainement qu'il y a de vrais Fideles, comme il y a des hypocrites; ce qui ſuffit pour faire la viſibilité de la vraye Egliſe. J'écoute cecy avec joye: aſſeûrément nous avancerons. M. Claude nous donne déja *pour conſtant* qu'il y aura toûjours un corps viſible, dont on pourra dire, *Là ſont les vrais Fideles.*

Je continuë à lire ſa Réponſe, & je trouve qu'il me reprend d'imputer aux Prétendus Réformez, qu'ils ne croyent pas que le corps où Dieu a mis, ſelon Saint

Paul, *les uns Apostres, les autres Docteurs, les autres Pasteurs*, & le reste, soit l'Eglise de JESUS-CHRIST. Que je suis aise d'estre repris, pourveû que nous avancions! Tant y a qu'il est constant que le Corps de JESUS-CHRIST, qui est l'Eglise, sera toûjours composé de Pasteurs, de Docteurs, de Prédicateurs, & aussi de peuple: il est donc par conséquent toûjours trés-visible, & la suite des Pasteurs aussi-bien que celle du peuple y doit estre manifeste.

M. Claude confirme icy son discours par un passage de M. Mestresat, qui déci-

de *qu'il ne faut pas chercher l'Eglise de Dieu hors de l'estat visible du ministére & de la parole*. Tant mieux, & je suis ravi que M. Claude trouve dans son Eglise beaucoup de séctateurs de cette doctrine.

J'avois eû peur que les Ministres ne voulussent pas trouver l'Eglise visible dans ce passage de Saint Paul aux Ephésiens, où l'Eglise nous est proposée *sans ride & sans tache*; & je m'estois mis en peine de prouver que cette Eglise marquée par Saint Paul *estoit visible*, puis qu'elle estoit *lavée par le Baptesme & par la parole*. M. Claude entre d'abord dans mon sentiment. Il dit que dans ce

V. sup. p. 19.
Ephes. V. 27.

paſſage il faut entendre à la vérité *l'Egliſe qui eſt déja au Ciel, mais auſſi l'Egliſe viſible qui eſt ſur la terre*, comme ne faiſant enſemble *qu'un meſme corps*, & il cite encore icy M. Meſtreſat. Je reçoy cette doctrine ; & ſi quelqu'un de nos Réformez, fuſſe M. Claude luy-meſme, m'objecte jamais qu'il ne faut pas tant appuyer ſur la viſibilité de l'Egliſe, puis qu'il y a du moins une partie de cette Egliſe qui eſt inviſible, c'eſt à dire celle qui eſt dans le Ciel, je répondray que cela ne doit point nous embarraſſer, puis qu'enfin par cette doctrine de M. Meſtreſat & de M.

Claude, eſtant en communion avec la partie viſible de l'Egliſe, je ſuis aſſeûré d'y eſtre auſſi avec la partie inviſible qui eſt déja dans le Ciel avec JESUS-CHRIST; de ſorte qu'il eſt bien certain que tout ſe réduit enfin à la viſibilité.

M. Claude paſſe delà aux objections qu'on peut faire, & il décide d'abord *que la viſibilité de l'Egliſe eſt une viſibilité de miniſtére*. Il faudra donc à la fin, que comme il reconnoiſt dans l'Egliſe une perpétuelle viſibité, il en vienne à nous montrer une ſucceſſion dans le miniſtére, & en un mot une ſuite de legitimes Paſteurs.

Il s'objecte *que le ministére est commun aux bons & aux méchans*, d'où il semble qu'on pourroit conclure contre sa doctrine que les bons & les méchans composent l'Eglise. Et il répond, *que si dans l'usage le ministére est commun aux bons & aux méchans, ce n'est que par accident, & par la fraude de l'ennemi; que de droit il n'appartient qu'aux vrais Fideles, & que la surnaturelle destination n'est que pour eux*. Tout cela est clair, excepté ce mot, *le ministére n'appartient de droit qu'aux vrais Fideles*. Car comme on pourroit entendre par là qu'il n'y a que les vrais Fideles qui soient Pas-

teurs legitimes, on tomberoit dans l'inconvénient d'avoir à éxaminer chacun en particulier ſi les Paſteurs en effet ſont de vrais Fideles; & de croire qu'ils ceſſent d'eſtre Paſteurs, quand ils ceſſent d'eſtre gens de bien, fuſt-ce ſans ſcandale: pernicieuſe doctrine de Wiclef qui mettroit toute l'Egliſe en confuſion! En éloignant ce mauvais ſens qui ne peut pas eſtre de l'eſprit de M. Claude, je luy avoûë tout ce qu'il avance; car ſans doute il n'eſt pas du premier deſſein de JESUS-CHRIST qu'il y ait des Miniſtres trompeurs: cela n'arrive que par la malice

de l'ennemi. La destination du ministére est pour les vrais Fideles ; JESUS-CHRIST ne l'a pas établi pour appeller dans l'Eglise des trompeurs & des hypocrites ; qui en doute ? Mais néanmoins ces trompeurs & ces hypocrites peuvent estre assez de l'Eglise pour y estre Pasteurs légitimes : & les vrais Fideles ayant à vivre jusques à la fin des siécles sous l'autorité de ce ministére meslé, il faudra donc, sans examiner si les Ministres sont bons ou mauvais, nous en montrer une suite toûjours manifeste, sous laquelle se soit conservé le Peuple de Dieu.

Plus je continuë ma lecture, plus je trouve cette vérité évidemment déclarée. Car entrant dans la quatriéme question, je remarque bien que M. Claude y prétend montrer que les passages où JESUS-CHRIST promet à l'Eglise de la conserver toûjours sur la terre, regardent uniquement la société des vrais Fideles : mais il ne laisse pas d'avoûër toûjours également que cette Eglise ne cesse jamais d'estre visible, & que JESUS-CHRIST l'a ainsi promis.

J'ay prétendu démontrer l'Eglise visible dans ces paroles, *Tu es Pierre, & sur*

V. sup. p. 27. & seq. 32. & seq.
Matt. XVI. 18.

cette pierre j'établiray mon Egliſe, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle. On a pu voir les raiſons dont je me ſuis ſervi pour le prouver. M. Claude reçoit cette doctrine avec ſes preuves, & il avoûë que *l'Egliſe dont il eſt parlé dans ce paſſage eſt en effet une Egliſe confeſſante, une Egliſe qui publie la Foy, une Egliſe à qui* JESUS-CHRIST *a donné un miniſtére extérieur, une Egliſe qui uſe du miniſtére des clefs, & qui lie & qui délie, une Egliſe par conſequent qui a un extérieur & une viſibilité.* C'eſt une telle Egliſe, que JESUS-CHRIST a promis en cét endroit de conſer-

ver toûjours sur la terre ; M. Claude ne peut pas souffrir qu'on luy dise *qu'elle cesse d'estre*, & ainsi elle est toûjours avec tout ce ministére, qui luy est essentiel : ce qui fait que M. Claude conclut avec moy, *que le ministére Ecclésiastique durera sans discontinuer jusqu'à la résurrection générale* ; & qu'il avoûë sans peine que cette promesse de JESUS-CHRIST, *Je seray toûjours avec vous*, regarde la perpétuité du ministére Ecclésiastique. JESUS-CHRIST *promet*, dit-il, *d'estre avec l'Eglise, de baptiser avec elle, &* D'ENSEIGNER AVEC ELLE SANS INTERRUPTION JUSQU'A LA

V. sup. p. 36. 37. & seq. 40. & seq.

Mat. XXVIII. 19. 20.

FIN DU MONDE. Il y aura donc toûjours des Docteurs avec lesquels JESUS-CHRIST enseignera, & la vraye prédication ne cessera jamais dans son Eglise.

Mais ce ministére durera-t-il toûjours si pur que personne n'y soit admis que des gens de bien? Nous avons veû que M. Claude ne le prétend pas. En effet, il n'y a point de promesse de cette perpétuelle pureté: la promesse est que quelles que soient les mœurs de ces Ministres, JESUS-CHRIST agira toûjours, baptisera toûjours, ENSEIGNERA TOÛJOURS avec eux; & l'effet de ce minis-

tére, quoy-que meslé, sera tel, que sous son autorité *l'Eglise sera toûjours visible, non pas à la vérité,* dit M. Claude, *d'une veûë distincte, qui aille jusqu'à dire avec certitude, Tels & tels personnellement sont vrais Fideles; mais d'une veûë indistincte, qui est pourtant* CERTAINE, *& qui va jusquà dire, Les vrais Fideles de* JESUS-CHRIST *sont là, sçavoir* DANS CETTE PROFESSION EXTERIEURE.

N'appellons pas si l'on veut du nom d'*Eglise toute cette profession extérieure:* abstenons-nous de ce nom, puis que M. Claude y répugne; & comme de vrais Chres-

tiens raisonnables & pacifiques, taschons de convenir de la chose. *Cette profession extérieure* qu'on peut toûjours désigner, & pour ainsi dire montrer au doigt, est meslée de bons & de mauvais; le ministére qui la gouverne est meslé aussi. M. Claude convient de tout cela : on peut dire néanmoins, Sous ce ministére & *dans cette profession extérieure sont les vrais Fideles :* c'est ce que nous venons d'entendre de la bouche du mesme Ministre. Si donc, selon sa doctrine, la société des vrais Fideles subsiste toûjours, & toûjours demeure visible sur la terre; si on la peut toûjours montrer

montrer dans une profeſſion extérieure, & que ce ſoit là ſeulement qu'elle ſoit viſible, comme M. Claude le dit: il s'enſuit non-ſeulement que les vrais Fideles ſeront toûjours ſur la terre, mais que cette profeſſion meſlée de bons & de mauvais, où on trouve ces vrais Fideles, où on les montre, où on les déſigne, ſera toûjours auſſi; c'eſt de quoy nous convenons avec M. Claude. Mais comme tous ces paſſages ſont diſperſez deça & delà dans ſa Réponſe, en voicy un où il a pris ſoin de tout ramaſſer.

C'eſt aprés ſa quatriéme queſtion, & dans ſa ſeptié-

me conséquence, que ce Ministre, taschant d'expliquer l'Article XXXI. de la Confession de Foy, où il est dit que *de nos jours*, & avant la Réformation, *l'estat de l'Eglise estoit interrompu*; il distingue l'estat de l'Eglise *interrompu* pour un temps d'avec l'Eglise qui jamais n'est interrompuë selon ses principes, & il définit ainsi l'Eglise. *L'Eglise*, dit-il, *c'est les vrais Fideles qui font profession de la vérité Chrestienne, de la piété, & d'une véritable Sainteté sous un ministére qui luy fournit les alimens nécessaires pour la vie spirituelle sans luy en soustraire aucun*. Nous découvrirons en son lieu le se-

cret de ces alimens ſpirituels. En attendant convenons avec M. Claude, que l'Egliſe ſubſiſte toûjours, & ſubſiſte toûjours viſible, puis que par ſa définition elle n'eſt autre choſe *que les vrais Fideles qui* FONT PROFESSION DE LA VÉRITÉ CHRESTIENNE *ſous le miniſtére Eccléſiaſtique*. Voilà un fondement inébranlable. Voyons ce que nous pourrons baſtir deſſus: mais avant que de baſtir, nous allons voir tomber les objections.

M. Claude m'objecte premiérement qu'en vain je veux établir ma ſocieté compoſée de bons & de mau- *Douziéme Réflexion. Deux principales objections de M. Claude réſo-*

vais, & son éternelle durée, sur ces promesses inviolables de JESUS-CHRIST, *Tu es Pierre;* & *Je suis toûjours avec vous.* Ce n'est point, dit-il, *des méchans qu'il peut estre dit, que l'Enfer ne prévaudra point contre eux;* ce n'est point *avec des méchans & des hypocrites que* JESUS-CHRIST *a promis d'estre toûjours;* & ces promesses ne regardent que les vrais Fideles. Ajoustons, selon les principes de M. Claude, que si ces promesses ne regardent que les vrais Fideles, elles les regardent du moins dans ce ministére & dans cette profession extérieure; l'objection en mes-

Inés par sa doctrine.

Rep. man. 3. q.

me temps ſera réſoluë. Car enfin ſi les vrais Fideles doivent toûjours eſtre démontrez & toûjours eſtre viſibles, ſelon M. Claude, dans cette profeſſion extérieure où les bons ſont meſlez avec les méchans ; il s'enſuit que ce composé, de quelque nom qu'on l'appelle, paroiſtra toûjours ſur la terre. Or nul ne peut s'aſſeûrer qu'une ſociété ſubſiſte toûjours, & toûjours dans un eſtat viſible, ſi Dieu ne l'a promis. Ses promeſſes regardent donc meſme ce mélange ; & non-ſeulement les vrais Fideles, mais avec eux toute la ſociété où ils doivent, ſelon ſes decrets, toû-

jours paroiſtre. Par conſéquent il nous faut entendre ces promeſſes de JESUS-CHRIST autrement que M. Claude ne l'enſeigne. Les promeſſes de JESUS-CHRIST ne regardent pas les méchans tout ſeuls, ni ne ſont ſeulement pour l'amour d'eux : s'il ne diſoit que cela, il auroit raiſon ; mais ces promeſſes que JESUS-CHRSIT fait à ſes Fideles enferment auſſi les méchans qui ſont meſlez avec eux. Quand Dieu promettoit par ſes Prophétes à l'ancien peuple de luy donner des moiſſons abondantes, avec le grain il promettoit auſſi la paille ; & conſerver la moiſ-

ſon, c'eſt conſerver la paille avec le grain. Ainſi promettre l'Egliſe & ſon éternelle durée, c'eſt promettre avec les Eleûs, les méchans, au milieu deſquels Dieu les enferme. Les méchans meſme dans l'Egliſe ſont pour les Juſtes, comme la paille dans la moiſſon eſt pour le grain; & comme Dieu ne promet la paille ni ſeule, ni pour elle-meſme, il ne promet les méchans ni ſeuls, ni pour eux-meſmes. Mais néanmoins tout ce composé ſubſiſtera en vertu de la promeſſe divine jusqu'à la derniére ſéparation, où les méchans, comme la paille, ſeront jettez dans ce

feu qui ne s'éteindra jamais. JESUS-CHRIST sera toûjours en attendant avec tout le composé, y conservant dans tout le dehors la saine doctrine qu'il sçait porter au dedans jusques dans le cœur de ceux qui vivent; de mesme que la nourriture présentée à tout nostre corps par la mesme voye, ne vivifie que les membres qui sont disposez à la recevoir.

Une seconde objection de M. Claude va tomber par le mesme principe.

Rép. man. 1. q. Il m'objecte qu'en définissant l'Eglise Catholique dont il est parlé dans le Symbole, je ne parle que de l'Eglise qui est actuelle-

ment ſur la terre, au lieu d'y comprendre tous les Eleûs qui ont eſté, qui ſont, & qui ſeront, & enfin avec les ſaints Anges toute la Jéruſalem celeſte. Je luy ay déja répondu, que je n'ay voulu ni deû définir l'Egliſe que par rapport à noſtre ſujet, & à ſa viſibilité. Mais j'ajouſte qu'en diſant cela, ſelon les propres principes de M. Claude, j'ay tout dit : car, ſelon luy, *dans la profeſſion extérieure*, c'eſt à dire, dans ce qui rend l'Egliſe viſible, on peut déſigner les vrais Fideles, avec leſquels tous les Saints, en quelque temps & en quelque lieu qu'ils puiſſent eſtre, ſans en

excepter les saints Anges, sont unis. *L'Eglise qui est sur la terre*, dit M. Claude, *est une avec celle qui est déja recueillie au Ciel, & avec celle que Dieu fera naistre jusqu'à la fin des générations, qui toutes trois ensemble n'en font qu'une, qu'on appelle l'Eglise Universelle*. Dieu soit loüé: quand j'auray trouvé la profession extérieure qui rend l'Eglise visible, M. Claude nous a déja dit que j'auray trouvé les vrais Fideles, c'est à dire, selon luy, la vraye Eglise actuellement présente sur la terre; & il nous dit maintenant qu'avec cette Eglise j'auray trouvé par le mesme moyen & celle qui

Rép. man. 4. 9.

V

eſt déja dans le Ciel & celle que Dieu fera naiſtre dans tous les ſiécles ſuivans. Nous n'avons donc qu'à nous enquerir de l'Egliſe qui eſt ſur la terre & de la profeſſion extérieure qui nous la démontre, aſſeûrez d'y avoir trouvé, ſans nous enquerir davantage, la parfaite Communion dés Saints & la Société de tous les Eleûs.

Au reſte, quand j'ay entendu ſous le nom d'*Egliſe Catholique* l'Egliſe qui eſt ſur la terre, j'ay parlé avec tous les Peres. Ils joignent ordinairement au titre d'*Egliſe Catholique* celuy de *répanduë par toute la terre: toto orbe diffuſa.* A ce titre de

Catholique ils joignent aussi le titre d'*Apostolique*; & c'est ainsi qu'il est mis dans le Symbole de Nicée, où se voit la plus autentique aussi-bien que la plus parfaite interprétation du Symbole des Apostres. Ce titre d'*Apostolique* fait partie de la Catholicité de l'Eglise, & nous montre entre autres choses qu'elle est descenduë des Apostres par la perpétuelle succession de ses Pasteurs, & par les chaires Episcopales établies par toute la terre. Tous les Saints dont les ames bienheureuses sont avec Dieu ont esté conceûs dans cette Eglise; tous ceux qui viendront, y seront

pareillement régénérez : de-sorte qu'il n'y en aura jamais aucun qui n'ait fait une partie essentielle de ce corps dont Jesus-Christ est le chef. Pour les Anges, à ne regarder que la directe signification des mots, ils n'ont jamais fait partie de cette Eglise fondée par les Apostres, & répanduë par toute la terre où elle doit faire son pelerinage; & encore que Jesus-Christ soit leur chef, il l'est d'une façon plus particuliére des Fideles lavez dans son Sang, & renouvellez par sa parole. Mais les Anges, quoy-qu'unis à Jesus-Christ d'une autre sorte, sont nos fréres, & ne

sont pas étrangers à l'Eglise Catholique, dont au contraire ils sont établis à leur maniére coopérateurs & ministres. C'est une vérité constante, mais dont je n'avois que faire en ce lieu ; il suffisoit de marquer dans le Symbole ce que nos Peres y ont trouvé expressément & immédiatement désigné par le mot d'*Eglise Catholique*, en y ajoustant le titre d'*Apostolique* si naturel à la Catholicité, & l'éloge d'estre répanduë par toute la terre. Connoistre la doctrine de cette Eglise, c'est connoistre la doctrine de tous les Eleûs. On ne voit dans le Ciel & dans les splendeurs

des Saints, que ce qu'on croit dans cette Eglise; & les saints Anges, qui, comme dit l'Apostre Saint Paul, ont appris par l'Eglise de si hauts secrets de la Sagesse divine, en respectent la croyance. Ainsi tout se réduisant, comme je l'ay déja dit, à la visibilité, M. Claude ne veut que me faire perdre le temps & me jetter à l'écart, quand il veut que je traite icy autre chose, pour faire connoistre cette Eglise Catholique qui est confessée dans le Symbole.

Eph. III. 10.

Il ne me reste maintenant qu'à exhorter Messieurs de la Religion Prétenduë Ré-

Treiziéme & derniére Réfléxion : que la doctrine de M. Claude

montre à Messieurs de la Religion Prétenduë Réformée qu'il n'y a de salut pour eux que dans l'Eglise Romaine.

formée & M. Claude luy-mesme, s'il me le permet, à tirer les conséquences manifestes des principes qu'il a posez : alors ils ne pourront plus résister à la vérité, & demeureront convaincus qu'il n'y a de salut pour eux qu'en retournant au sein de l'Eglise Romaine.

V. sup. XI. Réf. p. 391. & seq.

Nous avons veû que pour vérifier les promesses de l'Evangile, M. Claude s'est obligé à reconnoistre une Eglise toûjours visible, puis que l'Eglise qui n'est pas visible n'est pas Eglise, & que selon la définition qu'il

Sup. p. 410.

nous a donnée : *l'Eglise, c'est les vrais Fideles qui font profession de la vérité Chrestienne*

ſous un miniſtére qui luy fournit les alimens néceſſaires pour la vie ſpirituelle. Ces Fideles ne ſont donc pas un corps en l'air, puis qu'ils ſont PROFESSION DE LA VERITE, *ſous un miniſtére Eccléſiaſtique* toûjours ſubſiſtant; & que comme nous l'avons veû, il doit y avoir, ſans aucune interruption, une profeſſion extérieure dont on ait pu dire, *Là ſont les vrais Fideles.*

Ainſi il ne ſuffit pas de nous alléguer vaguement des Fideles cachez: on s'oblige à nous montrer ſans interruption, premiérement une ſociété viſible dont on ait pu dire, *Ils ſont-là;* c'eſt là qu'ils ſervent Dieu en eſ-

prit & en vérité ; c'est-là qu'ils confessent l'Evangile.

Et ce ne sera pas assez qu'on nous montre ces Fideles dispersez : il faut secondement qu'on nous les montre recueillis sous l'autorité du ministére Ecclésiastique, avec la prédication de la Parole, avec l'administration des Sacremens, avec l'usage des Clefs & tout le gouvernement Ecclésiastique.

Par conséquent ce qu'on nous doit montrer est une société de Pasteurs & de Peuples : d'où il s'ensuit en troisiéme lieu qu'on doit pouvoir nous nommer ces

Paſteurs, puis que la ſuite en eſt manifeſte.

De chercher tout cela dans l'Egliſe Prétenduë Réformée telle qu'elle eſt maintenant ſéparée de l'Egliſe Romaine, c'eſt à dire, de ce Corps d'Egliſe qui reconnoiſt l'Egliſe Romaine & le Pape pour ſon Chef; c'eſt à quoy M. Claude ne ſonge ſeulement pas: il luy ſuffit que jusqu'au temps de la ſéparation des Prétendus Réformez, il trouve tout cela dans l'Egliſe Romaine meſme. Les vrais Fidéles y eſtoient tant que ceux qui ont compoſé la Réformation prétenduë y eſtoient: quand ils en ſont ſortis,

ou qu'ils en ont esté chassez, ils ont emporté l'Eglise avec eux, comme M. Claude l'a dit dans la Conférence.

V. sup. 191. Ce discours plus semblable à une raillerie qu'à un discours sérieux, est néanmoins celuy qu'on tient sérieusement dans la nouvelle Réforme. Jusqu'à la séparation de ces nouveaux Réformez, la suite des vrais Fideles, c'est à dire, selon M. Claude, de la vraye Eglise visible se perpétuoit dans l'Eglise Romaine, & ce n'est que depuis leur séparation qu'elle a cessé de les contenir. Telle est la suite de l'Eglise visible que M. Clau-

Rép. man. q. 4. & seq.

de établit dans sa Réponse manuscrite : jusqu'à la séparation, les vrais Fideles que contenoit l'Eglise Romaine; depuis la séparation, les Prétendus Réformez qui sont sortis de son sein.

Mais leurs Pasteurs d'où sont-ils venus? Se sont-ils aussi détachez avec ces prétendus Fideles du Corps de l'Eglise Romaine pour perpetuër dans l'Eglise ainsi Réformée le ministére Ecclésiastique? Nullement : ce n'est pas ainsi que M. Claude l'entend. Ibid.
Les Fideles détachez de l'Eglise Romaine ont tout d'un coup déposé tous les Pasteurs qui estoient aupara-

vant, c'eſt à dire qu'auparavant les Eveſques & les Preſtres Catholiques avec le Pape à leur teſte, eſtoient les Paſteurs établis par JESUS-CHRIST; car il en falloit de tels *aux vrais Fideles* qu'ils contenoient dans leur unité : au moment que la Réforme a paru, les voilà tout d'un coup dépoſez ; & le miniſtére ſe retire de leurs mains.

Mais quel droit ont eû des particuliers de dépoſſeder ainſi tout d'un coup & en un moment tous leurs Paſteurs? C'eſt ce que ſont *les vrais Fideles* à qui *le miniſtére appartient de droit,* qui ont pu par conſéquent en diſ-

Rép. man. 4. q. & ſeq.

poser, l'oster aux uns, & le donner aux autres. Il ne faut point, dit M. Claude, s'imaginer la succession des Pasteurs *dans cette ordinaire transmission que les Ministres en font de l'un à l'autre, & qu'on appelle la succession extérieure & personnelle : il s'agit de sçavoir s'il ne peut pas arriver quelquefois que l'Eglise*, c'est à dire les vrais Fidéles, *ostera son ministére de la main de ceux qui en ont trop visiblement abusé, & qu'elle le donnera à d'autres.* Rép.man. 4. q. sur la fin.

Voilà la question en général, comme la propose M. Claude; & l'application qu'il en fait en particulier, c'est *que les Prélats Latins qui oc-* Conf. 8. 9. 10.

cupoient le ministére Ecclésiastique du temps de nos Peres & qui se sont assemblez au Concile de Trente, ayant fait des décisions de Foy incompatibles avec le salut, & ayant prononcé des anathêmes contre ceux qui ne s'y soumettroient pas, les Prétendus Réformez *ont eû raison de regarder ces Prélats, comme des Ministres qui s'estoient eux-mesmes dépouïllez du ministére, & de le donner à d'autres personnes.*

Il falloit donc du moins, selon ces principes, attendre les décisions de Trente; & puis qu'avant ces décisions tant d'Eglises séparées de Rome s'estoient déja données des Pasteurs,

la

la Réformation aura commencé par un attentat manifeste. Mais ne pressons pas tant M. Claude, & sans insister rigoureusement sur le Concile de Trente, prions-le seulement de nous marquer quelque jour à peu prés le temps où il permettra aux vrais Fideles d'estre demeurez sous le ministére de l'Eglise Romaine. En attendant, contentons-nous d'observer cette nouvelle doctrine: qu'il peut arriver que tous les Pasteurs de l'Eglise dépossedez tout d'un coup deviennent en un moment des particuliers, & que sans qu'ils établissent d'autres Pasteurs pour leur

succeder ; *les vrais Fideles*, nullement Pasteurs, mais des particuliers séparez de toute Eglise actuellement éxistente ; de leur seule autotité conférent le ministére à d'autres, les établissent, les ordonnent, les instalent. C'est ce que M. Claude explique encore dans la suite par ces mots ; que ces Pasteurs, auparavant seuls en fonction, *sont privez de droit, & le ministére revenu de droit à cette partie de la société dans laquelle se sont trouvez les vrais Fideles*, c'est à dire les Prétendus Réformez séparez de l'Eglise Romaine & de toute l'Eglise subsistante alors dans

Conf. 10.

le monde. Que la ſépara-tion donne d'autorité & de privilege!

Telle eſt la doctrine de M. Claude : ſi j'altere, ſi j'éxagére, ſi je diminuë, qu'il publie ſans différer ſon écrit pour me confondre. Mais ſi c'eſt là ſa doctrine, je conjure nos Réformez de conſidérer quels prodiges de doctrine il faut enſeigner pour défendre leur Réforme.

Car premiérement, où me lira-t-on, dans quel Evangile, dans quelle Epiſtre, dans quelle Ecriture de l'ancien ou du nouveau Teſtament, que tous les Paſteurs de l'Egliſe deuſſent en

un moment tomber de leur chaire, & devenir des particuliers ausquels on pust & on deust désobeïr impunément?

JESUS-CHRIST nous a-t-il caché ce grand Mystére? & ne nous aura-t-il pas précautionné contre cette horrible tentation de son Eglise? Mais ce n'est pas tout: aprés nous avoir montré dans l'Ecriture cette chute universelle de tous les Pasteurs, il y faut trouver encore *ce ministére revenu de droit* aux particuliers qui jamais n'en ont esté revestus. Et comment l'entend M. Claude? Est-ce que ces particuliers, *de droit* de-

viennent Miniſtres, ſans que perſonne les ait ordonnez ; ou que ſans eſtre Miniſtres, ils ayent le droit d'établir de leur ſeule autorité des Miniſtres dans l'Egliſe? Qu'on le montre dans l'Ecriture, ou qu'on renonce pour jamais à la prétention de n'avoir que l'Ecriture pour guide.

Je trouve dans l'Ecriture que JESUS-CHRIST dit à ſes Apoſtres : *Comme mon Pere m'a envoyé, ainſi je vous envoye.* Je trouve dans l'Ecriture que les Apoſtres ainſi envoyez en envoyent d'autres, & ſe conſacrent des ſucceſſeurs. Mais que tous leurs ſucceſſeurs eſtant tout d'un coup déchus &

Joan. xx. 21.

Tit. I. 5. &c.

privez de droit de leur ministére, ce ministére *revienne de droit* aux Fideles, à qui personne ne l'avoit jamais donné, pour en disposer à leur gré : ni l'Ecriture ne l'a dit, ni les siécles suivans ne l'ont imaginé ; c'est un monstre dont la naissance estoit réservée au temps de la nouvelle Réforme.

Le ministére, dit-on, appartient de droit à l'Eglise. Sans doute, il appartient à l'Eglise, comme les yeux appartiennent au corps. Le ministére n'est pas à luy-mesme, non plus que les yeux. Le ministére est établi pour estre la lumiére de

l'Eglise,comme les yeux sont la lumiére, ou comme les appelle JESUS-CHRIST, le flambeau du corps. S'ensuit-il que lors que le corps a perdu ses yeux,il puisse les refaire de luy-mesme? Non sans doute; il aura besoin de la main qui les a faits la premiére fois, & il n'y aura jamais qu'une nouvelle création qui puisse réparer l'ouvrage que la premiére création avoit formé. De cette sorte, si l'Eglise Catholique pouvoit, comme on a voulu se l'imaginer dans la nouvelle Réforme, perdre tout d'un coup tous ses Ministres, sans qu'ils se fussent donnez selon l'ordre de

JESUS-CHRIST des successeurs; il faudroit que JESUS-CHRIST revinst sur la terre pour rétablir cét ordre sacré par une création nouvelle.

On veut bien trouver dans le sein de l'Eglise Romaine ces vrais fideles dont on compose d'abord l'Eglise Réformée : pourquoy ne voudra-t-on pas détacher de mesme les Pasteurs de cette Eglise Réformée, des Pasteurs qui estoient en charge dans l'Eglise Romaine ? Le ministére doit estre meslé comme le peuple, & il doit y avoir toûjours de bons Pasteurs parmi les mauvais, comme il y a toûjours de *vrais Fideles* parmi les faux

Chreſtiens. Pourquoy donc a-t-il fallu dire dans la nouvelle Réforme & dans l'Article XXXI. de ſa Confeſſion de Foy, que *l'eſtat de l'Egliſe eſtoit interrompu?* Pourquoy a-t-il fallu avoir recours *à ces gens extraordinairement ſuſcitez pour dreſſer de nouveau l'Egliſe qui eſtoit en ruine & deſolation?* C'eſt qu'il a fallu parler non pas ſelon ce qui ſe devoit faire dans l'ordre établi par JESUS-CHRIST, mais ſelon ce qui s'eſt fait contre tout ordre. C'eſt que la nouvelle Réforme s'eſt fait des Paſteurs qui en effet ne tenoient rien des Paſteurs qui eſtoient en charge aupara-

vant ; & c'est pourquoy il a bien fallu, malgré qu'on en eust, leur attribuër, quoyque sans preuve, une vocation extraordinaire. Mais au fond, la raison vouloit autre chose : & pourquoy n'a-t-on pas parlé suivant la raison, si ce n'est encore une fois, qu'il a fallu accommoder non pas ce qui se faisoit à la regle, mais la regle à ce qui s'est fait ?

Mais, dira-t-on, si quelque Eglise, par exemple l'Eglise Greque, nous montre la succession de ses Pasteurs, la tiendrez-vous vraye Eglise ? Nullement, si j'y puis montrer d'autres marques d'innovation qu'el-

Ie ne puisse nier, comme je ferois sans beaucoup de peine, s'il en estoit question. Mais avec nos Réformez, la preuve est faite, puis qu'ils confessent eux-mesmes l'interruption dont il s'agit.

M. Claude palie comme il peut *cét estat interrompu de l'Eglise*, reconnu si précisément dans sa Confession de Foy. *Nous distinguons*, dit-il, *l'Eglise d'avec son estat. L'Eglise, ce sont les vrais Fideles qui font profession de la vérité Chrestienne, de la piété, & d'une véritable sainteté sous un ministére qui luy fournit les alimens nécessaires pour la vie spirituelle sans luy en soustrai-* Aprés la 4. q. 7. Conseq.

re aucun. Son estat naturel & legitime, est d'estre déchargée autant que la condition de militante le peut permettre, du mélange impur des profanes & des mondains, de n'estre point couverte & comme ensevelie par cette paille & cette zizanie d'où luy viennent mille maux, d'avoir un ministére dégagé d'erreurs, de faux cultes, d'usages superstitieux, un ministére possedé par des gens de bien, qui le tiennent par de bonnes voyes, & qui servent eux-mesmes de bon éxemple. C'est cét estat que nous croyons avoir esté interrompu. Pourquoy se charger de tant de paroles, & à cause qu'elles sont pompeuses ne

prendre pas garde qu'elles ſont vaines, pour ne pas dire trompeuſes, & contraires manifeſtement à l'Evangile ? Car peut-on plus clairement abuſer le monde, que d'éxagérer, comme on fait icy, *ce miniſtére poſſedé par des gens de bien, qui le tiennent par de bonnes voyes, & qui ſervent eux-meſmes de bon éxemple?* Eſt-ce que l'autorité du miniſtére Eccléſiaſtique dépend de la diſcuſſion de la vie & du bon éxemple de ceux qui en ſont reveſtus ? & que quand ils ſeroient auſſi ſcandaleux & auſſi pervers que les Scribes & les Phariſiens, il ne faudroit pas dire encore, non pas avec

Matt. XXIII. 2. JESUS-CHRIST, *Ils sont sur la chaire de Moïse*, mais ce qui est bien plus auguste, ils sont sur la chaire de JESUS-CHRIST & des Apostres? Laissons néanmoins ces choses, & venons à cét *estat interrompu* de l'Art. XXXI. que M. Claude entreprend icy de nous expliquer. Cét estat interrompu est allégué pour fonder la nécessité d'une *vocation extraordinaire* dans les Prétendus Réformateurs: car écoutons comme parle cét Article. *Il a fallu quelquefois, & notamment de nos jours, où l'estat de l'Eglise estoit interrompu, que Dieu suscitast gens d'une façon extraordinaire*

pour dreſſer de nouveau l'Egliſe. Vous le voyez, Meſſieurs, *cét eſtat interrompu de l'Egliſe* eſt allégué ſeulement pour fonder *la vocation extraordinaire* de vos premiers Réformateurs. Mais pour fonder la néceſſité d'une vocation extraordinaire, il ne ſuffit pas que le miniſtére ſoit impur ; il faut que le miniſtére ait ceſſé. Quand vous eſtes venus, Meſſieurs, ce miniſtére Eccléſiaſtique avoit-il ceſſé ? Nullement, vous répondra M. Claude, car autrement l'Egliſe auroit ceſſé ; puis que l'Egliſe, ſelon luy, comme vous venez de l'entendre, n'eſt autre choſe que les *vrais Fi-*

deles qui font profeſſion de la vérité SOUS UN MINISTERE *qui luy fournit les alimens néceſſaires.* Et il nous a déja dit ſouvent que l'Egliſe n'eſt jamais ſans le miniſtére. C'eſt pourquoy dans cét endroit, où il taſche à rendre raiſon de *cét eſtat interrompu*, aprés avoir expliqué par tant de beaux mots l'impureté qu'il ſe repréſente dans le miniſtére avant la Réformation; *L'Egliſe*, ajouſte-t-il, *n'a pas ceſſé, elle n'a point entiérement perdu ſa viſibilité ni ſon miniſtére, à Dieu ne plaiſe.* Voyez comme il ſe récrie contre cette abomination, de dire que le miniſtére puiſſe eſtre perdu

dans l'Eglise. Il n'y a donc jamais de néceſſité de vocation exraordinaire dans les Miniſtres, puis que pour tranſmettre le miniſtére à la façon ordinaire, il n'eſt pas requis que le miniſtére ſoit pur: il ſuffit qu'il ſoit. Et quand pour le tranſmettre on demanderoit, comme parle M. Claude, non-ſeulement des Miniſtres de bonne doctrine, mais *encore de bonne vie & de bon éxemple*, il eſt auſſi aſſeûré qu'il y en aura toûjours de tels dans la ſociété du peuple de Dieu, qu'il eſt aſſeûré qu'il y aura toûjours de vrais Fideles, puis que tout, & le miniſtére autant que le peu-

ple, y doit eſtre meſlé de bien & de mal juſqu'à la derniére ſéparation & au dernier jugement. Ainſi la vocation extraordinaire de tous coſtez eſt excluë de l'Egliſe de JESUS-CHRIST, & n'y peut eſtre qu'un foible refuge d'une cauſe déplorée.

Et pour voir quel renverſement de l'ordre de JESUS-CHRIST introduit icy M. Claude, il n'y a qu'à conſidérer les promeſſes de JESUS-CHRIST, & voir où il luy a plu d'établir principalement la force de ſon Egliſe. Elle eſt forte, elle eſt
Mat. XVI. invincible, *parce que* JESUS-CHRIST *a dit que l'Enfer ne prévaudroit point contre*

elle : mais il n'a dit que *l'Enfer ne prévaudroit point contre elle*, qu'aprés avoir dit, *Tu es Pierre, & ſur cette pierre je baſtiray mon Egliſe* ; & en ajouſtant auſſitoſt aprés, *Je te donneray les clefs du Royaume des Cieux*. C'eſt donc dans le miniſtére confeſſant & annonçant JESUS-CHRIST, & uſant de l'autorité des clefs, que JESUS-CHRIST a établi principalement la force de ſon Egliſe. Et à qui a-t-il dit, *Je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiécles*, ſi ce n'eſt à ceux à qui il a dit, *Enſeignez & baptiſez ?* Toute l'Egliſe eſt compriſe dans cette promeſſe : qui ne le ſçait pas ? Mais c'eſt Mat. XXVIII.

que JESUS-CHRIST a voulu montrer la vérité de cette doctrine si bien expliquée
Ep. 69. ad Flor. Pap. par Saint Cyprien: *L'Eglise ne quitte point* JESUS-CHRIST, *& c'est là l'Eglise; le peuple uni avec son Evesque, & le troupeau attaché à son Pasteur*: où il est clair qu'il faut entendre, comme il dit ailleurs,
Ep. 54. ad Corn. & Tr. de unit. Ecc. &c. *ce Pasteur uni à tous ses collegues*, & à toute l'unité de l'Episcopat, si souvent établie dans ses écrits. C'est donc avec raison que JESUS-CHRIST a voulu marquer la suite de son Eglise par celle du ministére, & on voit manifestement que c'est à ceux qui enseignent qu'il a voulu dire, *Je suis toûjours*

avec vous. Et ce qu'il y a icy de plus admirable, c'eſt que ces promeſſes ſont ſi évidentes, que contre les préventions de ſa Religion, M. Claude a eſté forcé à les reconnoiſtre telles que je viens de les expliquer. Car nous l'avons entendu nous dire que c'eſt en effet d'une Egliſe confeſſante, d'une Egliſe qui publie la foy, d'une Egliſe qui uſe du miniſtére, que JESUS-CHRIST a prononcé, que l'Enfer ne prévaudroit point contre elle. Et parce que JESUS-CHRIST, aprés avoir dit, *Enſeignez & baptiſez*, ajouſte, *Je ſuis avec vous*; M. Claude conclut comme nous

V. ſup. XI. Ref. p. 391. & ſeq.

Ibid.

que JESUS-CHRIST en effet déſigne *une Egliſe* qu'il aſſeûre *d'eſtre avec elle, de baptiſer avec elle, & d'enſeigner avec elle ſans interruption juſqu'à la fin du monde.* C'eſt donc la ſucceſſion & la perpétuité du miniſtére qui eſt compriſe principalement dans cette promeſſe; c'eſt là principalement que JESUS-CHRIST établit la force & l'éternelle durée de ſon Egliſe. Cependant contre tout cét ordre, on nous montre le miniſtére ſi foible & tellement delaiſſé de JESUS-CHRIST, qu'il tombe tout entier en un moment; & au contraire, les Fideles particuliers ſi forts,

qu'eux ſeuls rétabliſſent tout le miniſteré *extraordinairement ſuſcité,* ſans avoir égard à la ſucceſſion ni à l'autorité de toute l'adminiſtration précédente. Qui ne voit donc qu'on renverſe tout dans la nouvelle Réforme? & que de dire avec elle, que Dieu a voulu conſerver de vrais Fideles dans ſon Egliſe, pour en dépoſer par leur moyen tous les Paſteurs, & enſuite en établir d'autres extraordinairement à leur place; pendant qu'il n'a pas voulu conſerver de bons Paſteurs pour tranſmettre le miniſtére par les voyes communes établies dans ſa parole

& toûjours obſervées dans ſon Egliſe : c'eſt dire qu'il a voulu former une Egliſe d'une maniére contraire à celle qu'il a révélée & qu'il a toûjours fait ſuivre à ſon Egliſe? Ou plûtoſt, c'eſt dire qu'il a voulu que cette Egliſe formée d'une maniére ſi nouvelle parmi les Chreſtiens, portaſt dans ſon origine, ſans le pouvoir effacer jamais, le caractére manifeſte de ſa fauſſeté.

Mais venons à ces *vrais Fideles* que M. Claude nous vante. Je ne me contente pas de leur conteſter le pouvoir qu'il leur a donné de dépoſer tous leurs Paſteurs & d'en faire d'autres :

tres : je dis que ces vrais Fideles n'ont jamais esté. Il faut pourtant bien, selon ce Ministre, qu'ils ayent esté vrais Fideles, mesme dans le sein de l'Eglise Romaine : car puisque, selon sa doctrine, il faut reconnoistre, sans aucune interruption, un ministére Ecclesiastique, & une profession extérieure dont on ait pu dire, *Là sont les vrais Fideles*, ils estoient vrais Fideles sous ce ministére & dans cette profession d'où ils sont sortis. Je demande, communiquoient-ils au sacrifice où on prie les Saints, où on honore leurs Reliques & leurs Images, où on nomme le Pape

comme le chef des Orthodoxes, où on adore Jesus-Christ comme présent en corps & en ame, où on l'offre, où on reçoit le Saint Sacrement sous une espece? Ne communiquer pas à ce Sacrifice, & refuser d'y recevoir l'Eucharistie, c'estoit se séparer manifestement, & on suppose qu'ils ne le faisoient pas encore: mais s'ils y communiquoient en demeurant *vrais Fideles*, dans quelle erreur sont maintenant tous nos Réformez, qui ne se croyent *vrais Fideles* que depuis qu'ils ont cessé d'y commmuniquer?

Ainsi ces vrais Fideles sont des gens en l'air: ces

ſept mille tant vantez dans 3. Reg. XIX.
la nouvelle Réforme & par Rép. man.
M. Claude, non ſeulement 2. part.
ne paroiſſent pas, mais ne
ſont pas, puis que devant la
ſéparation il n'y a perſonne
qui ne communique au Sacrifice & à l'Hoſtie que nos
Réformez regardent comme le Baal devant lequel il 3. Reg. XIX. 18.
ne falloit point fléchir le
genouïl.

On dit que ces *vrais Fideles,* qui par leur actuelle ſéparation ont compoſé la Réforme, eſtoient auparavant ſéparez de cœur de l'idolatrie publique. Mais premiérement cela ne ſuffit pas : ſecondement cela n'eſt pas.

Cela ne ſuffit pas ſelon M.

Claude, puis qu'il veut une Eglise toûjours visible; puis qu'il nous a tout à l'heure défini l'Eglise, *les vrais Fideles* QUI FONT PROFESSION DE LA VERITÉ, *de la piété, de la sainteté véritable*. Donc où manque la profession, il n'y a ni *de vrais Fideles,* ni de vraye Eglise.

Mais de plus, visiblement cela n'est pas : autrement quand Luther parut, & que Zuingle innova, il faudroit que leurs disciples eussent fait cette déclaration : Voilà ce que nous avons toûjours cru; nous avons toûjours eû le cœur éloigné de la Foy Romaine, & du Pape, & des Evesques, & de

la préſence réelle, & de la Meſſe, & de la Confeſſion, & de la Communion ſous une eſpece, & des Reliques, & des Images, & de la priére des Saints, & du mérite des œuvres. Où ſont ceux qui ont parlé de cette ſorte? M. Claude en pourra-t-il nommer un ſeul? Au contraire, ne voit-on pas tous ces Réformez à toutes les pages de leurs livres parler comme retirez nouvellement des ténebres de la Papauté, & Luther ſe glorifier à leur teſte d'avoir eſté le premier à annoncer l'Evangile; tous ces Réformez luy applaudir à la réſerve de Zuingle qui luy

disputoit cét honneur ; luy cependant reconnoistre qu'il avoit esté le Moine de la meilleure foy, le Prestre le plus attaché à son sacrifice, & en un mot, *le plus Zelé de tous les Papaux?* Les autres ne tiennent-ils pas le mesme langage ? Où sont-ils donc *ces vrais Fideles* de M. Claude, qui non-seulement n'osoient déclarer leur Foy tant qu'ils estoient dans le sein de l'Eglise Romaine, mais qui aprés en estre sortis n'ont osé dire qu'ils avoient toûjours tenu dans leur cœur la mesme Foy ?

Mais voicy la ruine entiére de la nouvelle Réforme. Dans la définition que M.

Claude vient de nous donner de la vraye Eglise, *C'est*, dit-il, *les vrais Fideles qui font profession de la vérité Chrestienne sous un ministére qui luy fournit les alimens nécessaires sans luy en soustraire aucun.* Si avant la Réformation il n'y avoit point de telle Eglise, la vraye Eglise n'estoit plus contre la supposition de M. Claude; & s'il y avoit une telle Eglise où *on fist* PROFESSION DE LA VERITÉ, *& qui donnast par son ministére aux enfans de Dieu les alimens nécessaires* SANS LEUR EN SOUSTRAIRE AUCUN, à quoy estoit nécessaire la séparation des Prétendus Réformez?

Est-ce peut-estre qu'on s'est avisé tout d'un coup de dire la Messe, & d'enseigner toutes les doctrines que nos Réformez ont alléguées pour cause de leur rupture? Le penser seulement, ce seroit l'absurdité des absurditez. Mais peut-estre qu'en enseignant toutes ces doctrines on n'avoit pas encore songé à excommunier ceux qui s'y opposoient. D'où viennent donc tant d'anathêmes contre Bérenger, contre les Vaudois & les Albigeois, contre Jean Wiclef & Jean Hus, & tant d'autres que nos Réformez veulent compter parmi leurs ancestres?

Quoy donc, ceux qui avant la Réformation prétenduë faisoient *profession de la vérité Chrestienne*, c'est à dire, selon M. Claude, de la doctrine Réformée, n'avoient-ils pas encore trouvé l'invention de faire schisme, & tout le monde estoit-il d'accord de les souffrir ? Mais quand tout cela seroit véritable, les affaires de la Réforme n'en iroient pas mieux : puis que toûjours avant qu'elle fust, il faudroit reconnoistre un ministére, où sans enseigner ni que le pécheur fust justifié par la seule foy & la seule imputation de la justice de JESUS-CHRIST, ni

que Dieu dans le nouveau Teſtament euſt horreur des Sacrifices célebrez dans une matiére ſenſible, ni qu'il vouluſt eſtre prié ſeul à l'excluſion de cette priére inférieure & ſubordonnée qu'on adreſſe aux Saints, ni enfin aucun des articles qui diſtinguent nos Réformez d'avec nous, encore qu'ils y mettent leur ſalut ; on ne laiſſaſt pas *de fournir aux enfans de Dieu tous les alimens néceſſaires à la vie ſpirituelle,* SANS LEUR EN SOUSTRAIRE AUCUN. Qu'a operé la Réforme, ſi toutes ces choſes ne ſont pas des alimens néceſſaires ; ſi meſme la coupe ſacrée, &

par conſéquent la Cene, qui, ſelon les Prétendus Réformez, ne peut ſubſiſter ſans la communication de cette coupe, n'eſt pas de ces alimens néceſſaires à la foy du Chreſtien ? Quon s'eſt tourmenté en vain, mais qu'on a mal-à-propos cauſé tant de troubles, & répandu tant de ſang, ſi ces choſes ne ſont pas néceſſaires !

Peut-eſtre qu'il faut réduire ces alimens néceſſaires au Symbole des Apoſtres, ou en général à l'Ecriture. Mais l'Egliſe Socinienne retient ce Symbole & cette Ecriture ; de ſorte que le miniſtére d'une Egli-

se Socinienne eust fourni, selon cette regle, *aux enfans de Dieu tous les alimens nécessaires sans leur en soustraire aucun.* Que sera-ce donc à la fin que ces alimens nécessaires ? & si on les fournit sans en soustraire aucun, seulement en proposant le Symbole & l'Ecriture, quoy qu'on enseigne d'ailleurs ; dans quelle héresie ont-ils manqué ?

Rép. man. 4. q. Plus M. Claude fait icy d'efforts pour se dégager, plus il s'embarrasse. Car aprés avoir établi comme une vérité fondamentale, que *Dieu conserve toûjours dans le ministére tout ce qui est nécessaire pour y nourrir les*

vrais Fideles, & les conduire au ſalut, il dit qu'il ne s'enſuit pas delà *que le miniſtére ſoit exempt de toute erreur*, meſme dans ſes décisions ; mais que ſoit qu'elles *n'intereſſent pas ſenſiblement la conſcience*, ou meſme *qu'elles intereſſent le ſalut, on uſe de la liberté de la conſcience pour rejetter le mal, & pour conſerver la pureté.* Ainſi tout ſe réduiroit à la liberté de conſcience ; & quelque erreur qu'on enſeigne dans le miniſtére, pourveû qu'on ne force pas à en ſuivre les décisions, & qu'on y ſouffre toutes les doctrines contraires bonnes ou mauvaiſes, c'en eſt aſſez pour

faire dire à M. Claude, que *le ministére fournit tous les alimens necessaires aux enfans de Dieu sans leur en soustraire aucun.* Mais selon cette prétention il n'y auroit point de société dont le ministére fournist davantage tous les alimens nécessaires qu'une société de Sociniens qui se glorifie de ne vouloir damner personne. Si on dit parmi nos Réformez qu'une Eglise Socinienne renverse le fondement en niant la divinité de JESUS-CHRIST, on y dit aussi qu'on ne le renversoit pas moins avant leur Réformation par les idolatries, qui selon eux ré-

gnoient par tout. Et si on veut enfin s'imaginer qu'il est plus dangereux de détruire le fondement par soustraction avec les Sociniens qu'avec l'Eglise Romaine par ces additions prétenduës qu'on traite d'idolatrie : outre toutes les soustractions que nous y venons de montrer selon les principes de nos Réformez & mesme avant leur Réformation ; ce seroit une extravagance inoüie, de croire qu'il fust plus aisé à ces *vrais Fideles* qui devoient faire le discernement des doctrines sous un ministére plein d'erreurs, de retrancher ce qui excede que de suppléer à

ce qui manque ; ou qu'on renverse plus certainement le fondement de la Foy en diminuant qu'en ajoustant, l'Ecriture ayant tant de fois compris sous une commune malediction tant ceux qui diminuënt que ceux qui ajoustent.

Il vaudroit donc mieux pour M. Claude laisser là tout ce ministére & la perpetuelle visibilité de l'Eglise, pour dire qu'il suffit enfin, toute cette visibilité estant renversée, que Dieu ait gardé l'Ecriture Sainte où les Fideles, soit cachez, soit découverts, soit dispersez, soit réunis, soit toûjours subsistans, soit

quelquefois tout-à-fait éteints, trouveront clairement, selon ses principes, sans aucun besoin du ministére, tous les alimens nécessaires. Car aussi à quoy leur est bon un ministére où l'erreur domine? & l'Ecriture ne leur seroit-elle pas plus commode & plus instructive toute seule? Voilà ce que devroient dire les Protestans, pour éviter les inconveniens où nous les jettons. Mais M. Claude n'a osé le faire & ne l'osera jamais, parce qu'il y trouveroit des inconveniens encore plus insupportables & plus visibles. C'est en un mot qu'il a senti qu'à force de pousser

indépendemment de tout miniſtére Eccléſiaſtique l'autorité & la ſuffiſance, pour ainſi parler, de l'Ecriture, à la fin il faudroit détruire l'Ecriture meſme.

En effet, il a trouvé dans l'Ecriture, que l'Ecriture ne devoit pas eſtre comme la Philoſophie de Platon, la regle d'une République en idée, mais d'un peuple toûjours ſubſiſtant que cette Ecriture appelle Egliſe. Il a trouvé que ce peuple devoit eſtre toûjours viſible ſur la terre, puis qu'il devoit *non-ſeulement croire de cœur, mais encore confeſſer de bouche*, & pour uſer de ſes termes, *faire profeſſion de la*

Rom. X. 10.
V. ſup. 410.

vérité Chrétienne. Il a trouvé que l'Ecriture avoit esté mise en dépost entre les mains d'un tel peuple pour en estre la regle immuable; qu'elle y auroit toûjours des Interprétes établis de Dieu auteur de cette Ecriture, aussi bien que fondateur de ce peuple; & qu'ainsi le ministére destiné de Dieu à cette interprétation estoit éternel autant que l'Eglise mesme.

S'il écrit ces grandes paroles, *Dieu conserve toûjours dans le ministére public tout ce qui est nécessaire pour conduire les vrais Fideles au salut*; il ne peut fonder cette asseûrance sur aucune industrie

Rép. man. 4. q.

humaine. Que Dieu laisse le ministére Ecclesiastique à luy-mesme, il faut qu'il tombe. Si donc on est asseûré que *Dieu y conservera toûjours tout ce qui est nécessaire au salut*, il faut que Dieu mesme l'ait promis, & l'éternité du ministére ne peut estre fondée que sur cette promesse. M. Claude la trouve aussi dans ces paroles, *Tu es Pierre*, & le reste. C'est de là qu'il conclut avec nous, que JESUS-CHRIST, en parlant à *une Eglise qui confesse*, & confesse sans difficulté par ses principaux Ministres, puis que c'est par Saint Pierre au nom des Apostres ; à une Eglise atta-

Matth. XVI.

chée *à un ministére extérieur, & usant de la puissance des clefs*, luy a promis que *l'Enfer ne prévaudroit point contre elle ; contre elle*, par consequent soustenuë par ce ministére : & c'est pourquoy il asseûre que *Dieu conserve toûjours dans le ministére public tout ce qui est necessaire au salut des enfans de Dieu.*

Une autre promesse de JESUS-CHRIST adressée à *ceux qui baptisent & à ceux qui enseignent*, & concluë par ces puissantes paroles, *Je seray toûjours avec vous jusqu'à la consommation des siécles*, fait dire à M. Claude aussi-bien qu'à nous, que JESUS-CHRIST promet à

Matt. XXVIII.

Ibid.

l'Eglise *d'estre avec elle, de baptiser avec elle,* & D'ENSEIGNER AVEC ELLE, SANS INTERRUPTION, JUSQU'A LA FIN DU MONDE. Ainsi, selon ce Ministre, cette promesse regarde l'Eglise comme attachée au ministére Ecclésiastique, ce qui aussi luy fait conclure *que* JESUS-CHRIST *ne permet jamais que la corruption soit telle dans le ministére qu'il n'y ait encore suffisamment de quoi entretenir* LA VRAYE FOY *de ses Eleûs* JUSQU'A LA FIN DU MONDE.

Enfin, un troisiéme passage, & c'est celuy de Saint Paul aux Ephésiens, luy fait

Eph. IV.

conclure avec nous, *que le ministére durera jusqu'à la fin* DES SIECLES, ET DURERA DANS UN DEGRÉ *& dans un estat suffisant pour édifier le Corps de Christ, &* POUR AMENER TOUS LES ELEÛS A LA PERFECTION *dont parle Saint Paul.* Il faudra donc que Dieu s'en mesle, & sans son secours toûjours présent on ne pourroit esperer une telle stabilité ni une telle integrité dans le ministére. Rép. man. ibid.

Aprés avoir ainsi commencé à croire, il falloit achever l'ouvrage, & donner gloire à Dieu jusques au bout. M. Claude n'estoit pas loin du Royaume de Dieu quand il disoit, que

Dieu se rendroit assez supérieur à l'infirmité humaine, pour conserver toûjours, malgré les efforts de l'Enfer, une Eglise qui confesseroit la verité, & un ministére extérieur qui fourniroit aux vrais Fideles les alimens nécessaires au salut. Il devoit donc achever, & croire que la mesme main qui empescheroit l'Enfer de prévaloir contre le ministére jusqu'à en oster ces alimens nécessaires, l'empescheroit aussi de prévaloir jusqu'à y faire dominer aucune erreur; d'autant plus, que ce qu'il a cru enferme manifestement ce qui reste à croire. Car s'il a cru sur la foy

foy de la promesse divine qu'il y auroit toûjours une Eglise, avec laquelle JESUS-CHRIST ne cesseroit d'enseigner, c'est à dire sans difficulté, qu'il ne cesseroit d'enseigner avec les Docteurs de cette Eglise : il falloit croire par mesme moyen qu'il y enseigneroit toute vérité, JESUS-CHRIST n'estant pas venu, & n'ayant pas envoyé son Saint Esprit à ses Apostres pour leur enseigner quelques véritez, mais pour leur enseigner *toute vérité*, comme luy-mesme l'a déclaré dans son Evangile. Joan. XVI. 13.

Et il ne serviroit de rien de dire que M. Claude promet seulement dans le

ministére, des alimens suffisans ; ce qui pourroit ne comprendre que les fondemens de la foy, à la maniére dont nos Réformez les trouvent parmi les Luthériens. Car la doctrine de JESUS-CHRIST ne contenant rien qui ne soit utile, conformément à cette pa-
Is. XLVIII. 17. role, *Je suis le Seigneur qui t'enseigne des choses utiles*; si on ne trouve dans le ministére la doctrine de JESUS-CHRIST toute entiére, on n'y trouvera jamais *ce degré* requis par M. Claude, ni *cét estat* SUFFISANT *pour amener tous les Eleûs* A LA PERFECTION *dont parle S. Paul*.

Ce seroit donc quelque

chose, de croire que par la promesse Dieu conserveroit sans interruption dans le ministére Ecclésiastique toutes les véritez essentielles: car ce seroit reconnoistre dans l'Eglise avec laquelle JESUS-CHRIST enseigne, un commencement d'autorité infaillible, en reconnoissant cette autorité du moins à l'égard de ces premiéres véritez du Christianisme. Mais pour achever l'ouvrage, & ne pas croire à demi, il faut croire encore que JESUS-CHRIST, en enseignant, enseigne tout, & confesser dans son Eglise une infaillibilité absoluë.

Ainsi il ne faut pas dire

avec les Ministres & leur troupeau incrédule : Ce ministére Ecclésiastique, c'est des hommes sujets à faillir ; on peut douter aprés eux : car cela c'est succomber à la tentation, & ne plus croire à la promesse. Il faut dire, c'est des hommes avec qui JESUS-CHRIST promet d'estre, & d'enseigner toûjours : alors, malgré la foiblesse humaine, & tous les efforts de
Rom. IV. 18. l'Enfer, on croit *contre l'espérance en espérance*, qu'on trouvera éternellement dans leur commune Prédication, non pas quelques véritez, ou seulement les véritez principales, mais l'entiére plenitude des véritez Chrestien-

nes. Quoy qu'on diſe, ce n'eſt pas croire à l'aveugle que de croire ainſi, ou c'eſt croire à l'aveugle, comme Abraham, ſur la parole de Dieu meſme & ſur la foy de ſes promeſſes.

Combien donc eſt inſupportable la doctrine de M. Claude, qui aprés avoir reconnu tant de magnifiques promeſſes de JESUS-CHRIST en faveur de ce miniſtére ſacré : replongé tout d'un coup je ne ſçay comment dans les tenébres de ſa ſecte d'où il commençoit à ſortir, nous montre le miniſtére ſi abandonné de JESUS-CHRIST, qu'il n'y a plus de remede à ſes er-

reurs, qu'en dépoſant tout d'un coup tous ceux qui ſont dans la chaire ! Quel rapport de ces promeſſes ſi bien reconnuës avec une corruption ſi univerſelle ?

M. Claude n'auroit donc qu'à s'écouter un peu luy-meſme pour venir à nous : aprés avoir reconnu, en vertu de la promeſſe divine, l'éternité du miniſtére Eccleſiaſtique dans CE'T ESTAT SUFFISANT qu'il nous repreſente ; pour y trouver toûjours *toute verité,* il n'auroit plus qu'à penſer que cette aſſiſtance imparfaite, & pour ainſi dire, ce demi-ſecours de JESUS-CHRIST envers ſon Egliſe, n'eſt di-

gne ni de sa sagesse, ni de sa puissance ; estant asseûré d'ailleurs qu'il n'y a de vraye suffisance dans le ministére que par la pleine manifestation de la vérité révelée de Dieu, conformément à cette parole de l'Apostre : *Nous nous faisons approuver devant Dieu à toute bonne conscience par la manifestation de la vérité.* D'où il conclut aussitost aprés, *que si nostre Evangile*, c'est-à-dire trescertainement nostre Prédication, *est couverte encore, ce n'est que pour ceux qui périssent* ; afin de nous faire entendre que la Prédication toûjours claire & toûjours sincére dans l'Eglise

2. Cor. IV. 2. 3. 4.

Catholique, n'a d'obscurité que dans les rebelles, dont le Démon, *le Dieu de ce siécle*, & l'esprit d'orgueïl, *aveugle les entendemens*, comme poursuit le mesme Apostre, *afin qu'ils ne voyent pas la lumiére resplendissante de la Prédication de l'Evangile.*

Il est maintenant aisé de voir que toutes les subtilitez de M. Claude ne servent qu'à le confondre. Que luy sert, en reconnoissant la perpetuelle visibilité de l'Eglise, d'avoir tasché d'éluder les suites de cette doctrine, en réduisant l'Eglise aux vrais Fideles ? Je le veux ; que par tout où il trouve *Eglise* il entende les vrais

Fideles ; qu'il explique mesme, s'il veut, ces paroles, *Dites-le à l'Eglise*, dites-le aux vrais Fideles ; démeslez-les parmi la troupe, & jugez avant le Seigneur : ou parce qu'il s'agit icy trop visiblement, comme luy-mesme le reconnoist, *de l'Eglise représentée par ses Pasteurs*, qu'il dise que ces Pasteurs représentent les vrais Fideles qu'on ne connoist pas, & agissent en leur nom. Que serviront aprés tout ces explications, puis qu'enfin, selon luy, cette vraye Eglise se trouvera toûjours visible & ces vrais Fideles toûjours sous un ministére public, JESUS-CHRIST

Matt. XVIII. 17.

Rép. man. 4. 1.

permettant si peu d'en sépa-
rer son Eglise, que mesme
aprés ces paroles, *Dites-le à l'Eglise, & s'il n'écoute l'Eglise qu'il vous soit comme un gentil*; pour montrer combien redoutable est le jugement de l'Eglise, il exprime incontinent l'efficace du
Matt. XVII. 18. ministére par ces mots : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel*, & le reste que tout le monde sçait. Ainsi je conclus toûjours également, que l'Eglise qu'il nous faut montrer SANS INTERRUPTION, soit que ce soit les seuls vrais Fideles, ou si l'on veut les seuls Elcûs, soit que ce soit en un certain sens les méchans meslez

avec eux, & ceux qui croyent *pour un temps* ſelon l'expreſ- Matt. XIII. 21.
ſion de l'Evangile, eſt une Egliſe toûjours recueïllie ſous un miniſtére viſible, & un corps toûjours ſubſiſtant de peuple avec des Paſteurs, où la vérité ſoit preſchée, non pas en cachette, *mais ſur les toits*. Qu'on Matt. X. 27.
tourne tant qu'on voudra, c'eſt une Egliſe de cette nature & de cette conſtitution qu'il nous faut montrer dans tous les temps, de l'aveu de M. Claude. La faire diſparoiſtre un ſeul moment, c'eſt l'anéantir tout-à-fait, & renverſer les promeſſes de l'Evangile dans ce qu'elles ont de plus ſen-

ſible & de plus éclatant : la faire paroiſtre toûjours, c'eſt établir invinciblement l'Egliſe Romaine. Ainſi ce que nous explique M. Claude avec tant de ſoin, outre qu'il eſt faux, laiſſe la difficulté toute entiére, & ſa cauſe en auſſi mauvais eſtat qu'elle eſtoit avant ſes défenſes. Mais afin qu'on ne diſe pas que nous nous ſommes contentez de le réfuter, diſons-luy la vérité en peu de mots.

Le fond de l'Egliſe c'eſt les vrais Fideles, & ceux-là principalement qui *perſévérant juſqu'à la fin*, demeurent éternellement en JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST

en eux, c'eſt à dire les Eleûs. Les méchans qui les environnent ſont compris à leur maniére ſous le nom d'Egliſe, comme les ongles, comme les cheveux, comme un œil crevé & un bras perclus qui peut-eſtre ne reçoit plus de nourriture, eſt compris ſous le nom du corps. Tout eſt à ces vrais Fideles. Le miniſtére ſous lequel ils vivent eſt à eux au ſens que Saint Paul a dit: *Tout eſt à vous, ſoit Paul, ſoit Apollo, ou Cephas.* Non que la puiſſance de leurs Paſteurs vienne d'eux, ou qu'ils puiſſent ſeuls les établir, & les dépoſer; à Dieu ne plaiſe: cette puiſſance paſtorale & 1. Cor. III. 22.

apoſtolique vient de celuy
Joan. XX. qui a dit: *Comme mon Pere m'a envoyé, ainſi je vous envoye*. C'eſt ce qui fait dire à Saint Paul dans le meſme
1. Cor. III. 4. 5. lieu: *Qu'eſt-ce qu'Apollo, & qu'eſt-ce que Paul? Les Miniſtres de celuy à qui vous avez cru, & chacun ſelon que Dieu luy a donné*; à vous d'eſtre Fideles, & à nous d'eſtre Paſteurs. C'eſt pourquoy il a-
Ibid. 9. jouſte encore: *Nous ſommes ouvriers*, ou pour mieux dire, *cooperateurs de Dieu*. Ces Miniſtres & ces ouvriers établis de Dieu ſont auſſi Miniſtres des Fideles, & en ce ſens ſont à eux, parce qu'ils
2. Cor. IV. ſont *leurs ſerviteurs en* JESUS-CHRIST, établis dans la

chaire, non pas pour eux-mesmes, car pour eux il leur suffiroit d'estre de simples Fideles, mais pour édifier les Saints. Qui desire d'estre dans la Communion de ces Saints, n'a que faire de se tourmenter à les discerner d'avec les autres: car encore qu'ils ne soient connus & parfaitement discernez que de Dieu seul, on est asseûré de les trouver sous le ministére public & dans la profession extérieure de l'Eglise Catholique. Il n'y a donc qu'à y demeurer pour estre asseûré de trouver les Saints; parce que cette profession, & la parole des Prédicateurs toû-

jours féconde, qui ne manque jamais d'en engendrer, les tient toûjours inséparablement unis à la sainte Société où ils l'ont receûë. C'est pourquoy quand JESUS-CHRIST promet d'enseigner toûjours avec son Eglise, il comprend tout dans cette parole, & rendant par la vertu de cette promesse l'Eglise infaillible au dehors dans la manifestation de la vérité, il la rend dans l'intérieur toûjours féconde. Si les Prédicateurs de la vérité sont par leur vie corrompuë indignes de leur ministére, Dieu ne laisse pas de s'en servir pour sanctifier ses Fideles, car il est puis-

ſant pour vivifier, meſme par les morts ; & un bras pourri peut devenir agiſſant entre ſes mains. Au reſte, ces vrais Fideles connus de Dieu ſeul animent tout le miniſtére Eccléſiaſtique : un petit nombre de ces Saints cachez ſuffit ſouvent à rendre efficaces les priéres de toute une Egliſe ; la converſion des pécheurs ſera ſouvent auſſitoſt l'effet de leurs gémiſſemens ſecrets que le fruit des Prédications les plus éclatantes. C'eſt pourquoy Saint Auguſtin attribuë les ſalutaires effets du miniſtére à ces bonnes ames, pour leſquelles & par leſquelles le

Saint Eſprit eſt pleinement dans l'Egliſe. Mais que la puiſſance Eccleſiaſtique pour cela dépende d'eux, c'eſt ce que Saint Auguſtin, ni aucun des ſaints Docteurs n'a jamais penſé ; & M. Claude qui les cite, ne les entend pas. On le verra pleinement quand il publiera ſon écrit : il nous ſuffit, en attendant, d'avoir montré qu'il eſt de ceux, & Dieu veuïlle qu'il n'en ſoit pas juſqu'à la fin, qu'il eſt, dis-je, de ceux dont parle Saint
it. III. 11. Paul, *qui ſe condamnent eux-meſmes.*

C'eſt en effet, ſelon cét Apoſtre, le vray caractére de toutes les héreſies ; & aucu-

ne société n'a jamais porté plus visiblement ce caractére marqué par Saint Paul, que l'Eglise Prétenduë Réformée.

Elle se condamne elle-mesme, lors que n'osant asseûrer qu'elle soit infaillible, elle se voit néanmoins contrainte d'agir comme si elle l'estoit, & de rendre témoignage à l'Eglise Catholique en l'imitant. V. cap. I. Réf. p. 236.

Elle se condamne elle-mesme, lors qu'elle éleve tous les particuliers qu'elle enseigne au dessus de son propre jugement; & les forçant, quelque ignorans qu'ils se sentent, à examiner aprés elle, sans les rendre capables 2. Réf. p. 261.

elle les rend ſeulement indociles & préſomptueux.

.5. 6. & 7. f. p. 295. ſeq. Elle ſe condamne elle-meſme, puis qu'en vantant les Ecritures, elle ne ſe ſent pas aſſez d'autorité pour les faire recevoir à ſes ſéctateurs ſur ſa parole, & laiſſe ſes propres enfans, à qui elle les préſente à lire, dans les incertitudes d'une foy humaine.

Réf. p. 350. Elle ſe condamne elle-meſme, lors que forcée d'avoüër qu'elle ne s'eſt établie qu'en rompant avec tout ce qu'il y avoit d'Egliſes Chreſtiennes dans le monde, elle ſe donne le propre caractére de toutes les fauſſes Egliſes.

Enfin elle ſe condamne elle-meſme, lors que forcée à reconnoiſtre la perpetuelle viſibilité de l'Egliſe dans l'indéfectibilité du miniſtére, elle ne peut ſe ſouſtenir ſans reconnoiſtre d'ailleurs dans le miniſtére une corruption univerſelle, & ſans autoriſer les particuliers contre toute la ſucceſſion de l'Ordre Apoſtolique.

9. 10. 11. 12 & 13. Réf. p. 361. & ſeq.

Que ſi elle ſe condamne elle-meſme en tant de ſortes, qu'il luy ſeroit ſalutaire de ſe condamner enfin elle-meſme, en retournant dans le ſein de l'Egliſe Catholique, qui ne ceſſe de la rappeller à ſon unité!

Que ces Meſſieurs ne nous

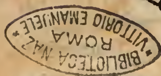
parlent plus des abus qui nous font gemir. C'est mal remédier aux maux de l'Eglise que d'y ajouster celuy du schisme. Sont-ils si heureux, ou pour mieux dire si orgueïlleux & si aveugles, qu'ils ne sentent rien à déplorer parmi eux ? & veulent-ils autoriser tant de sectes sorties de leur sein, qui en se plaignant de leurs desordres dans ce mesme esprit de chagrin superbe avec lequel ils ont autrefois tant exagéré les nostres, font tous les jours schisme avec eux comme ils l'ont fait avec nous ? Que n'écoutent-ils plûtost la charité mesme, l'unité mesme, &

l'Eglise Catholique, qui leur dit par la bouche de Saint Cyprien : *Ne vous persuadez pas*, nos chers freres & nos chers enfans, *que vous puissiez jamais défendre l'Evangile de* JESUS-CHRIST *en vous séparant de son troupeau, de son unité & de sa paix. De bons soldats qui se plaignent des desordres qu'ils voyent dans l'armée doivent demeurer dans le camp pour y remédier d'un commun avis sous l'autorité du Capitaine*, & non pas en sortir pour exposer l'armée ainsi desunie aux invasions de l'ennemi. *Puis donc que l'unité Ecclésiastique ne doit point estre dechirée, & que d'ailleurs nous ne pouvons pas quit-*

Cyp. Ep. 43. ad Confess.

ter l'Eglise pour aller à vous, revenez, revenez plûtost à l'Eglise vostre mere & à nostre fraternité : c'est à quoy nous vous exhortons avec tout l'effort d'un amour vrayment fraternel. Amen, Amen.





Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Chaville le 12. Aoust 1682. signées JUNQUIERES,

RES, & scellées du grand Sceau de cire jaune, il est permis à Messire JACQUES BENIGNE BOSSUET Evesque de Meaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, cy-devant Précepteur de Monseigneur le DAUPHIN, premier Aumosnier de Madame la DAUPHINE, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra choisir, en telle forme, & de tel caractere qu'il trouvera bon, *tous les livres qu'il aura composez, ou qu'il jugera à propos de faire imprimer pour l'utilité publique*, & ce pendant vingt années. Fait Sa Majesté tres-expresses défenses à tous Imprimeurs ou Libraires autres que celuy qui aura esté choisi par ledit Seigneur Evesque, & à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, d'imprimer, ou faire im-

primer lesdits Livres, sous quelque prétexte que ce soit, mesme de traduction, à peine de six mille livres d'amende, payable sans déport par chacun des contrevenans, de confiscation des éxemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests, comme il est porté plus amplement par lesdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 17. Aoust 1682. Signé, C. ANGOT, Sindic.

